



Organisation
des Médias Libres
pour l'Afghanistan
for freedom of the media

Liberté de la presse

sécurité des journalistes
et impunité

Journée mondiale de la liberté de la presse

Liberté de la presse

**sécurité des journalistes
et impunité**

3-4 mai 2007

**Salle des conférences internationales Medellin,
Colombie**

Les textes réunis dans cet ouvrage sont une adaptation des communications présentées lors d'une conférence organisée, sous l'égide de l'UNESCO, à Medellin (Colombie) à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2007.

© L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – 2008

Directeur de publication : Barry James

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans cet ouvrage, ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO, et n'engagent l'Organisation en aucune manière.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position, quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou régions, ou des autorités qui les gouvernent, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Publié en 2008 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP (France)

CI-2007/WS/14

Table des matières

La sécurité des journalistes, question qui nous concerne tous.	1
<i>Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO</i>	
Un climat d'impunité généralisée qui fait des journalistes des cibles faciles.	3
<i>Abdul Waheed Khan, sous-directeur général pour la communication et l'information</i>	
Quand les États ferment les yeux sur les attaques perpétrées contre les journalistes.	6
<i>Barry James</i>	

Discours principaux :

Comment un assassinat perpétré en Colombie a déclenché un combat contre l'impunité.	10
<i>Rafael Molina, président de l'Association interaméricaine de la presse (IAPA)</i>	
Un climat de peur inhibe la liberté de la presse.	12
<i>Aidan White, secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes</i>	

Session 1 16

Que faire devant la multiplication des atteintes à la sécurité des journalistes et des professionnels des médias ?

En Somalie, les conflits et l'insécurité font douter de la survie du journalisme.	17
<i>Omar Faruk Osman, secrétaire général du Syndicat national des journalistes somaliens (NUSOJ)</i>	
Face aux violations subies par la presse, la communauté internationale se doit d'adopter des mesures fermes et exécutoires.	19
<i>Daoud Kuttab, directeur, AmmanNet, Jordanie</i>	
Les journalistes dans la ligne de mire doivent défendre leur neutralité	21
<i>Lasse Ellegaard, correspondant de JP-Politiken, Danemark</i>	

Session 2 25

Le statut des journalistes et des professionnels des médias couvrant des conflits dangereux

Le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la protection des journalistes pendant les conflits armés.	28
<i>Antonella Notari, Comité international de la Croix-Rouge</i>	
La protection des journalistes et des médias dans les conflits armés.	34
<i>Alexandre Balguy-Gallois, maître de conférences à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne à Sciences po-Paris et à l'Institut catholique de Paris, conseiller juridique auprès de Reporters sans frontières</i>	
La liberté d'expression au Mexique, un droit de la personne humaine menacé et bafoué.	40
<i>Darío Ramírez Salazar, Article 19</i>	
Protection des journalistes et des professionnels des médias locaux dans les situations de conflit	43
<i>Jesper Højberg, directeur exécutif, International Media Support</i>	
Les journalistes colombiens sont hantés par la peur de la mort.	47
<i>Gloria Moreno, directrice de Media para la paz (Médias pour la paix)</i>	

Session 353

Organisations criminelles, corruption et journalisme d'investigation

Le journalisme est une arme essentielle dans la lutte contre la corruption.54

Marta Erquicia, Transparency International, Département des Amériques

Le manque d'accès à l'information nuit à la société et à la démocratie asiatiques.57

Kavi Chongkittavorn, rédacteur, The Nation, Thaïlande

Le journalisme d'investigation, élément clé dans la lutte contre les organisations criminelles.59

Kristian Hølge, conseiller juridique régional, Office des Nations Unies contre la drogue

et le crime Programme d'assistance juridique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le journalisme d'investigation et l'impunité en Ukraine.62

Olena Prytula, rédactrice en chef de l'Ukrayinska Pravda, Ukraine

Menaces de mort contre des journalistes philippins, mais la presse continue

de parler haut et fort et reste critique.65

Glenda M. Gloria, directrice de la rédaction, rédactrice en chef, Newsbreak (www.newsbreak.com.ph)

Session 469

Impunité

Quand des journalistes sont persécutés par leur propre gouvernement.70

Ilya Krieger, Novaya Gazeta, Moscou

Impunité, vidéo en ligne et le monde arabe.71

Walid Al-Saqaf, ancien éditeur et rédacteur en chef, Yemen Times

Session 574

Mesures pour promouvoir la sécurité des journalistes

Une étude montre que les journalistes risquent davantage d'être assassinés

que de mourir à la guerre.75

Joel Simon, directeur exécutif du Comité pour la protection des journalistes

Tandis que nous palabrons, les persécutions de journalistes se multiplient.78

Geoffrey Nyarota, directeur de la rédaction, The Zimbabwe Times.com. Lauréat en 2002

du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano

Les menaces, nouveaux bâillons mortifères de la liberté de la presse.81

Carlos Cortés Castillo, directeur exécutif de la Fondation pour la liberté de la presse

(Fundación para la libertad de prensa - FLIP)

Allocution finale84

Abdul Waheed Khan

Déclaration de Medellin :

Sécurité des journalistes et lutte contre l'impunité.86

Le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano a été décerné à titre posthume à la journaliste russe Anna Politkovskaïa

LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES, QUESTION QUI NOUS CONCERNE TOUS

La Journée mondiale de la liberté de la presse est l'occasion de rappeler au monde à quel point il est important de protéger la liberté d'expression, qui constitue un droit fondamental de la personne humaine, énoncé à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La violence à l'égard des professionnels des médias constituant l'une des principales menaces pour cette liberté, j'ai décidé de consacrer la Journée mondiale de 2007 au thème de la sécurité des journalistes.

Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à une escalade dramatique de la violence à l'égard des journalistes et des professionnels des médias. Dans de nombreux pays, ils sont harcelés, agressés, détenus, voire assassinés. Selon les organisations professionnelles, 2006 a été l'année la plus sanglante de tous les temps, avec plus de 150 meurtres de professionnels des médias. Des centaines d'autres ont été arrêtés, menacés ou attaqués en raison de leur métier. Il n'a jamais été aussi dangereux d'être journaliste.

Nous savons que les zones de conflit et celles qui se relèvent d'un conflit sont particulièrement dangereuses pour les journalistes. L'Iraq, où 69 professionnels des médias ont été tués l'an dernier, en est la pire illustration. Ils sont plus de 170, dans leur grande majorité des journalistes locaux, à avoir été tués dans ce pays depuis le début du conflit en mars 2003. C'est la première fois dans l'histoire qu'autant de journalistes sont tués.

Ceux qui risquent leur vie pour communiquer une information indépendante et fiable méritent notre admiration, notre respect et notre soutien. Ils savent mieux que personne que les médias contribuent beaucoup aux processus de responsabilisation, de reconstruction et de réconciliation. De fait, la montée de la violence à l'encontre des journalistes est un témoignage éloquent, quoique tragique, de l'importance des médias pour les démocraties modernes.

La question de la sécurité des journalistes nous concerne tous. Chaque agression contre un journaliste est une attaque contre nos libertés les plus fondamentales. Une presse libre et la liberté d'expression passent par un minimum de sécurité.

En cette Journée mondiale de la liberté de la presse, nous devons donc nous engager à intensifier nos efforts pour garantir la sécurité des journalistes. J'invite en particulier tous les gouvernements et tous les pouvoirs publics à mettre un terme à la culture d'impunité généralisée, qui est le terreau de la violence contre les journalistes. Les gouvernements doivent assumer leur responsabilité de veiller à ce que les crimes contre des professionnels des médias fassent l'objet d'une enquête et de poursuites pénales.

Aujourd'hui, l'occasion nous est également offerte de bien mesurer les progrès réalisés en matière de protection de la liberté de la presse. L'UNESCO se félicite de la récente résolution de l'ONU qui condamne les agressions contre les journalistes lors de conflits. Cette résolution représente une victoire dans la campagne contre l'impunité et pour

Koïchiro Matsuura,

*Directeur général
de l'UNESCO*

Avant-propos

ceux qui sont déterminés à protéger l'indépendance et les droits du personnel des médias. Nous devons tirer parti de cette dynamique pour instaurer une culture de la sécurité au sein des médias.

En cette Journée mondiale de la liberté de la presse, réfléchissons à diverses manières de diffuser des valeurs porteuses de respect envers la contribution vitale des médias à la promotion d'une paix, d'une démocratie et d'un développement durables. Rendons hommage aux professionnels des médias qui ont perdu la vie et honorons ceux qui nous apportent l'information en dépit des dangers et des risques auxquels ils sont exposés. Mais surtout, prenons conscience de la corrélation étroite entre la protection assurée aux journalistes et l'exercice de nos propres libertés. Pour que nous puissions agir en tant que citoyens informés du monde, les médias doivent pouvoir travailler librement et en toute sécurité.

UN CLIMAT D'IMPUNITÉ GÉNÉRALISÉE QUI FAIT DES JOURNALISTES DES CIBLES FACILES

Les manifestations organisées sur toute la planète à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse se concentrent sur le thème suivant : « Liberté de la presse, sécurité des journalistes et impunité ». Le choix de ce thème est très approprié à l'heure où l'on assiste à une montée en flèche de la violence à l'égard des professionnels des médias, ce qui constitue l'une des plus grandes menaces contre la liberté d'expression et une presse libre.

Ce thème rappelle et renforce la résolution condamnant fermement les attaques contre les journalistes lors de conflits, adoptée en décembre par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Au cours des dix dernières années, ce sont plus de 1 000 professionnels des médias qui ont été tués dans l'exercice de leur profession, la plupart victimes d'assassinats ciblés. Rares sont les enquêtes qui ont été diligentées, et encore plus rares les auteurs de tels crimes qui ont été traduits en justice. En fait, dans plus de 90 % de ces affaires, l'impunité ferme la voie à la justice. Or, tant que cette culture d'impunité généralisée persistera, les journalistes demeureront des cibles faciles.

Face à des faits aussi tragiques - et à la souffrance, à la destruction et à la perte de vies humaines qu'ils provoquent - nous ressentons le besoin impérieux de donner un nouvel élan à nos efforts pour mettre un terme au cycle de la violence et de la haine. Et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la peine et le ressentiment suscités par de tels événements ne compromettent pas le succès de notre action en faveur de la paix.

Cet enjeu est au cœur même de la mission de l'UNESCO. Fondée immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, elle cherche à promouvoir la paix et la sécurité grâce à une coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information.

L'UNESCO reste fermement attachée à son Acte constitutif, qui présente « la libre circulation des idées, par le mot et l'image » et la liberté d'expression comme des droits fondamentaux. Pour que les autres droits de la personne humaine soient protégés et puissent être exercés quotidiennement, il est crucial d'assurer le respect de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

Les principaux points qui seront abordés dans le cadre de notre Conférence ces deux prochains jours se rattachent tous à ces questions.

Nous examinerons dans le détail de quelle manière, en assurant la sécurité des journalistes et en luttant contre l'impunité dont bénéficient leurs agresseurs, on assure la promotion du droit fondamental à la liberté d'expression.

Dans le cadre de cinq tables rondes intimement liées, nous réfléchirons au lien entre la liberté de la presse, la sécurité des journalistes et l'impunité.

La première portera sur la multiplication des atteintes à la sécurité des journalistes et des professionnels des médias. Nous connaissons tous les statistiques, effroyables. Nous savons

Abdul Waheed Khan

*Sous-Directeur général
pour la communication
et l'information*

qu'il n'a jamais été aussi dangereux de travailler pour les médias. Nous savons aussi que la majorité des professionnels des médias tués au cours des dix dernières années travaillaient en dehors du cadre d'un conflit armé. Il est nécessaire de se pencher sur les menaces qui pèsent quotidiennement sur la sécurité des journalistes, à commencer par des formes d'agression relativement nouvelles telles que la prise d'otage. Les participants à cette table ronde chercheront à établir de quelle manière les risques auxquels sont exposés les professionnels des médias rejaillissent sur la liberté de la presse. Nous aurons l'occasion d'entendre plusieurs journalistes qui ont une expérience de première main de ces problèmes. Écoutons-les. Ils ont une connaissance approfondie des difficultés auxquelles ils doivent faire face quotidiennement sur le terrain dans le cadre de leur travail. Tirons-en des enseignements.

La deuxième table ronde, consacrée à la situation des journalistes et des professionnels des médias dans le cadre d'un conflit dangereux, sera l'occasion d'examiner de quelle manière on peut le mieux assurer leur sécurité dans les zones de conflit. Nous disposons d'un certain nombre d'instruments internationaux pour nous aider dans cette tâche - des conventions de Genève à la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU, récemment adoptée, qui condamne les attaques contre les journalistes pendant les conflits et que j'ai mentionnée plus haut. Cependant, nous avons tous douloureusement conscience que la protection offerte aux médias par le droit international humanitaire n'est pas effective : les professionnels des médias sont délibérément pris pour cible et les journalistes locaux constituent l'immense majorité des victimes. Mais comment faire appliquer la résolution 1738 et exploiter la dynamique qu'elle a suscitée ? Quelles mesures peut-on prendre pour que la sécurité des journalistes et du personnel des médias soit mieux assurée en période de conflit armé ?

Le troisième groupe d'intervenants abordera la question de la sécurité dans une perspective différente : quelle est la corrélation entre, d'une part, le journalisme d'investigation et la corruption, et, d'autre part, la sécurité et la liberté de la presse ?

Trop souvent, les gouvernements ont recours à des lois et à des moyens détournés pour soustraire leurs activités au verdict de l'opinion publique. Il leur arrive aussi de n'en informer que les médias favorables à leur point de vue. Ces dernières années, de nombreux gouvernements ont essayé de s'assurer le concours de journalistes en payant une partie de leur salaire. Or, pour que les médias soient au service de l'intérêt général, il faut que les gouvernements veillent à préserver leur indépendance et leur pluralisme, même quand leur action est critiquée.

Nous savons que la majorité des journalistes tués l'ont été en raison de leur travail - souvent parce qu'ils diffusaient des informations peu appréciées de ceux qui détenaient le pouvoir, l'argent ou des armes. Quels moyens faut-il employer pour mieux assurer la sécurité des journalistes d'investigation ?

La quatrième table ronde sera consacrée à l'impunité - question qui est au cœur de ces débats. La majorité des crimes commis contre des journalistes et d'autres professionnels des médias ne font l'objet d'aucune enquête et leurs auteurs ne sont donc pas punis. En fait, laisser leurs agresseurs continuer de vivre impunément est peut-être le plus grand crime commis contre les journalistes. Les raisons qui expliquent cette impunité sont diverses. Parfois, les autorités n'ont pas la volonté politique nécessaire pour enquêter sur une affaire, parfois elles cherchent délibérément à dissimuler la vérité en ne permettant pas qu'une enquête soit ouverte. En 1997, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution condamnant la violence à l'égard des journalistes. Dix ans plus tard, cette résolution a-t-elle entraîné des changements ? Plusieurs instruments internationaux contiennent des dispositions relatives aux attaques dont les journalistes sont victimes lors de conflits. Mais comment contribuer à la lutte contre l'impunité dont bénéficient la majorité des auteurs d'actes de violence commis en dehors des zones de conflit ? Permettez-moi de féliciter l'Association interaméricaine de la presse de l'action qu'elle mène à ce sujet.

Le cinquième et dernier thème de discussion concernera les mesures à prendre pour promouvoir la sécurité des journalistes. Il s'agira d'élaborer à partir des échanges précédents un plan d'action pragmatique. Les intervenants examineront les mesures qu'il est possible de prendre pour assurer la sécurité des professionnels des médias et lutter contre l'impunité. Que peuvent faire les journalistes et les médias pour améliorer leur propre sécurité ? Quel est le rôle des organisations de défense de la liberté de la presse et de l'UNESCO dans le cadre de la lutte contre l'impunité et comment peuvent-elles contribuer à la sécurité des journalistes ?

Nul doute que les nombreux et brillants participants à cette Conférence, venus de toutes les régions du monde, apporteront une contribution pertinente et constructive aux débats. Dans le passé, nos efforts concertés ont permis d'obtenir des résultats d'autant plus appréciables qu'ils étaient concrets : les Déclarations de Belgrade et de Dakar, adoptées respectivement en 2004 et 2005, ont ainsi contribué à faire mieux connaître et à mettre en évidence le rôle central que jouent la liberté d'expression et une presse libre pour favoriser le règlement des conflits et la bonne gouvernance.

Acceptés par l'ensemble des professionnels des médias, des rédacteurs et des journalistes et approuvés à l'unanimité par les États membres de l'UNESCO, ces textes permettent d'inscrire dans un cadre solide notre action commune en faveur de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

La déclaration publiée cette année à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse - sur la nécessité d'assurer la sécurité des journalistes et de lutter contre l'impunité - devra évidemment s'inspirer des textes issus des conférences précédentes. Je ne doute pas que les 192 États membres de l'UNESCO, lorsqu'ils se réuniront en octobre prochain à l'occasion de la 34^e session de la Conférence générale, approuveront le document de Medellín avec le même enthousiasme que les déclarations des années passées.

QUAND LES ÉTATS FERMENT LES YEUX SUR LES ATTAQUES PERPÉTRÉES CONTRE LES JOURNALISTES

L'incapacité des gouvernements et des autorités du monde entier d'empêcher l'assassinat de journalistes et les attaques subies par les médias a pour conséquence de nous priver, vous, moi et tout un chacun, d'un droit fondamental qui nous est garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme : celui d'avoir connaissance d'informations et d'idées et de les communiquer librement à d'autres.

Chaque journaliste tué ou neutralisé par la terreur est un observateur de la condition humaine en moins. Chaque attaque déforme la réalité en créant un climat de peur et d'autocensure.

C'est aux gouvernements et aux autorités publiques qu'il faut en appeler car les assassins qui se rendent coupables de ces meurtres, les brutes responsables des attaques et les forces du mal qui inspirent les actes de violence sont probablement imperméables à tout appel à la raison ou à la conscience.

Ils survivent et prospèrent parce qu'ils savent qu'ils ont très peu de chances d'être pris. Les statistiques établies par le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) indiquent que la justice n'a été pleinement rendue que dans 6,7 % des affaires concernant l'assassinat de journalistes dans l'exercice de leurs fonctions entre le 1^{er} janvier 1992 et le 18 juin 2007.

N'est-il pas choquant que le CPJ puisse estimer que la moitié de ces assassinats ont été perpétrés ou commandités par des cadres supérieurs de l'administration, par des partis politiques ou par des militaires, ce qui revient à dire que de nombreux gouvernements qui ont solennellement signé la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies la bafouent sans vergogne ou hypocritement ?

C'est en Iraq que les journalistes sont les plus exposés, ce qui n'a rien pour surprendre, mais il est d'autres endroits où il ne fait pas bon exercer ce métier. Toujours selon le CPJ : la Colombie, bien sûr, mais aussi la Russie, les Philippines et le Mexique sont notamment dans ce cas. Un certain nombre de personnes venues de ces pays ont été invitées à s'exprimer pendant la Conférence de Medellín.

Bien que la guerre et les conflits aient prélevé un lourd tribut, il faut se souvenir que les journalistes et le personnel d'appui aux médias assassinés dans l'exercice de leur profession - pas moins d'un millier au cours des dix dernières années - l'ont été de façon préméditée, délibérée, méprisante et ciblée. Très souvent, les journalistes et leur famille doivent vivre dans un climat de terreur après avoir reçu des mises en garde (par exemple des enveloppes contenant une balle) leur indiquant qu'ils constituent des cibles.

Parmi les journalistes tués figurent des personnalités marquantes comme Anna Politkovskaïa, qui a reçu cette année, à titre posthume, le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano, mais aussi d'innombrables reporters inconnus en dehors de leur communauté. En fait, les journalistes qui exercent leur métier au niveau local constituent la grande majorité - environ 90 % - des victimes d'assassinat dont il est fait état et leur décès attire rarement l'attention du monde extérieur.

Dans tous les cas, le principe reste le même : il s'agit là non seulement de crimes perpétrés localement mais aussi d'atteintes à l'esprit humain et de violations graves d'un droit

Barry James
*Reporter et rédacteur
basé à Paris, qui travaille
pour des agences de
presse et des journaux
internationaux depuis plus
de quatre décennies*

fondamental, au plus haut niveau. Le fait que ces journalistes sont attaqués et tués en raison de leur métier témoigne paradoxalement de l'influence des médias et montre bien que la liberté d'information et d'expression est une dimension importante de toute société civilisée. Comme l'observe Geoffrey Nyarota, qui a fait l'expérience de la persécution en tant que journaliste indépendant au Zimbabwe, les journalistes éminents et marquants souffrent parce qu'ils exercent leur activité professionnelle de manière exemplaire, alors que les élites corrompues et inutiles qui craignent une presse libre sont épargnées.

Ces morts, pour tragiques qu'elles soient, ne sont que la partie émergée de l'iceberg : elles créent un climat de peur et d'autocensure qui rend le journalisme d'investigation difficile, voire impossible. Circonstance aggravante, nombre de patrons de presse préfèrent imprimer et diffuser des échos et des potins rémunérateurs qu'entreprendre des enquêtes coûteuses et souvent dangereuses. Dans des pays comme l'Ukraine, les journalistes seraient fondés à céder au désespoir quand ils voient que des politiciens et des hauts fonctionnaires manifestement corrompus, loin d'être inquiétés, ne suscitent qu'une apparente indifférence. Une presse responsable a besoin d'un public prompt à réagir.

Bien que le tableau soit sombre, nous avons quelques raisons d'être optimistes. Cette question figure parmi les préoccupations de la communauté internationale et, grâce au soutien de l'UNESCO et aux campagnes menées par des organisations telles que la Fédération internationale des journalistes, Reporters sans frontières, le Comité pour la protection des journalistes, l'Association interaméricaine de la presse, l'Échange international de la liberté d'expression, Article 19, l'Index on Censorship, l'Institut international pour la sécurité de la presse, le Comité mondial pour la liberté de la presse, l'Association mondiale des journaux et bien d'autres organisations actives au niveau régional ou local, à commencer par les syndicats et les associations de journalistes, elle ne peut être passée sous silence.

Plusieurs études de qualité ont montré l'ampleur du problème de la violence contre les médias, comme le rapport annuel publié par le Comité pour la protection des journalistes, *Dangerous Assignments* (Missions dangereuses)¹ ; le rapport de l'Institut international pour la sécurité de la presse de 2007, *Killing the Messenger* (Quand on tue le messenger)² ; le rapport de la Fédération internationale des journalistes, *Journalism put to the Sword in 2006* (Le journalisme passé au fil de l'épée, 2006)³ .

Plusieurs autorités internationales, parmi lesquelles les rapporteurs de l'ONU sur la liberté d'expression, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union africaine ont appelé l'attention sur la violence contre les médias et l'on condamnée.

Mais, bien qu'émanant d'organes aussi éminents, ces condamnations et ces appels à l'action ne sont que trop souvent laissés sans suite. Même lorsque les actes de violence sont imputés à des éléments criminels, la vérité n'est pas établie car les gouvernements n'ont pas la volonté politique nécessaire pour mettre fin au climat d'impunité dans lequel de tels crimes sont commis. Darío Ramírez Salazar, d'Article 19, explique par exemple que le Mexique a eu beau prendre des mesures pour que des poursuites soient engagées contre les membres d'organisations criminelles qui attaquent des journalistes et des stations de radio locales, elles sont restées lettre morte faute de ressources et de fermeté. S'il peut, bien que très rarement, arriver que celui qui a appuyé sur la détente soit identifié voire traduit en justice, il n'en reste pas moins qu'aucun des grands criminels qui donnent les ordres ne se trouve derrière les barreaux. Il n'est que trop fréquent que les mesures prises par les gouvernements ne soient au mieux que des vœux pieux et que les journalistes restent des cibles faciles.

Dans les articles qui composent le présent recueil, dont plusieurs ont été écrits par des journalistes ayant une expérience personnelle du harcèlement ou de la violence, le problème est examiné sous de nombreux angles. Tous les auteurs conviennent que le recours à la violence contre des journalistes qui font leur travail est moralement et juridiquement inadmissible, quelles que soient les circonstances, mais les points de vue divergent quant à la question de savoir s'il conviendrait que le droit international humanitaire accorde une protection juridique supplémentaire aux journalistes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme s'applique à tous sans exception. Son article 19 affirme le droit de communiquer et de recevoir des informations sans considérations de frontières. D'autres instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme englobent l'ensemble des citoyens, indépendamment de leur statut. Les journalistes sont donc déjà protégés par un vaste corpus de droit

international, qui les inclut au même titre que tous les autres citoyens. Même quand ils couvrent une guerre, ils ne sont pas assimilés aux militaires, mais demeurent des civils.

Ils bénéficient de toutes les protections garanties aux civils, mais si souvent refusées ou négligées par les régimes répressifs ou par les bandes organisées infra-étatiques, comme en Somalie. Cependant, d'aucuns estiment que le fait de mettre les journalistes à part en leur accordant un statut allant au-delà de celui du citoyen ordinaire pourrait même accroître leur vulnérabilité et rendre leur travail plus difficile.

Néanmoins, les journalistes jouent un rôle crucial puisqu'ils diffusent des connaissances et des éléments d'information, ce qui n'est pas exigé du citoyen ou de la citoyenne ordinaire. Pour cette raison, certains experts, tels que Daoud Kuttab, de Jordanie, sont d'avis qu'il est bel et bien nécessaire que le droit international humanitaire prévoie des dispositions spécifiques pour la protection des journalistes qui font leur travail, particulièrement lorsque leur vie et leurs moyens de subsistance sont menacés dans un climat d'impunité délétaire.

Mais il devient de plus en plus complexe d'établir une distinction entre le journaliste traditionnel qui agit sur ordre d'une agence, d'un journal, d'une chaîne de télévision ou d'une station de radio et le citoyen blogueur qui travaille seul sans appui professionnel. Walid Al-Saqaf, du Yémen, prend pour exemple Wael Abbas, citoyen blogueur, dont le site Web baptisé *Egyptian Awareness* (Éveil des consciences égyptiennes) a appelé l'attention du monde sur l'utilisation de la torture par la police égyptienne - sujet que les médias traditionnels avaient jusqu'alors prudemment passé sous silence. Pourquoi le courageux M. Abbas, qui a exercé un droit que lui conférait l'Article 19, devrait-il être moins protégé que le journaliste qui, sachant peut-être ce qui se passait dans les postes de police, a choisi de ne pas le révéler au grand public ?

Le fait est, comme le dit M. Al-Saqaf, que les attaques perpétrées tant contre les journalistes que contre d'autres citoyens « sont imputables aux mêmes causes et dénotent toutes un manque de respect pour la dignité humaine et les droits de l'homme [...] Quand un policier bat, voire tue, un homme ou une femme politique, un écrivain, un terroriste présumé, ou même un vendeur de rue, c'est parce qu'on lui a inculqué l'idée que la vie humaine n'est pas sacrée et que l'État le protégera quelles que soient les conséquences ».

Antonella Notari, du Comité international de la Croix-Rouge, et Alexandre Balguy-Gallois, conseiller juridique de Reporters sans frontières (RSF), donnent à eux deux des indications très détaillées sur la manière dont les instruments du droit international humanitaire traitent le personnel et les biens des organes de presse, soulignant qu'ils bénéficient pleinement de la protection offerte à tous les citoyens par les traités internationaux.

Le lieu choisi pour la tenue de la conférence, Medellín (Colombie), est symbolique, car il s'agit là d'une ville que l'on associe malheureusement au cartel de la drogue dans un pays déchiré par des décennies d'affrontements entre le gouvernement et les guérilleros. Les journalistes colombiens doivent faire face quotidiennement à la violence, à des menaces de mort et à des assassinats, en particulier s'ils sont soupçonnés par l'une ou l'autre partie de choisir un camp ou s'ils tentent de décrire la corruption et les activités de la mafia de la drogue. En conséquence, nombre d'entre eux pèsent avec soin ce qu'ils disent et écrivent et cette autocensure est un autre moyen de priver les citoyens colombiens ordinaires de l'information dont ils ont besoin pour comprendre la société dans laquelle ils vivent.

Les conférences annuelles que l'UNESCO organise à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse réunissent des experts qui débattent des diverses questions qui se posent à cet égard. Elles ont suscité, au niveau politique, une dynamique considérable et permis d'acquérir une somme de connaissances grâce à une prise de conscience du fait que la liberté de la presse est un élément fondamental d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, telle qu'elle a été énoncée dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Autrement dit, sans garantie du droit à la liberté d'expression et d'information, il est peu probable qu'un pays présente un bilan positif en matière de droits de l'homme ou qu'il érige des défenses dignes de ce nom contre la corruption. Il y a aussi peu de chances que son économie soit florissante.

La première conférence sur la liberté de la presse organisée par l'UNESCO, tenue à Belgrade en 2004, portait sur le rôle des médias dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit et dans les pays en

transition. « Dans des situations de ce type, pouvait-on lire dans la Déclaration finale, le travail que font les médias pour apporter des informations indépendantes et exactes peut contribuer considérablement à la reconstruction et à la réconciliation. » En ouvrant un espace de dialogue, même passionné, les médias peuvent contribuer à rompre le cercle de la violence aveugle. Certes, il a également été reconnu que des médias malveillants peuvent contribuer à la violence, ce qui a été le cas au Rwanda. Le meilleur antidote contre ces médias, ont dit les participants, est une presse indépendante qui se porte bien et permet à de nombreuses voix de s'exprimer.

La conférence tenue en 2005 à Dakar (Sénégal) s'est penchée sur l'apport essentiel de médias indépendants, libres et pluralistes à la bonne gouvernance. Les médias favorisent le développement économique parce qu'ils fournissent l'information nécessaire aux marchés pour prospérer et aux citoyens pour participer à la vie de leur société.

L'an passé, la réunion sur la liberté de la presse s'est tenue à Colombo (Sri Lanka). Elle a donné aux participants l'occasion de pousser le débat encore plus loin en cherchant à déterminer de quelle manière la protection et la promotion du droit fondamental à la liberté d'expression peut contribuer à garantir un autre droit fondamental, celui de s'affranchir de la pauvreté.

Dans le cadre de son mandat en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de la communication et de l'information, l'UNESCO a ainsi conçu une stratégie cohérente pour promouvoir et défendre la liberté d'expression et une presse libre. Sa réflexion s'est nourrie des opinions très diverses qui se sont exprimées lors de ces réunions annuelles sur la liberté de la presse, qui ont clairement fait ressortir que la liberté d'information et de communication était une condition essentielle de la promotion de la paix et de la réduction de la pauvreté.

C'est pourquoi la lutte contre les menaces et la violence qui mettent en péril la liberté de l'information est importante non seulement en soi, mais aussi parce qu'elle s'inscrit dans un combat plus large pour la paix, la démocratie et la prospérité du monde.

Liberté de la presse, sécurité des journalistes et impunité :
tendances générales et principaux problèmes

COMMENT UN ASSASSINAT PERPÉTRÉ EN COLOMBIE A DÉCLENCHÉ UN COMBAT CONTRE L'IMPUNITÉ

Le fait que l'UNESCO a organisé cette réunion en Colombie constitue pour nous, journalistes des Amériques, un grand honneur. Comment pourrions-nous oublier que les attaques les plus graves contre la liberté de la presse l'ont été dans ce pays ? Les assassinats de journalistes, comme le meurtre de Guillermo Cano, le 17 décembre 1986, viennent nous rappeler brutalement l'enjeu de la lutte que nous devons mener.

Le meurtre de Guillermo Cano est emblématique, car il a poussé notre organisation à agir contre l'impunité et la violence qui persistent à ce jour et auxquelles, nous en sommes convaincus, nous pourrions mettre fin si nous sommes soutenus par la communauté internationale et si nous obtenons l'appui de l'ensemble des organes de presse et des organisations intergouvernementales.

En 1995, l'affaire Cano nous a entraînés dans un voyage à travers le système interaméricain. L'IAPA a remis les résultats de son enquête sur cette affaire et sur cinq autres crimes commis contre des journalistes à la Commission interaméricaine des droits de l'homme et, depuis, celle-ci a été saisie de 19 affaires, dont certaines ont été l'occasion de progrès notables.

Rafael Molina

*Président de l'Association
interaméricaine de la
presse (IAPA)*

Curieusement, quelques semaines à peine après la visite d'une délégation de l'IAPA en Colombie en 1997, l'un des principaux instigateurs du meurtre de Cano, Luis Molina Yepes, a été capturé alors qu'il déjeunait dans un restaurant de Bogotá. Il était en fuite depuis de nombreuses années.

J'insiste sur l'importance des visites sur place car elles offrent véritablement aux organisations l'occasion d'obtenir l'engagement des autorités et d'insister auprès d'elles pour que les crimes et les actes de violence perpétrés contre les journalistes fassent l'objet d'enquêtes menées à leur terme avec toute la détermination voulue. Par exemple, en mars dernier, nous avons rencontré Felipe Calderón, président du Mexique, où on observe depuis quelques années une recrudescence de la violence. M. Calderón a promis de réfléchir à un certain nombre de mesures de lutte contre l'impunité et a expressément mentionné des peines plus sévères en requalifiant le meurtre de journalistes en crime fédéral imprescriptible.

Des progrès ont été réalisés grâce à l'action menée (déclarations publiques, résolutions et visites dans plusieurs pays). On peut citer les amendements au Code pénal colombien, qui prévoit désormais des peines plus lourdes pour les auteurs d'actes de violence contre les journalistes ; l'instauration en Colombie, au Guatemala et au Mexique de services spéciaux

du ministère public chargés d'enquêter sur les meurtres et les actes de violence commis contre les journalistes; la fédéralisation des crimes commis contre les journalistes au Brésil et au Mexique.

En dépit des progrès enregistrés sur ces fronts, nous sommes alarmés par la multiplication des meurtres de journalistes. Le nombre de ceux qui ont été tués pendant cette période a augmenté, principalement dans des zones situées à la frontière mexicaine, où la criminalité organisée impose sa culture de la violence à la presse. En Colombie, le nombre de journalistes assassinés a diminué.

Afin de se prémunir contre les conséquences de la violence, l'IAPA se concentre, comme d'autres institutions, sur l'organisation de séminaires et de stages de formation à l'intention des journalistes exposés à des risques, qui, pour certains, s'autocensurent afin de survivre. Nous pensons que la formation destinée aux journalistes doit se concentrer sur la sensibilisation, sur la constitution d'un front uni contre les attaques dont sont victimes les médias et sur les moyens de minimiser les risques courus par ceux qui ont pour métier d'informer. Au titre du projet *End Impunity* (Mettre fin à l'impunité) parrainé par la Fondation John S. et James L. Knight, notre organisation a assuré depuis 2003 28 cours ou séminaires, auxquels ont assisté plus de 1 200 journalistes des Amériques.

L'IAPA attache aussi une importance particulière à la sensibilisation de la société au fléau de l'impunité. À cet égard, nous concentrons nos efforts sur une campagne de publicité qui a débuté en avril 2003 par la publication d'un premier encart mensuel dans la presse écrite. À ce jour, 354 journaux des Amériques y ont participé et 50 messages ont été publiés sur divers cas d'assassinat de journalistes. Plus de 10 000 personnes ont signé les lettres que nous adressons régulièrement aux autorités nationales en demandant que justice soit rendue. Il s'agit là d'une grande contribution des citoyens à la cause de la lutte contre l'impunité. Cette campagne d'éducation du public est désormais également menée à la télévision et à la radio.

Les médias et les journalistes doivent s'impliquer davantage et consacrer des articles au problème de l'impunité. Il ne faut ménager aucun effort pour sensibiliser encore plus le grand public à ce fléau qu'il est vital de combattre car, comme l'UNESCO l'a souligné en 1997, les crimes contre les journalistes sont des « crimes contre la société ».

Les enquêtes sur les crimes visant des journalistes, la campagne de publicité, les missions institutionnelles, les rencontres avec des autorités des divers pays concernés et la formation de journalistes constituent les fondations d'un même édifice, celui de la lutte contre l'impunité et la violence, dans laquelle nous devrions tous nous engager à fond.

UN CLIMAT DE PEUR INHIBE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Tous devraient s'inquiéter de voir que dans les premières années du XXI^e siècle, la place laissée à la liberté d'expression, même dans des démocraties libérales établies de longue date, s'est trouvée amoindrie, qu'elle l'est encore et le restera à l'avenir à moins que les milieux du journalisme ne soient prêts à œuvrer de concert, dans le cadre d'un partenariat nouveau et constructif, continuera d'être érodée⁴.

Le recul de la liberté d'expression prend de nombreuses formes. La plus dramatique est, bien entendu, la violence et la menace d'intimidation physique.

Grâce, en grande partie, à la campagne sans concessions menée ces dix dernières années par tous les défenseurs de la liberté de la presse, avec le soutien de l'UNESCO, l'ampleur de ces attaques a été reconnue par la communauté internationale au plus haut niveau. Le fait que le Conseil de sécurité des Nations Unies ait, pour la première fois, adopté en décembre dernier une résolution appelant les gouvernements à protéger davantage les journalistes dans les zones de conflit, doit beaucoup à cet infatigable travail⁵.

L'impunité règne là où la volonté politique de procéder à une enquête en bonne et due forme sur des crimes fait défaut. Elle prospère lorsque les structures judiciaires de détection et d'enquête sont faibles ou inexistantes. Elle se repaît de l'incompétence, de la négligence et de la corruption endémique qui caractérisent souvent le travail des organismes d'investigation policière et judiciaire. Elle reste la menace la plus sérieuse contre la liberté de la presse et la plus grave injustice à laquelle le journalisme moderne soit exposé.

Aidan White

*Secrétaire général de la
Fédération internationale
des journalistes*

La réponse de nombreux gouvernements consiste à chercher des excuses à leur propre incompétence, voire, comme en République dominicaine et aux Philippines, à recourir à de dangereuses solutions de remplacement - qu'il s'agisse d'offrir d'entraîner les journalistes au maniement des armes à feu ou de fournir des armes aux reporters. De telles solutions, bien que largement condamnées comme inapplicables et dangereuses, sont acceptées en désespoir de cause par les membres de certaines rédactions et par certains journalistes indépendants qui ne voient pas d'autre issue en situation de crise.

Parfois, les pouvoirs publics sont véritablement englués dans un réseau de corruption due à la pauvreté et à la criminalité. Seul un vigoureux soutien au développement reposant sur les principes de la bonne gouvernance peut venir à bout d'une telle situation, raison pour laquelle la volonté d'instaurer des institutions démocratiques, la liberté d'expression et l'Etat de droit doivent figurer dans tous les programmes de lutte contre la pauvreté. L'impunité ne reculera que lorsque les organes de police et de sécurité seront exempts de corruption, lorsque la population aura confiance en la capacité de la loi à la protéger, et lorsque les gouvernements mettront la liberté ainsi que la prospérité et le bien-être durables des citoyens au-dessus des intérêts stratégiques et politiques à court terme.

En l'absence d'une presse professionnelle bien informée, la corruption ne peut pas être révélée et les sociétés ne peuvent espérer mettre en œuvre les programmes socioéconomiques de développement indispensables à leur prospérité future. La possibilité de faire des reportages indépendants en bénéficiant d'une bonne protection n'est pas un luxe dans les programmes de développement - c'est une pierre angulaire

de toute stratégie conçue pour instaurer un gouvernement ouvert et responsable en qui les citoyens puissent avoir confiance.

Mais, même dans les démocraties les plus libres, où l'Etat de droit est généralement bien établi, l'impunité reparait partout où les autorités font preuve d'autosatisfaction béate et d'arrogance politique.

Les États-Unis, par exemple, sont tout sauf un bon modèle dans la bataille contre l'impunité. Ils ont refusé d'accéder aux demandes des autorités judiciaires de pays comme l'Espagne et le Royaume-Uni qui sollicitaient leur coopération pour découvrir les responsables du décès de journalistes espagnols et britanniques en Iraq. Ils ne répondent pas aux appels lancés par des groupes de défense de la liberté de la presse pour que des enquêtes en bonne et due forme soient menées sur un certain nombre de décès dans les médias⁶.

Non seulement de telles attitudes engendrent douleur et souffrance chez les familles, les amis et les collègues des victimes, mais encore elles sapent la campagne mondiale contre l'impunité en donnant à entendre aux gouvernements du monde entier qu'il est possible de faire abstraction du droit légitime de rendre librement compte des événements, même dans des zones de guerre, et du droit à la justice lorsque c'est conforme à des intérêts politiques et militaires.

Ce n'est pas uniquement dans les zones de guerre que les pays démocratiques manquent à leur devoir: Avec la prétendue « guerre contre la terreur » - bien que l'expression n'appartienne plus à la phraséologie politique quotidienne - se développe la banalisation de la surveillance officielle des citoyens, et en particulier des journalistes, accompagnée de nouvelles menaces pour la liberté de la presse.

On s'en prend de plus en plus aux reporters qui rendent publiques des informations cruciales embarrassantes pour leur gouvernement. Ces dernières années, la Fédération internationale des journalistes a dû intervenir pour protester contre des mesures prises au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne, où les pouvoirs publics avaient été surpris à espionner leurs journalistes ou à exercer indûment des pressions sur eux.

Aux États-Unis, le gouvernement Bush a été mêlé à une série de scandales concernant des écoutes téléphoniques et des tentatives manifestes de manipulation de médias et de journalistes.

Il est inadmissible que dans une grande partie du monde démocratique des journalistes soient espionnés, que des services de sécurité aient recours à des informateurs rémunérés au sein des médias, que les téléphones soient couramment sur écoute et que des reporters soient poursuivis en justice parce qu'ils exercent leurs attributions professionnelles.

Les mesures en place ne sont manifestement pas suffisantes pour protéger le journalisme légitime d'une surveillance et d'intrusions qui donnent froid dans le dos de la part des forces de police et de sécurité. Par conséquent, nous devons envisager des protections juridiques supplémentaires - en particulier pour permettre aux journalistes de protéger l'anonymat de leurs sources d'information.

Dans le monde d'aujourd'hui, de plus en plus dominé par la discorde entre communautés, par l'extrémisme et par des mœurs politiques dénuées de scrupules, jamais il n'a été aussi nécessaire d'avoir des professionnels bien formés, conscients et capables de rendre compte de questions complexes en les situant dans leur contexte.

Or c'est précisément à ce moment critique qu'apparaît dans une grande partie des médias mondiaux une nouvelle crise, due à l'évolution rapide des conditions du marché qui a perturbé l'équilibre traditionnel entre intérêts commerciaux et journalisme de service public.

Confrontés à une baisse des tirages et de leur audience, les médias traditionnels ont recours à des informations à caractère plus sensationnel, populiste et commercial. Les notions de pluralisme et la vocation du journalisme à dire la vérité ont pratiquement disparu dans certains secteurs de la profession où le souci de rentabilité confine à la panique. Les coupes sombres pratiquées dans les budgets des rédactions ont conduit à moins investir dans le journalisme, la formation ou le journalisme d'investigation et à moins couvrir l'actualité internationale.

Discours principaux :

Les journalistes travaillent dans des conditions plus précaires et sont moins protégés que jamais, ce qui, il faut bien l'admettre aussi, est en soi une menace pour la liberté de la presse et la qualité des médias, car cette situation encourage l'autocensure et la corruption interne.

Les répercussions de tous ces éléments nouveaux sur la liberté de la presse et la qualité du journalisme sont potentiellement dévastatrices. La peur et l'incertitude que suscitent l'impunité, les menaces de violence, les pressions croissantes des pouvoirs publics sur les programmes d'information et la crise de confiance au sein du secteur des médias, tout invite à l'autocensure et nuit au professionnalisme. Cela se solde, finalement, par un journalisme superficiel, par la passivité et l'abattement dans les salles de rédaction et par un affaiblissement de la liberté de la presse et de la fonction de vigilance des médias.

Mais il n'y a pas que de mauvaises nouvelles. En réaction à la crise de la sécurité et après des années d'inaction des pouvoirs publics, des organisations de médias et des groupes de journalistes sont parvenus à surmonter leurs dissensions pour créer l'Institut international pour la sécurité de la presse, organisation vouée à l'instauration d'une culture de la sécurité dans les médias. L'Institut donne des conseils et propose des programmes pratiques et judicieux qui peuvent sauver des vies - et pas seulement des vies de journalistes, mais aussi de milliers de guides-interprètes ou accompagnateurs, traducteurs, techniciens et personnel d'appui qui font aussi partie des équipes de presse.

Ailleurs, la campagne contre l'impunité commence à gagner un peu de terrain. Et j'aimerais saluer la contribution de l'Association interaméricaine de la presse qui, avec le soutien de l'UNESCO, a beaucoup fait pour affronter le problème⁷.

Nous pouvons renforcer cette évolution de bon augure en reconstituant le tissu de la coopération et du partenariat au sein de la profession. Nous devons faire vigoureusement campagne pour convaincre les médias que l'asphyxie de sources indépendantes d'information par la monopolisation des organes de presse et les pressions financières dont pâtit la qualité rédactionnelle et la valeur critique des reportages n'est pas gage d'avenir.

Nous devons convaincre les gouvernements que rogner les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, au nom d'intérêts politiques nationaux n'est pas une manière de garantir la sécurité.

Nous devons exercer de très dures pressions au sein de la communauté intergouvernementale afin qu'elle tienne ses engagements en matière de sécurité et de protection des journalistes et favorise la communication au service du développement, en particulier là où des communautés sont en conflit.

Tout cela, nous devons l'entreprendre de concert, dans un nouvel esprit de solidarité. Au fil des années, nous avons montré que nous étions capables de travailler ensemble au sein de la profession, comme l'IFEX et l'INSI l'ont prouvé. Mais nous avons besoin d'alliances nouvelles et plus vigoureuses en notre sein même.

À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui qu'après trois années de préparatifs s'est créée, à quelques kilomètres d'ici, la Fédération colombienne des journalistes - alliance regroupant plus d'un millier de journalistes des 24 régions de Colombie. Ce nouvel organe témoigne de la naissance d'une nouvelle solidarité dans la lutte contre l'impunité, l'exploitation et la corruption qui sont les plaies du journalisme en Colombie.

La Fédération est une nouvelle structure de défense des droits des journalistes - de leur sécurité, de leur statut professionnel et de leur désir de travailler dans des conditions correctes.

J'espère de tout cœur que les patrons des médias accueilleront favorablement cette nouvelle et qu'ils encourageront le nouveau dialogue social visant à faire renaître un système attaché aux principes de liberté, de responsabilité et de sécurité pour ceux qui travaillent dans les médias colombiens. Cela ne se fera certes pas du jour au lendemain, mais nous ne le verrons jamais arriver si nous n'engageons pas le dialogue les uns avec les autres dans un nouvel esprit de coopération.

Dans le même temps, j'exhorte les patrons des médias d'Amérique latine à tendre la main à leurs journalistes, à encourager un nouveau dialogue afin que nous puissions travailler effectivement ensemble à assurer l'avenir d'un journalisme fondé sur le respect d'un travail convenable et du professionnalisme.

Je me réjouis de retrouver aujourd'hui à cette tribune Rafael Molina, président de l'Association interaméricaine de la presse. Sa présence est en soi un symbole de ce que, tout en représentant des communautés différentes de professionnels des médias, nous avons une volonté commune d'honorer la mémoire de centaines de confrères, la dernière en date étant Anna Politkovskaïa, dont nous saluons aujourd'hui le courage et le sacrifice.

Nous pouvons rembourser notre dette envers ces confrères en créant une solidarité durable au sein de notre profession. Nous avons tous quelque chose d'incommensurable à y gagner, en particulier en interpellant les gouvernements pour que les crimes contre les journalistes ne restent pas impunis, en cultivant une vision plus cohérente du développement qui insiste davantage sur la sécurité des médias et la liberté d'expression, et surtout en remettant en cause nos propres préjugés et incertitudes pour opter en faveur d'une coopération plus satisfaisante, plus concrète et plus durable.

QUE FAIRE DEVANT LA MULTIPLICATION DES ATTEINTES À LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS ?

Il n'a jamais été aussi dangereux d'être journaliste. D'après les organisations de défense de la liberté de la presse, 2006 a été l'année la plus sanglante jamais enregistrée avec 150 meurtres et morts inexplicables de journalistes et de professionnels des médias. Le rythme ne s'est pas ralenti en 2007, puisque 50 professionnels des médias ont été tués à ce jour. L'Iraq est une fois encore la zone la plus dangereuse et la plus meurtrière, mais il est important de noter que des professionnels des médias sont tués à un rythme inquiétant dans des zones qui ne sont pas ravagées par des conflits. Effectivement, sur les 1 000 professionnels des médias qui, selon l'Institut international pour la sécurité de la presse, ont été tués au cours des dix dernières années, la majorité ont trouvé la mort dans des circonstances autres qu'un conflit armé. Ce fait, plus que toute autre chose, illustre de façon éloquente la difficulté de la tâche qui attend quiconque se préoccupe de la liberté de la presse. Que tant de journalistes soient pris pour cible dans des zones où ne sévit aucun conflit rend d'autant plus nécessaires l'examen des moyens d'assurer la sécurité des journalistes et l'intensification des efforts pour lutter contre l'impunité. Quels sont les risques auxquels les professionnels des médias sont aujourd'hui exposés et que peuvent faire les journalistes et les institutions pour lesquelles ils travaillent pour améliorer la situation actuelle ?

EN SOMALIE, LES CONFLITS ET L'INSÉCURITÉ FONT DOUTER DE LA SURVIE DU JOURNALISME

Le journalisme est une profession menacée d'extinction en Somalie où, depuis plus de 16 ans, l'état de guerre, qui entraîne des ruines de part et d'autre, et une grave insécurité, en particulier dans la partie sud et centrale du pays, ont fait de nombreux morts et provoqué des déplacements massifs de population.

Les journalistes et les professionnels des médias comptent parmi ceux dont les vies et le bien-être sont particulièrement menacés. Le nombre d'attaques, dont certaines fatales, a augmenté d'année en année.

- En 2003, le journaliste Abdullahi Madkeer a été assassiné à l'aéroport de la ville provinciale de Baidoa. Quatorze journalistes ont été arrêtés, harcelés, menacés et injustement expulsés.
- En 2004, 16 journalistes ont été battus, agressés, chassés, emprisonnés ou censurés. Les coupables étaient des seigneurs de la guerre, des administrations autoproclamées, des tribunaux islamiques et des gangsters agissant pour leur propre compte. Le journaliste Abdullahi Yasin Jama a été passé à tabac, menacé et a essuyé des coups de feu alors qu'il était en reportage dans un camp de réfugiés de Mogadiscio. Un autre journaliste, Abdiqani Sheik Mohamed, a été sévèrement battu et officiellement interdit de travail à Jowhar dans la région du Moyen Shabelle.
- En 2005, deux femmes journalistes, Kate Peyton et Duniya Muhiyadin, ont été tuées à Mogadiscio au cours de combats entre chefs des institutions fédérales de transition. Une quinzaine de journalistes ont été blessés, battus, harcelés, intimidés et emprisonnés cette année-là. L'insécurité a continué de s'aggraver de façon dramatique en Somalie, surtout à Mogadiscio, et les journalistes ont cherché à survivre en pratiquant l'autocensure.
- En 2006, 30 attaques contre la presse ont été enregistrées, ce qui en a fait l'année la plus dangereuse pour la liberté de la presse en plus d'une décennie. Deux professionnels des médias ont été tués, 22 journalistes emprisonnés et un autre blessé.

Le photographe de presse suédois Martin Adler a été tué par balles en juin 2006, alors qu'il couvrait à Mogadiscio une manifestation de soutien aux tribunaux islamiques. Maday Garas, membre du NUSOJ, a été tué en août 2006 alors qu'il conduisait les responsables du syndicat de Baidoa à Mogadiscio, au cours d'une attaque où le vice-président du Conseil suprême du syndicat a également été blessé.

Les atteintes contre la liberté de la presse se sont poursuivies en 2007 et le journaliste Ali Mohammed Omar a été abattu à Baidoa par des tireurs inconnus. On continue de relever des victimes parmi les reporters de la radio et les photographes qui sont délibérément pris pour cibles et accusés de prendre parti dans les interminables conflits que connaît le pays. De telles agressions ont des conséquences effrayantes parce qu'elles mettent les journalistes dans l'incapacité de fournir une information professionnelle et les empêchent complètement de faire du journalisme d'investigation.

Ceux qui s'en prennent à la liberté de la presse ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites, ne sont ni condamnés ni punis et continuent de commettre des crimes contre les journalistes sans la moindre crainte d'arrestation. Tant d'attaques, de détentions et de

Omar Faruk Osman
*Secrétaire général
du Syndicat national des
journalistes somaliens
(NUSOJ)*

Session I :

harcèlements, le tout dans un climat de totale impunité, font de la Somalie l'un des pires pays d'Afrique où exercer le métier de journaliste.

Le Syndicat national des journalistes somaliens a fait preuve d'un grand courage en parlant de ces crimes. Ses communiqués de presse et enquêtes sur les violations de la liberté de la presse humilient et embarrassent les criminels et, dans l'espoir de manifestations de solidarité et d'une action au niveau international, attirent l'attention du monde entier sur les noms des victimes, qui sont pour la plupart des journalistes locaux.

FACE AUX VIOLATIONS SUBIES PAR LA PRESSE, LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE SE DOIT D'ADOPTER DES MESURES FERMES ET EXÉCUTOIRES

Depuis quelque temps, nombre d'entre nous avons le sentiment que l'immunité apparente des journalistes indépendants couvrant une zone de guerre ou de conflit est menacée. Des journalistes ont été tués en toute impunité, et les ardents défenseurs des droits de l'homme n'ont pas été très rigoureux lorsqu'ils enquêtaient sur des affaires dans lesquelles leurs soldats avaient abattu des journalistes neutres.

L'enlèvement du correspondant de la BBC, Alan Johnston, par un groupe de chefs de guerre à Gaza a appelé l'attention sur la faiblesse de la communauté internationale face à ce phénomène. D'après le Comité pour la protection des journalistes, il s'agissait du quinzième journaliste enlevé à Gaza depuis 2004.

Ce qui est inquiétant dans le cas de Johnston, et des dizaines d'autres journalistes qui n'ont pas eu autant de chance que lui, c'est que les pouvoirs publics, les milices et les milieux du crime organisé n'hésitent guère à capturer, torturer et brutaliser des journalistes, voire à les abattre.

Selon un dicton arabe: si le juge est ton ennemi, à qui peux-tu te plaindre ? Dans un conflit local ou un conflit armé, il est improbable que les exigences ou les vœux pieux d'un des belligérants aient un effet dissuasif. La dissuasion ne peut venir que de traités internationaux clairement rédigés et ayant force exécutoire.

Il n'existe aujourd'hui aucune législation ou traité international traitant spécifiquement des violations subies par la presse. Certes, l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme considère que l'obtention et la diffusion d'informations est un droit fondamental, mais peu de dispositions du droit humanitaire international concernent expressément les journalistes ou érigent une attaque commise contre eux en crime punissable en droit international.

En conséquence, les parties à un conflit armé ne sont pas dissuadées de prendre pour cibles des membres de la presse et des institutions médiatiques, ou d'essayer d'empêcher la circulation d'informations jugées préjudiciables à leur cause. Les conflits armés engendrent un comportement irrationnel chez les parties prenantes, et la société exige constamment une couverture explicite et en direct des zones de conflit. Ces facteurs expliquent pourquoi le nombre d'attaques dirigées contre des journalistes augmente à un rythme inquiétant, mais que peu d'attention est accordée à la façon dont on pourrait garantir leur sécurité.

L'organisation Reporters sans frontières (RSF), établie à Paris, a signalé cette dangereuse évolution, en particulier dans les zones de conflit armé. En 2006, au moins 81 journalistes ont été tués dans 21 pays alors qu'ils exerçaient leur métier ou parce qu'ils exprimaient leur

Par Daoud Kuttab
Directeur,
AmmanNet, Jordanie

opinion. C'est le nombre le plus élevé enregistré en un an depuis 1994, lorsqu'on avait déploré 103 morts (la moitié pendant le génocide au Rwanda, une vingtaine durant la guerre civile en Algérie et une douzaine en ex-Yougoslavie). Trente-deux assistants des médias (intermédiaires, chauffeurs, traducteurs, techniciens et personnel de sécurité) ont également été tués en 2006.

D'après RSF, l'Iraq a été le pays le plus dangereux pour les médias pour la quatrième année consécutive. Depuis le début des combats en 2003, 139 journalistes y ont perdu la vie, soit plus de deux fois le nombre de journalistes tués en vingt ans pendant la guerre du Viet Nam (63 morts entre 1955 et 1975). Environ 90 % des victimes étaient iraqiennes. Les enquêtes ont été très rares et aucune n'a été menée à terme. Les forces américaines d'occupation ont fait des enquêtes superficielles lorsque leurs soldats tuaient des journalistes travaillant pour des médias occidentaux. Personne n'a été arrêté ni déclaré responsable quand des tirs ont entraîné la mort de journalistes étrangers travaillant en Iraq. Aucune information n'a circulé sur des enquêtes effectuées par les Américains après la mort de journalistes iraqiens (ne travaillant pas pour des médias occidentaux).

Des crimes ont également été commis contre des journalistes dans des pays ne connaissant pas un climat de grande violence. La journaliste russe Anna Politkovskaïa, lauréate à titre posthume du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano en 2007, a payé de sa vie, comme le pensent de nombreuses personnes, le fait qu'elle enquêtait sur la situation en Tchétchénie. D'autres crimes visant des journalistes ont été perpétrés à travers le monde, mais, quand encore il y en a eu, les investigations ou actions n'ont pas été assez sérieuses pour décourager les tueurs.

D'après Human Rights Watch (HRW), le droit international humanitaire coutumier dispose que les journalistes ne participant pas directement aux hostilités dans les zones de conflit armé « sont considérés comme des civils ». HRW estime que la violation délibérée de ce statut protégé constitue une grave atteinte au droit humanitaire, et que les journalistes devraient bénéficier d'une protection juridique internationale.

Mais comment définir un journaliste ? Certains juristes considèrent que les journalistes ne devraient pas être davantage protégés que les civils ordinaires, car il faudrait alors créer des lois spéciales pour de nombreuses autres catégories de personnes susceptibles de courir un danger en période de conflit.

Le problème est d'autant plus compliqué que l'ensemble du public a désormais accès à des moyens de diffusion. Les blogs sont devenus si répandus qu'il n'est pas facile de distinguer les reporters professionnels travaillant pour des médias classiques des journalistes citoyens autodidactes présents sur l'Internet.

Cela dit, on ne peut pas laisser aux gouvernements nationaux, surtout lorsqu'ils sont parties à un conflit largement couvert par la presse, le soin de protéger les journalistes. Une législation internationale musclée est plus que jamais nécessaire pour mettre un terme aux actes criminels visant les journalistes et, dans le même temps, les journalistes placés dans la ligne de mire doivent défendre leur neutralité.

LES JOURNALISTES DANS LA LIGNE DE MIRE DOIVENT DÉFENDRE LEUR NEUTRALITÉ

Du fait de la crise suscitée par les dessins humoristiques et de la décision du Danemark de coopérer avec les forces pilotées par l'OTAN en Afghanistan et de rejoindre la « coalition des volontaires en Iraq », il est impossible pour les reporters danois de se tenir à l'écart des conflits qui ensanglantent le monde.

Aussi, me suis-je senti interpellé, lorsque j'ai lu récemment un article de Robert Fisk, correspondant pour le Moyen-Orient de *The Independent*, sous le titre : « We are now in the firing line, sadly » (Nous sommes désormais dans la ligne de mire, hélas).

Fisk y parle de son métier de reporter et fait observer que, outre qu'il est devenu plus dangereux de couvrir les conflits, les médias occidentaux sont eux aussi, dans une certaine mesure, responsables des graves événements qui se produisent sous nos yeux. C'est en partie de notre faute si les journalistes occidentaux présents sur les lieux où on s'entretue sont vus aujourd'hui plus comme des participants que comme des observateurs.

Cette constatation est confirmée dans *Killing The Messenger* (Quand on tue le messenger), rapport récemment publié par l'Institut international pour la sécurité de la presse (INSI), où on peut lire : « Les journalistes ne sont plus guère reconnus comme des observateurs neutres. Ceux qui couvrent les conflits internationaux sont de plus en plus identifiés à leur pays, ou considérés comme étant «pour nous» ou «contre nous» ».

Lasse Ellegaard

Correspondant de
JP-Politiken, Danemark

Ce rapport met en lumière certaines des causes du problème : impunité des coupables ; incompréhension entre l'armée et les médias quant aux conditions à remplir pour couvrir un conflit ; envoi de reporters mal formés et inexpérimentés sur le théâtre de conflits ; irresponsabilité au niveau du reportage proprement dit.

Même si toutes ces causes disparaissaient, un grand problème subsisterait, à savoir les liens entre, d'une part, les médias et, d'autre part, les gouvernements, les autorités militaires, les organismes internationaux et d'autres organisations qui sont, pour faire court, l'expression du pouvoir moderne. Certes, en dehors du périmètre des médias occidentaux, les reporters travaillant dans des zones qui ne sont qu'à moitié ou même pas du tout démocratiques subissent des

pressions intolérables, que ce soit de la part des pouvoirs publics, de groupes de militants, de clans, de tribus ou de forces armées indépendantes de l'État - situations terribles auxquelles je n'aurai personnellement jamais à faire face, puisque j'appartiens à une société relativement protégée.

Nous qui travaillons pour les médias occidentaux, nous pensons être d'honnêtes observateurs, exerçant notre profession pour le compte d'un public avide de connaissances, un public qui veut regarder, écouter ou lire des nouvelles fondées sur l'objectivité et l'humble quête de la vérité. C'est du moins l'image que nous préférons retenir.

Mais j'en conviens avec Fisk et l'INSI, nous ne sommes plus simplement une force neutre au service de la connaissance. Nous sommes aussi des acteurs sur un marché, jouant des coudes pour produire l'histoire la plus spectaculaire, souvent mise en scène par des

Session I :

présentateurs qui font de l'humour et abreuvent les téléspectateurs de petites phrases. Le reporter devient plus important que le reportage lui-même. L'homme des médias est le message.

Par exemple, nous travaillons de bonne grâce comme journalistes « incorporés » (« embedded »), nous nous intégrons à des équipes à des conditions fixées par les gouvernements ou les autorités militaires et nous devenons ainsi, aux yeux de l'autre partie, quelle qu'elle soit, un acteur du conflit.

Prenons mon confrère britannique, John Simpson, de la BBC (que d'ailleurs je respecte) marchant sur Kaboul en 2001 dans son gilet pare-balles et disant devant la caméra qu'il se trouve plus ou moins devant la ligne de front. N'importe quel téléspectateur non occidental, n'importe quel Afghan, sans parler des combattants taliban, qui aura suivi cette séquence télévisée diffusée dans le monde entier n'aura pas vu un journaliste mais un heureux conquérant. (Dans le cas de Simpson, il est difficile de voir un ennemi !)

Que nous le voulions ou non, nous ne sommes plus des journalistes, mais des intrus étrangers aux yeux de ceux qui se trouvent « de l'autre côté ». Même des reporters dont on peut dire qu'ils sont bien disposés et équitables, comme notre confrère Alan Johnston de la BBC, ne sont pas à l'abri du danger. Johnston, retenu en otage pendant près de quatre mois à Gaza, a peut-être été victime de luttes intestines entre Palestiniens, mais il n'en reste pas moins que son enlèvement a surtout montré ce que « l'autre partie » pensait globalement des médias occidentaux.

Nous sommes devenus des cibles. Un confrère, Lasse Jensen, observateur critique des médias et ancien correspondant de guerre chevronné, m'a parlé du marché des otages à Bagdad, où chaque jour l'on fixe un prix pour l'ensemble des journalistes enlevés. Combien les Italiens, les Allemands et les Néerlandais sont-ils prêts à payer pour tel ou tel reporter ? Combien telle ou telle agence de presse américaine peut-elle « cracher » pour obtenir la libération de son correspondant ?

La sécurité des traducteurs, des chauffeurs et des « fixers » (intermédiaires entre les journalistes étrangers et leurs interlocuteurs locaux), avec lesquels nous travaillons et dont nous sommes tributaires, est rarement évoquée alors qu'ils courent le risque d'avoir la tête tranchée.

Pour lever cet obstacle entre « eux et nous », et pouvoir ainsi faire honnêtement notre métier de reporter, nous devons revenir à l'essentiel. Cela peut paraître naïf et coupé des réalités mais, à ce compte-là, trop de reportages le sont. Je crois qu'il nous faut revenir à un code déontologique que le journalisme moderne a dans une certaine mesure oublié. Nous devons bien comprendre qu'aujourd'hui les médias détiennent un grand pouvoir et que s'ils sont souvent manipulés par les gouvernements ils sont aussi, d'une certaine manière, au-dessus d'eux. Nous devons restaurer la dimension éthique démodée que nous semblons avoir perdue en chemin.

Quand je voyageais avec les moudjahidines en Afghanistan, dans les années 1980, pour filmer une équipe médicale danoise dans la province de Helmand, j'avais sur moi une lettre de la direction de mon journal qui était rédigée en russe pour le cas où je tomberais sur les forces armées soviétiques et dans laquelle il était dit que j'étais un observateur neutre.

Le médecin et l'infirmière qui composaient l'équipe médicale n'étaient pas porteurs d'une telle lettre. Ils faisaient leur travail, suturaient les plaies, distribuaient des médicaments et donnaient des conseils, protégés uniquement par les personnes qu'ils soignaient. Nous avons certes été maintenus en captivité un jour ou deux dans un village afghan, mais nous étions protégés par notre rôle de représentants des médias. Notre détention n'était pas liée à une quelconque hostilité et nous n'avons pas eu la tête tranchée. Tout simplement, les hommes de ce village avaient repéré notre caméra et voulaient être filmés par une télévision occidentale.

Lorsque j'ai commencé à couvrir des conflits, essentiellement dans le monde musulman, je pouvais me déplacer assez librement parmi les différentes factions. J'étais le « sahabi », mot arabe pour journaliste que je criais de ma voiture lorsque je passais aux postes de contrôle, uniquement protégé par mon accréditation de journaliste danois pacifique, une carte de presse internationale ou peut-être un bout de papier délivré par un service de presse opérant dans un bureau poussiéreux de la région.

Je suis retourné en Afghanistan en 1996 pour couvrir la prise de Kaboul par les Taliban et je me suis retrouvé sur la ligne de front, au nord de la ville, où j'ai entendu le déclic presque silencieux que venait de produire un soldat taliban en déverrouillant le cran de sécurité de sa Kalachnikov. À ce moment-là, ma carte de presse danoise ou le document qui m'avait été délivré par le service de presse de Kaboul n'avait plus aucune valeur. C'est alors que mon caméraman turc, Kemal, m'a tiré d'affaire en exhibant son passeport et en montrant le croissant qui figurait sur la couverture. Je n'oublierai jamais le brusque changement d'attitude du soldat. Soudain, j'avais cessé d'être « l'un d'eux » pour devenir, sinon « l'un des nôtres », du moins un homme qui était assurément du côté des croyants.

Aujourd'hui, nous travaillons dans un monde différent. La situation a complètement changé avec la doctrine que Tony Blair a qualifiée d'« intervention libérale » à l'échelle mondiale. En notre qualité de reporters occidentaux, nous sommes considérés comme associés à cette politique dans les nombreuses régions du monde où nous devons être présents pour donner au public des informations sur « les ennemis de l'Occident », mais aussi sur la manière dont celui-ci se comporte, et où nous sommes exposés d'un côté comme de l'autre à des dangers.

On débat de la possibilité de protéger les journalistes dans le cadre plus officiel d'une superconvention qui réunirait les propositions de médias et d'organisations internationales. Les discussions et les propositions se multiplient, et il n'est pas difficile de voir pourquoi : un millier de journalistes ont été tués en 10 ans, principalement des journalistes locaux, qui faisaient leur métier dans leur propre pays.

Mais, à mon avis, la question essentielle est de savoir si les journalistes sont fondés à bénéficier d'une protection spéciale. Faudrait-il que l'ONU, les organisations de journalistes, l'OSCE, l'UE ou des organismes analogues demandent une amélioration de la Convention de Genève, qui dispose que les journalistes capturés lors de conflits armés ont droit à la même protection que les civils ? Devrait-on ériger en crime de guerre, ou même en crime contre l'humanité, le fait de tuer ou de blesser des professionnels des médias ?

Il le faudrait peut-être. Je ne suis pas un spécialiste de ces questions, mais je suis d'accord avec Harold Evans, l'ancien rédacteur en chef du *Times* de Londres, lorsqu'il reproche aux gouvernements de ne tenir aucun compte des propositions de sanctions visant les États qui ferment les yeux sur la situation et tolèrent l'impunité à l'égard de ceux qui tuent des journalistes.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il faudrait établir une distinction claire et nette entre une superconvention et les reporters sur le terrain, leurs employeurs et leurs organisations, qu'elles soient nationales ou internationales. Il faut qu'il y ait une barrière entre « nous » et « eux » - les politiciens et les dirigeants des grandes entreprises.

J'ai demandé à des confrères ce qu'ils en pensaient. À chaque fois, ils m'ont répondu instinctivement qu'ils déclinaient toute offre de statut officiel qui pourrait découler d'une superconvention.

Permettez-moi de citer un photographe danois chevronné, Carsten Ingemann, qui est par ailleurs président du Comité Cavling, l'équivalent danois du Prix Pulitzer, et qui m'a dit qu'un journaliste ne pouvait représenter que l'organe d'information pour lequel il travaille ; dès lors qu'il est associé à une autre entité, il perd son indépendance et donc sa crédibilité.

Ingemann mentionne quelques règles de bon sens à l'usage des reporters. Ils devraient, par exemple, éviter de ressembler à des astronautes en tenue de combat, ce qui les distingue inutilement des citoyens ordinaires, qui ne portent généralement ni casque ni lourd gilet pare-balles.

Pour citer un autre confrère, Steffen Jensen de TV2 Danemark, je dirais que toute « estampille officielle » finira par dresser de nouveaux obstacles au métier de reporter. C'est comme si l'on nous demandait de devenir des cibles puisque aujourd'hui nous couvrons essentiellement des conflits régionaux où interviennent des milices et des armées privées qui combattent des interventionnistes occidentaux ou luttent entre elles. En tout état de cause, on nous considère au mieux comme des semi-diplomates, des personnes dotées d'un pouvoir politique et militaire, ou comme de véritables ennemis. Toute convention élaborée à l'initiative des Occidentaux et fondée sur leurs prémisses mettra de l'huile sur le feu.

En tant que journalistes, nous devons refuser toute offre de protection, que ce soit par incorporation, par intégration à une équipe ou à travers une forme quelconque de lien institutionnel. Notre indépendance est notre seule protection. Les reporters doivent modifier leur comportement sur le terrain et manifester une réelle indépendance. Nous devons éviter de nous affilier à des organisations internationales ou gouvernementales, et bien entendu à des organes militaires. Nous devons nous rappeler que nos reportages sont diffusés dans le monde entier et que, souvent, ils sont perçus comme s'inscrivant dans le cadre d'une conspiration présumée.

Nous savons, grâce aux statistiques, qu'il est beaucoup plus sûr, pour les journalistes, d'être « incorporés » qu'indépendants. Néanmoins, des reportages indépendants, crédibles et exacts représentent la seule protection sur laquelle nous pouvons compter durablement. En fin de compte, nous ne pouvons faire confiance qu'à notre public.

LE STATUT DES JOURNALISTES ET DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS COUVRANT DES CONFLITS DANGEREUX

Dans les zones de conflit, la première cause de décès n'est pas, pour le personnel des médias, le fait d'être pris entre deux feux, les attaques sans discernement ou les « dommages collatéraux », comme on pourrait l'imaginer. Malgré leur statut de civils au regard du droit humanitaire international, les professionnels des médias meurent principalement d'avoir été délibérément pris pour cible. Les journalistes locaux constituent l'immense majorité des victimes - selon le Comité pour la protection des journalistes, ils représentent 85 % des pertes enregistrées par les médias dans les zones de conflit. Rien que l'année dernière, 69 professionnels des médias ont été tués en Iraq, ce qui porte à plus de 170 le nombre de journalistes qui ont perdu la vie dans ce pays depuis le début du conflit en mars 2003. Jamais dans l'histoire, un aussi grand nombre de journalistes n'avaient été tués. Il est toutefois particulièrement important, dans de telles circonstances, d'assurer une couverture indépendante, exacte et professionnelle. La protection des professionnels des médias garantie par le droit humanitaire international n'est pas assurée. Quelles mesures peuvent être prises pour faire bénéficier les journalistes et le personnel des médias d'une plus grande sécurité dans les situations de conflit armé? Les articles qui suivent montrent que la question de savoir s'il est souhaitable d'offrir aux journalistes une protection internationale supplémentaire pour tenir compte de l'incapacité de nombreux gouvernements à régler le problème de l'impunité est très discutée. Certains journalistes craignent en effet qu'un statut officiel rende encore plus difficile l'exercice de leur métier dans de bonnes conditions de sécurité. En attendant, le Conseil de sécurité de l'ONU a lancé l'année dernière un rappel à l'ordre extrêmement clair dans sa résolution 1738, dont le texte intégral est reproduit ci-après :

« LE CONSEIL DE SÉCURITÉ,

Ayant présente à l'esprit la responsabilité principale que la Charte des Nations Unies lui a assignée de maintenir la paix et la sécurité internationales, et soulignant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir et régler les conflits,

Réaffirmant ses résolutions 1265 (1999), 1296 (2000) et 1674 (2006) relatives à la protection des civils en période de conflit armé, et sa résolution 1502 (2003) sur la protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit, ainsi que ses autres résolutions et les déclarations de son président ayant trait à la question,

Réaffirmant son attachement aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, à l'Article 1 (par. 1 à 4) et aux principes également y énoncés, à l'Article 2 (par. 1 à 7), notamment en ce qui concerne les principes de l'indépendance politique, de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale de tous les États, ainsi que le respect de la souveraineté de tous les États,

Réaffirmant qu'il incombe au premier chef aux parties à un conflit armé de prendre toutes les mesures voulues pour assurer la protection des civils touchés,

Rappelant les Conventions de Genève en date du 12 août 1949, en particulier la troisième Convention de Genève en date du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre et les Protocoles additionnels du 8 juin 1977, en particulier l'article 79 du Protocole additionnel I relatif à la protection des journalistes en mission professionnelle périlleuse dans les zones de conflit armé,

Soulignant qu'il existe en droit international humanitaire des règles prohibant les attaques dirigées intentionnellement contre des civils qui, en période de conflit armé, constituent des crimes de guerre, et rappelant qu'il est impératif que les États mettent un terme à l'impunité des auteurs de ces attaques,

Rappelant que les États parties aux Conventions de Genève ont l'obligation de rechercher les personnes présumées avoir commis, ou avoir donné l'ordre de commettre, une infraction grave auxdites Conventions et qu'ils doivent les déférer à leurs propres tribunaux, quelle que soit leur nationalité, ou peuvent, s'ils le préfèrent, les remettre pour jugement à un autre État intéressé à la poursuite, pour autant que celui-ci ait retenu contre lesdites personnes des charges suffisantes,

Appelant l'attention de tous les États sur l'arsenal de mécanismes de justice et de réconciliation, y compris les tribunaux pénaux internes, internationaux et « mixtes » ainsi que les commissions vérité et réconciliation, et notant que ces mécanismes peuvent favoriser non seulement l'établissement de la responsabilité d'individus à raison de crimes graves, mais aussi la paix, la vérité, la réconciliation et la réalisation des droits des victimes,

Conscient de l'importance que revêt, pour la protection des civils en période de conflit armé, une démarche globale, cohérente et privilégiant l'action, y compris au début des préparatifs. Soulignant à cet égard la nécessité d'adopter une stratégie générale de prévention des conflits, qui s'attaque aux causes profondes des conflits armés de manière exhaustive afin d'améliorer durablement la protection des civils, y compris par la promotion du développement durable, de l'élimination de la pauvreté, de la réconciliation nationale, de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'état de droit et du respect et de la protection des droits de l'homme,

Gravement préoccupé par la fréquence des actes de violence perpétrés dans de nombreuses régions du monde contre des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé, en particulier les attaques délibérées commises en violation du droit international humanitaire,

Déclarant que s'il examine la question de la protection des journalistes en période de conflit armé, c'est parce que c'est une question urgente et importante, et *estimant* que le Secrétaire général peut jouer un rôle utile en fournissant des renseignements supplémentaires sur la question,

1. *Condamne* les attaques délibérément perpétrées contre des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé visés en qualité de personnes civiles en période de conflit armé, et demande à toutes les parties de mettre fin à ces pratiques ;
2. *Rappelle* à cet égard que les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé qui accomplissent des missions professionnelles périlleuses dans des zones de conflit armé doivent être considérés comme des personnes civiles et doivent être respectés et protégés en tant que tels, à la condition qu'ils n'entreprennent aucune action qui porte atteinte à leur statut de personnes civiles, et sans préjudice du droit des correspondants de guerre accrédités auprès des forces armées de bénéficier du statut de prisonnier de guerre prévu par l'article 4.A.4 de la troisième Convention de Genève ;
3. *Rappelle également* que le matériel et les installations des médias sont des biens de caractère civil et, en tant que tels, ne doivent être l'objet ni d'attaques ni de représailles, tant qu'ils ne constituent pas des objectifs militaires ;
4. *Réaffirme* qu'il condamne toutes les incitations à la violence contre des civils en période de conflit armé, *réaffirme aussi* que tous ceux qui incitent à la violence doivent être traduits en justice, conformément au droit international applicable, et se *déclare disposé*, lorsqu'il autorise le déploiement d'une mission, à envisager, le cas échéant, des mesures à prendre à l'égard des médias qui incitent au génocide, à des crimes contre l'humanité et à des violations graves du droit international humanitaire ;
5. *Rappelle* l'injonction qu'il a adressée à toutes les parties à un conflit armé de se conformer strictement aux obligations mises à leur charge par le droit international concernant la protection des civils, y compris les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé ;
6. *Demande instamment* aux États et à toutes les autres parties à un conflit armé de tout faire pour empêcher que des violations du droit international humanitaire soient commises contre des civils, y compris des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé ;
7. *Souligne* que les États ont la responsabilité de s'acquitter de l'obligation que leur fait le droit international de mettre fin à l'impunité et de traduire en justice quiconque est responsable de violations graves du droit international humanitaire ;
8. *Demande instamment* à toutes les parties concernées, en période de conflit armé, de respecter l'indépendance professionnelle et les droits des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé qui sont des civils ;
9. *Rappelle* que le fait de prendre délibérément pour cible des civils et d'autres personnes protégées et de commettre des violations systématiques, flagrantes et généralisées du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme en période de conflit armé peut constituer une menace contre la paix et la sécurité internationales, et se dit une fois de plus disposé à examiner les situations de ce type et à prendre, le cas échéant, des mesures appropriées ;
10. *Invite* les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties dès que possible aux Protocoles additionnels I et II de 1977 se rapportant aux Conventions de Genève ;
11. *Affirme* qu'il examinera la question de la protection des journalistes en période de conflit armé exclusivement au titre de la question intitulée « Protection des civils en période de conflit armé » ;
12. *Prie* le Secrétaire général de consacrer une section de ses prochains rapports sur la protection des civils en période de conflit armé à la question de la sûreté et de la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé. »

LE RÔLE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE DANS LA PROTECTION DES JOURNALISTES PENDANT LES CONFLITS ARMÉS

Dans cet article, je présenterai ce que je considère comme quelques-uns des principaux obstacles à la sécurité et à la protection des journalistes dans les conflits armés, et je ferai quelques propositions susceptibles d'indiquer le chemin à suivre pour améliorer la situation. Je m'intéresserai particulièrement aux aspects pratiques et fonctionnels de la sécurité et de la protection des journalistes qui travaillent dans les zones de conflit armé. De son côté, Alexandre Balguy-Gallois de Reporters sans frontières (RSF) présentera le statut des journalistes en droit international humanitaire (DIH) et expliquera comment le DIH protège les journalistes dans les conflits armés.

Je montrerai que les journalistes qui couvrent les conflits armés sur le terrain risquent d'être les victimes accidentelles d'actions liées au conflit, et notamment d'être blessés ou tués pendant une attaque menée contre un objectif militaire légitime avec des moyens proportionnés ou d'être victimes de « restes explosifs de guerre » utilisés de façon licite. Ils risquent aussi - et j'examinerai également ces dangers - d'être la cible d'attaques intentionnelles, et notamment d'être tués, blessés, enlevés, torturés, ou de disparaître.

Pour essayer de comprendre pourquoi les combattants violent le droit international humanitaire (même quand ils le connaissent), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a effectué une étude sur le comportement des combattants. Je vais en indiquer les principaux résultats et montrer quelle influence la prise en considération des faits constatés pourrait avoir sur la protection des journalistes dans les zones de conflit armé. Il s'agit d'essayer de comprendre pourquoi des violations du droit international humanitaire se produisent et comment on peut les prévenir.

En conclusion, j'indiquerai ce que le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourraient faire selon moi pour contribuer à la sécurité et à la protection des journalistes chargés de missions dangereuses.

Des chiffres éloquent⁸

- Mille journalistes à travers le monde sont morts depuis 10 ans dans l'exercice de leur profession.
- Environ un quart de ces journalistes (269 individus) sont morts en couvrant des conflits armés; 248 d'entre eux n'étaient pas accompagnés d'une escorte armée, 15 étaient accompagnés d'une escorte armée, et six étaient embarqués.
- Cent soixante-sept sont morts dans des conflits armés internationaux (guerres) et 102 dans des conflits armés non internationaux (guerres civiles).

Ces statistiques relatives aux décès de journalistes ne tiennent pas compte des actes de violence ou des mauvais traitements non mortels subis par des journalistes. Les taux

Antonella Notari

*Comité international
de la Croix-Rouge*

de mortalité ne sont pas les seuls indicateurs ni même les indicateurs les plus pertinents du caractère dangereux de l'activité des journalistes, mais ils sont plus faciles à obtenir et à comparer que les chiffres relatifs aux autres types de dangers et de problèmes rencontrés par les journalistes dans les zones de conflit armé. Les chiffres cités ci-dessus se rapportent à tous les décès de journalistes, qu'ils aient eu des causes naturelles, accidentelles ou criminelles. Les victimes étaient pour la plupart des journalistes locaux et non pas des correspondants étrangers.

L'embarquement et les escortes armées

Il semble beaucoup plus dangereux de couvrir une guerre de façon indépendante, sans être accompagné d'une escorte armée ni embarqué, bien que l'ampleur du danger varie selon le groupe qui accompagne ou embarque le journaliste. Le journaliste embarqué risque surtout, nous dit-on, de perdre (au moins sur le plan de la perception) sa neutralité à l'égard des belligérants, ce qui accroît sa vulnérabilité aux attaques et aux autres préjudices. D'un autre côté, l'embarquement ou la présence d'une escorte armée protège physiquement le journaliste contre les attaques intentionnelles puisqu'il est alors plus difficile pour les assaillants de l'atteindre, lui et son équipe. Dans les conflits armés actuels, les journalistes indépendants risquent donc plus que les autres d'être attaqués intentionnellement par une des parties au conflit.

Atteintes physiques et effets psychologiques

Plus les journalistes se rapprochent du front ou du théâtre des opérations, plus ils s'exposent à des atteintes physiques ou psychologiques. La proximité d'objectifs militaires comme les camps militaires ou les patrouilles accroît souvent le danger; bien que la sécurité des journalistes embarqués dans les grandes armées occidentales ait été relativement bien assurée pendant les guerres d'Afghanistan et d'Iraq. Quand l'ennemi blesse ou tue des journalistes en attaquant de tels objectifs, ces pertes sont très souvent considérées comme des « dommages collatéraux » - à condition que l'attaquant emploie des moyens proportionnés au but de son attaque et prenne toutes les précautions nécessaires pour ne pas atteindre des civils ou des biens de caractère civil. Le fait de blesser ou de tuer des journalistes au cours d'une attaque n'est donc pas nécessairement considéré comme une violation du droit de la guerre - à moins que l'assaillant n'emploie des moyens disproportionnés et n'attaque à la fois, sans distinction, des militaires et des civils, des biens de caractère militaire et des biens de caractère civil.

En outre, les journalistes (comme les autres civils dans ce contexte) sont exposés au danger que représentent les mines et les autres engins explosifs. De fortes pressions s'exercent en faveur d'une interdiction complète des mines antipersonnelles et d'une réglementation de l'emploi des munitions à fragmentation, mais beaucoup d'anciennes et de nouvelles zones de conflit sont encore « truffées » d'armes de ce type, qui font énormément de victimes au sein des populations locales, parmi les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que parmi les humanitaires et les journalistes.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, les journalistes qui couvrent les guerres sont souvent témoins d'atroces souffrances, d'exactions, de violences et d'agressions dont la vue peut être choquante, traumatisante, et laisser des blessures invisibles, mais durables.

Mesures de sécurité destinées à protéger les journalistes sur les champs de bataille

Les journalistes doivent impérativement se préparer à affronter les dangers inhérents à la guerre, apprendre à bien se comporter devant le danger et à surmonter les effets des événements traumatisants. La responsabilité de la préparation des journalistes aux missions dangereuses et de la formation qui les sensibilisera aux risques courus et leur apprendra à se protéger; doit être partagée entre les journalistes eux-mêmes, leurs employeurs et des organismes spécialisés, notamment dans le domaine de l'information. Il faut que les journalistes reçoivent une formation en matière de sécurité et de secours d'urgence; que des règles de sécurité clairement formulées et adaptées aux différents contextes soient établies et mises à jour périodiquement; que les journalistes rassemblent périodiquement des informations fiables sur l'évolution des différentes situations sur le terrain; qu'ils soient correctement équipés et assurés; que

ceux qui ont rempli une mission dangereuse bénéficient d'un suivi personnel. Les États, les services de l'administration militaire et les services de sécurité peuvent contribuer à la protection des journalistes en leur donnant de précieuses informations sur les dangers qui les attendent sur le terrain, et en donnant aux troupes des instructions pertinentes relatives aux droits des journalistes.

Concrètement, l'INSI (voir le Code de sécurité de l'INSI) et RSF (voir la Charte sur la sécurité des journalistes en zones de conflit ou de tension) :

- recommandent que les États et les organisations internationales qui parrainent la formation des journalistes dans les pays en développement fassent une place aux questions de sécurité dans leurs programmes de formation ;
- demandent aux forces armées de donner des informations aux journalistes sur les zones et les situations dangereuses ;
- demandent aux journalistes de connaître parfaitement les caractéristiques physiques et sociales des régions où ils vont travailler ;
- demandent aux organes d'information de former les journalistes aux questions de sécurité, de les sensibiliser aux risques courus, de les équiper correctement et de leur imposer des règles de sécurité ;
- demandent que les missions dangereuses soient confiées à des volontaires et que le refus de remplir de telles missions n'ait pas de conséquences défavorables pour les journalistes ;
- demandent aux organes d'information de travailler ensemble à l'amélioration de la sécurité des journalistes ;
- exhortent les journalistes à s'occuper eux-mêmes de leur sécurité et à s'entraider ;
- prônent les consultations et les échanges d'informations entre tous les acteurs dans les zones de conflit armé ;
- préconisent le renforcement de la collaboration et du soutien mutuel entre les pairs, la mise à profit des enseignements du passé et la nomination de journalistes expérimentés aux postes de responsabilité ;
- soulignent que les journalistes ont le droit d'être correctement assurés ;
- demandent que les journalistes puissent bénéficier d'une aide psychologique post-traumatique pour gérer le stress.

Les attaques intentionnelles ou arbitraires

Les attaques intentionnelles ou arbitraires sont des actes de violence qui visent les journalistes chargés de couvrir les conflits armés, souvent précisément à cause des informations ou des opinions qu'ils livrent sur les événements ou sur les actions d'un belligérant. Des journalistes sont menacés, tués, torturés, pris en otages ou détenus arbitrairement sans garanties administratives ou judiciaires, ou encore disparaissent. Ces actes de violence sont illégaux et constituent des violations du droit international humanitaire en temps de conflit armé⁹.

Les journalistes sont victimes d'attaques intentionnelles et d'actes de violence arbitraires parce que les combattants méconnaissent ou craignent l'action des médias, connaissent mal et respectent peu les règles du droit international humanitaire, et surtout jouissent de l'impunité accordée à ceux qui attaquent ou maltraitent les journalistes dans le contexte d'un conflit armé.

Les combattants méconnaissent ou craignent souvent l'action des médias.

Les combattants craignent souvent que l'activité des médias n'affaiblisse la détermination des troupes et le soutien de la population, ou ne ternisse l'image et la réputation des forces armées ou des services de sécurité au sein de la population (et même au sein de la communauté mondiale). La guerre tend à

polariser fortement l'opinion, elle ne laisse pas de place au débat et à la critique, les dissidents passent pour des ennemis. Les combattants peuvent se sentir menacés par des médias qu'ils considèrent comme le porte-parole de la dissidence et de la critique.

En outre, les objectifs des combattants et ceux des journalistes peuvent entrer en conflit. Les combattants veulent gagner la guerre sur le champ de bataille, mais aussi dans le cœur et dans l'esprit des citoyens ; les journalistes veulent informer, rendre compte, analyser, mais aussi faire une place au débat, aux doutes et aux critiques. Alors que les combattants ont tendance à penser que la communication doit être au service de l'effort de guerre, les journalistes la regardent comme une fin en soi.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, les combattants soupçonnent parfois les journalistes d'aider l'ennemi et notamment d'être des espions au service de l'ennemi.

Certains combattants connaissent mal et respectent peu le droit international humanitaire

Les combattants connaissent parfois mal les droits des journalistes et leurs propres obligations à l'égard des journalistes ; et les instructions permanentes relatives aux médias en zone de conflit armé, quand il en existe, ne sont pas toujours claires. Certains combattants dénie ou refusent donc aux journalistes le droit de circuler dans la zone de conflit sans encourir de représailles.

L'impunité

Si les journalistes courent tant de risques dans les conflits armés, c'est en particulier parce que les attaques dont ils sont la cible donnent très rarement lieu à des enquêtes indépendantes et approfondies, et parce que les combattants qui attaquent ou maltraitent des journalistes ou qui violent leurs droits ne sont presque jamais punis.

Le rapport mondial de l'INSI a montré que dans les deux tiers des cas où des journalistes ont été tués, les auteurs du crime n'ont pas été identifiés et ne le seront probablement jamais puisque ces crimes ne donnent généralement pas lieu à de véritables enquêtes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de conflit.

L'un des plus grands problèmes du droit international humanitaire au XXI^e siècle, ce n'est pas que les règles soient périmées, insuffisantes ou déficientes, mais que les coupables continuent de jouir d'une large impunité, même si l'on a commencé - et ces débuts sont encourageants - à traduire les criminels de guerre en justice, comme dans les cas de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda ou de la Sierra Leone.

L'étude du CICR sur les « origines du comportement dans la guerre »

(<http://www.icrc.org/web/eng/siteeng0.nsf/html/5ZBGG>)

Le CICR a mené cette étude pour déterminer les facteurs essentiels qui influencent le comportement des combattants dans les conflits armés, afin de vérifier si les politiques qu'il a élaborées pour prévenir les violations du droit international humanitaire tenaient suffisamment compte de ces facteurs. Cette étude peut aider les médias et d'autres acteurs à comprendre pourquoi et comment les violations se produisent et comment les prévenir.

Des recherches empiriques et l'examen de la littérature spécialisée ont confirmé les hypothèses de départ des auteurs de l'étude, notamment en ce qui concerne :

1. l'universalité de l'adhésion aux principes humanitaires. Tout comme les civils, les combattants reconnaissent les principes humanitaires (protection des prisonniers, distinction entre combattants et civils, etc.) et leur accordent une valeur universelle ;
2. l'importance de l'autorité et du sentiment d'appartenance au groupe, la spirale de la violence. Les violations du droit international humanitaire mettent en jeu des processus collectifs et individuels de désengagement moral fondés sur deux mécanismes principaux : la justification des comportements et la déresponsabilisation ;

3. le désengagement moral et les violations du droit international humanitaire. Dans les situations de conflit armé, le conformisme et l'obéissance aux ordres sont les deux principaux facteurs qui favorisent l'abdication des responsabilités.

Résumé des enseignements à tirer de l'étude

Le premier enseignement est que nous devons mettre la force du droit au-dessus de la force de la morale. Je veux dire que nos efforts pour promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire doivent se déployer sur les plans politique et juridique plutôt que sur le plan moral, et porter sur les normes plutôt que sur les valeurs sous-jacentes, parce que c'est une erreur de croire que les combattants sont autonomes sur le plan moral.

Le droit international humanitaire empêchera plus efficacement les combattants d'entrer dans la spirale de la violence s'il est perçu dans une perspective normative comme un ensemble de normes juridiques et non pas seulement d'exigences morales. Les normes séparent nettement ce qui est permis et ce qui est interdit.

Le deuxième enseignement est que les combattants ne pourront adhérer plus fortement au droit international humanitaire que s'ils sont correctement formés, reçoivent des ordres stricts concernant leur comportement et sont passibles de sanctions effectives en cas de désobéissance.

Comme le comportement des combattants est principalement déterminé par le conformisme, la soumission à l'autorité et le désengagement moral qui autorise la violence à l'encontre des « ennemis », il est essentiel de traduire les règles du droit international humanitaire en mécanismes spécifiques et de prendre les mesures pratiques nécessaires pour assurer l'application de ces mécanismes, ce qui suppose l'existence d'instructions permanentes clairement formulées. En ce qui concerne les relations avec les journalistes dans les zones de combat, on peut citer l'exemple positif du Livre vert du Ministère de la défense du Royaume-Uni, qui indique clairement comment les troupes britanniques doivent se comporter à l'égard des journalistes sur le terrain.

Enfin, et c'est très important, les combattants qui désobéissent aux ordres et enfreignent le droit international humanitaire, doivent être punis au niveau approprié et proportionnellement à la gravité des violations commises.

La contribution du CICR et du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la protection des journalistes en mission dangereuse

Ce que nous faisons pour les journalistes

La ligne ouverte du CICR (numéro de téléphone portable: +41 79 217 32 85) fournit aux journalistes chargés d'une mission dangereuse, à leurs familles et à leurs employeurs un moyen de contact permanent avec le CICR. Elle leur permet de demander une assistance d'urgence pour des journalistes en difficulté dans des régions où le CICR peut intervenir. Dans le passé, le CICR a pu visiter des journalistes détenus et les mettre en relation avec leurs familles et leurs employeurs; évacuer des journalistes blessés ou transférer les restes de journalistes tués dans une zone de conflit; jouer le rôle d'intermédiaire neutre dans des cas de détention ou d'enlèvement; et fournir d'autres services humanitaires.

Malheureusement, dans un grand nombre de cas, le CICR n'a pu intervenir ou n'a pas réussi à protéger les journalistes. Il est néanmoins conseillé de lui signaler les problèmes rencontrés par les journalistes dans les zones de conflit armé, ne serait-ce que pour voir quelle sorte d'aide il peut apporter.

Dans les limites de leur compétence et de leur devoir de réserve, le personnel du CICR, les autres employés de la Croix-Rouge et ceux du Croissant-Rouge peuvent aussi souvent donner de précieuses

informations sur les contextes où les équipes de journalistes ont l'intention d'aller travailler. On peut leur demander des précisions susceptibles d'enrichir la description des dangers et des problèmes potentiels.

En outre, à la faveur de ses contacts réguliers avec les gouvernements et d'autres acteurs, le CICR cherche les moyens de renforcer la connaissance du droit international humanitaire, d'améliorer la formation des combattants et de promouvoir l'introduction de ses principes dans les instructions permanentes. Il continuera d'exhorter les gouvernements à prendre les mesures politiques et législatives nécessaires pour améliorer la protection et la sécurité des civils en général et des journalistes en particulier pendant les conflits armés.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, le CICR et certaines sections de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge organisent une formation spéciale, des débats et d'autres activités relatives au droit international humanitaire, qui s'adressent aux journalistes et aux directeurs de publication.

Ce que nous pourrions faire pour les journalistes

Le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge examine actuellement la possibilité de proposer au niveau national un programme de formation aux secours d'urgence destiné aux journalistes.

Nous examinons aussi la possibilité d'organiser un échange de connaissances spécialisées en matière de gestion du stress et des traumatismes entre des journalistes et des représentants du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Conclusion – Le chemin à suivre

Pour améliorer la protection des journalistes dans les zones de conflit armé, il faut absolument faire en sorte que les combattants respectent davantage les règles de droit existantes ; il faut pour cela mieux former les combattants, clarifier les instructions permanentes et les ordres, et réprimer plus sévèrement les infractions aux règles.

Il faut aussi renforcer durablement la préparation des journalistes et l'aide aux journalistes.

Documents

Committee to Protect Journalists (CPJ): Journalists' safety guide On Assignment. A guide to reporting in dangerous situations. En anglais, espagnol et arabe.

http://www.cpj.org/regions_05/mideast_05/safety_guide_arabic.pdf

RSF: Guide pratique du journaliste.

http://www.reseau-damocles.org/rubrique.php?id_rubrique=407

CICR: Staying Alive, safety and security guidelines for humanitarian volunteers in conflict areas. ICRC: First Aid Manual. 2006.

<http://www.icrc.org>

INSI: Code de sécurité, etc.:

<http://www.newssafety.com/safety/index.htm>

FJI: Live News: Guide de survie pour les journalistes. En anglais, français, arabe, russe et espagnol.

<http://www.newssafety.com/safety/guides.htm>.

LA PROTECTION DES JOURNALISTES ET DES MÉDIAS DANS LES CONFLITS ARMÉS

La guerre d'Iraq illustre parfaitement les dangers auxquels sont exposés les journalistes qui travaillent dans les zones de conflit armé : 69 journalistes ont été tués en Iraq en 2006. Il est donc important de rappeler que toute attaque contre des journalistes ou contre le matériel des médias est illégale en droit international humanitaire.

Après l'adoption à l'unanimité, le 23 décembre, de la résolution 1738 par le Conseil de sécurité de l'ONU, il faudrait de toute évidence que l'UNESCO fasse une déclaration pour réaffirmer, entre autres, ces principes de droit humanitaire relatifs aux journalistes et aux autres employés des médias, et pour rétablir ainsi l'autorité de certaines règles fondamentales trop souvent bafouées.

Le droit international humanitaire protège les journalistes en tant que civils

Les attaques intentionnelles, les représailles, les menaces et beaucoup d'autres actes criminels sont prohibés en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des deux Protocoles additionnels de 1977.

Alexandre Balguy-Gallois

*Maître de conférences
à l'Université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne),
à Sciences po-Paris
et à l'Institut catholique
de Paris,
conseiller juridique
auprès de Reporters
sans frontières*

Le droit international humanitaire distingue deux catégories de journalistes parmi ceux qui travaillent dans les zones de conflit armé : les correspondants de guerre accrédités auprès des forces armées et les journalistes « indépendants ».

Les correspondants de guerre appartiennent à la catégorie des « personnes qui suivent les forces armées sans en faire directement partie ».

Comme ils ne font pas partie des forces armées, ils ont le statut de civils et bénéficient par conséquent de la protection accordée aux civils.

En outre, parce que leur présence est en quelque sorte liée à l'effort de guerre, les correspondants de guerre bénéficient du statut de prisonniers de guerre s'ils tombent aux mains de l'ennemi, à condition toutefois qu'ils aient été autorisés à suivre les forces armées (article 4 de la troisième Convention de Genève de 1949).

Les journalistes « indépendants », c'est-à-dire les journalistes qui remplissent une mission professionnelle périlleuse, sont protégés par l'article 79 du Premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux.

L'article 79 dispose que les journalistes qui remplissent une mission professionnelle périlleuse dans une zone de conflit armé sont des civils et bénéficient par conséquent de toute la protection accordée aux civils par le droit international humanitaire. Il protège ainsi les journalistes contre les effets des hostilités et, dans le cas où ils seraient capturés ou arrêtés par une des parties au conflit, contre le comportement arbitraire de cette partie.

L'article 79 ne modifie pas le régime qui s'applique aux correspondants de guerre.

Les auteurs du Protocole I n'ont pas voulu créer un statut spécial pour les journalistes.

Enfin, bien que le droit international humanitaire ne les protège expressément que dans le contexte des conflits armés internationaux (Protocole I), les journalistes bénéficient aussi de la protection accordée aux civils dans les conflits armés non internationaux.

Suspension de la protection

L'article 79 (2) du Protocole I, conjugué à l'article 51 (3), assure aux journalistes la protection juridique accordée par le droit international humanitaire, à moins qu'ils ne participent « directement » aux hostilités (ils sont alors privés de cette protection pendant toute la durée de leur participation « directe » aux hostilités).

L'emploi du mot « direct », qui suppose que le comportement des journalistes soit étroitement lié à ses effets sur la conduite des hostilités, fait qu'il est relativement difficile de leur retirer la protection accordée.

Selon le Comité international de la Croix-Rouge, les actes hostiles qui témoignent d'une participation directe aux hostilités sont des actes de guerre qui, par leur nature ou leur destination, portent atteinte au personnel ou au matériel des forces armées ennemies.

Les journalistes ne perdent leur immunité et ne deviennent des cibles légitimes que pendant la durée de leur participation directe aux hostilités.

La protection du matériel des médias en tant qu'ensemble de biens de caractère civil

Le matériel de la radio et de la télévision se compose de biens de caractère civil qui bénéficient de la protection accordée à tous les biens de cette catégorie. Le principe de l'interdiction de toute attaque contre les biens de caractère civil a été solidement établi en droit international humanitaire au début du XXe siècle, puis réaffirmé dans les Protocoles de 1977 et dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La définition que le Protocole I donne des « biens de caractère civil » est, comme celle des « personnes civiles », une définition négative : tous les biens qui ne sont pas des objectifs militaires sont considérés comme des biens de caractère civil (article 52 (1)).

La suspension de la protection des biens de caractère civil

La protection accordée aux biens de caractère civil n'est pas absolue. Elle prend fin si ces biens sont utilisés à des fins hostiles. Les biens de caractère civil (bateaux, avions, véhicules, bâtiments) qui abritent ou transportent du personnel, du matériel ou des approvisionnements militaires ou qui apportent à l'effort de guerre une contribution effective, incompatible avec leur statut, sont des cibles légitimes.

Par exemple, si les installations de la Radio-Télévision serbe (RTS) étaient effectivement utilisées comme émetteurs et relais radio au service des forces armées et de la police spéciale de la République fédérale de Yougoslavie, la commission d'examen du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a eu raison de conclure qu'elles constituaient des objectifs militaires légitimes pour l'OTAN¹⁰.

Les médias peuvent-ils être des objectifs militaires ?

Le droit international humanitaire exige que les attaques soient strictement limitées aux « objectifs militaires ».

Pour être des cibles légitimes, les installations de la radio et de la télévision doivent être des « objectifs militaires » au sens de l'article 52 (2) du Protocole I. C'est-à-dire qu'elles doivent, par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation, apporter une contribution effective à l'action militaire ; et que leur destruction totale ou partielle, leur capture ou leur neutralisation, dans les circonstances qui prévalent à ce moment-là, doit offrir un avantage militaire précis.

Les deux conditions posées par l'article 52 (2) s'additionnent : il faut qu'elles soient réunies pour qu'un objectif soit un objectif militaire au sens du Protocole I. Les attaques menées contre un objectif qui ne remplit pas ces deux conditions, sont illégales.

L'utilisation du matériel et des installations des médias à des fins à la fois civiles et militaires

Les biens de caractère civil (routes, réseau ferroviaire, écoles, etc.) utilisés temporairement à des fins militaires ou simultanément à des fins civiles et militaires sont des cibles légitimes.

Par exemple, pendant la campagne de bombardements aériens menée par l'OTAN en Yougoslavie, des représentants de l'Organisation ont soutenu que le bombardement des installations de la RTS était justifié parce qu'elles remplissaient, selon eux, une double fonction : elles étaient utilisées à des fins civiles, mais faisaient aussi partie du système de commande-contrôle-communication de l'armée serbe.

Dans son rapport final, la commission d'examen du TPIY a considéré que si les installations de la RTS étaient effectivement utilisées comme émetteur au service des forces armées, elles constituaient un objectif militaire¹¹.

La commission a ajouté que s'ils sont utilisés, comme au Rwanda, pour inciter la population à commettre des crimes, les médias peuvent devenir un « objectif militaire légitime ».

Les médias qui incitent à la haine apparaissent aussi comme des cibles légitimes dans la mesure où ils enfreignent les Conventions de Genève (articles 49, 50, 129 et 146, respectivement, des Conventions I à IV) et le Protocole I (article 85). Dans l'article 1er des quatre Conventions de 1949 et du Protocole I, les États parties s'engagent à respecter et à « faire respecter » ces instruments.

L'utilisation des médias à des fins de propagande en fait-elle des objectifs militaires ?

La commission du TPIY a adopté sur ce point une position ferme et claire : les médias ne sont pas des « cibles légitimes » du seul fait qu'ils diffusent de la propagande, même s'ils contribuent ainsi à l'effort de guerre¹²; et le moral de la population n'est pas en lui-même un « objectif militaire légitime »¹³.

Mais certaines formes de propagande ne sont pas autorisées. La propagande qui incite à commettre de graves violations du droit international humanitaire, à commettre un génocide ou des actes de violence, est interdite ; et les médias qui diffusent de tels messages peuvent être légitimement pris pour cibles.

L'obligation de prendre des précautions avant de lancer une attaque susceptible de toucher des journalistes ou des médias

Le Protocole I de 1977 (articles 51 (5b) et 57 (2a-ii)) est la première convention qui ait affirmé explicitement le principe de proportionnalité¹⁴.

Ce principe a pour but de limiter au minimum les « dommages collatéraux » causés par les opérations militaires.

Il fournit un critère qui permet de déterminer dans quelle mesure les dommages collatéraux peuvent être justifiés en droit international humanitaire : il s'agit de trouver un équilibre raisonnable entre les effets d'une destruction légitime et des effets collatéraux indésirables.

Il ressort en fait clairement des articles mentionnés plus haut que, conformément au principe de proportionnalité, les effets collatéraux accidentels (autrement dit les effets secondaires négatifs) des attaques qui touchent des personnes et des biens protégés ne doivent pas être excessifs par rapport aux avantages militaires escomptés.

Le principe de proportionnalité fixe des repères. Il ne fournit pas une règle de conduite précise, mais indique une direction générale. Cette souplesse est à la fois une force et une faiblesse en droit humanitaire.

Le principe de proportionnalité établit en tout cas une norme à l'aune de laquelle on peut mesurer les excès les plus évidents, comme celui qui consiste à lâcher un tapis de bombes sur des cibles dépourvues d'importance militaire dans une région très peuplée. Dans les situations plus ambiguës, il est difficile de déterminer quelles opérations militaires sont disproportionnées ; mais dans ces situations, « l'intérêt de la population civile doit prévaloir ».

L'obligation de donner un avertissement

L'obligation de donner un avertissement en temps utile à la population civile est énoncée en ces termes à l'article 57 (2c) du Protocole I: « dans le cas d'attaques pouvant affecter la population civile, un avertissement doit être donné en temps utile et par des moyens efficaces, à moins que les circonstances ne le permettent pas ».

La règle de l'avertissement est largement antérieure à l'adoption du Protocole I et figure dans certains instruments postérieurs¹⁵. Elle a principalement pour but de permettre aux non-combattants d'échapper aux effets de l'attaque annoncée, et de permettre aux autorités d'évacuer les civils ou de les mettre à l'abri, par exemple dans des abris. Elle poursuit donc un noble but, mais elle n'est pas très efficace sur le plan de la protection générale des civils et des biens de caractère civil parce qu'elle est formulée en termes vagues et tient compte des limites inhérentes à la nécessité militaire.

Limites et exceptions à l'obligation de donner un avertissement

L'article 57 (2c) du Protocole I exige qu'un avertissement soit donné « à moins que les circonstances ne le permettent pas ». Sans cette concession au principe de la nécessité militaire, la règle de l'avertissement n'aurait jamais été introduite dans le Protocole.

Les « circonstances » auxquelles le Protocole se réfère sont celles qui se rapportent au succès de l'opération militaire et à la sécurité des combattants.

Le devoir qu'ont les chefs militaires d'assurer la sécurité des combattants placés sous leur autorité peut s'opposer à la règle de l'avertissement.

Ainsi, les représentants de l'OTAN ont déclaré qu'aucun avertissement particulier n'avait été donné avant le bombardement du siège et des studios de la RTS, le 23 avril 1999, pour ne pas mettre en danger la vie des pilotes. Là encore, il faut trouver un équilibre entre la nécessité militaire et les exigences humanitaires. La responsabilité en incombe d'abord et avant tout aux chefs militaires, dont les décisions seront évaluées a posteriori à l'aune de ce qu'aurait fait un « chef militaire raisonnable ».

Suivant le paragraphe 2c de l'article 57, la règle de l'avertissement ne s'applique pas quand l'attaque n'affecte pas la population civile, soit qu'il n'y ait pas de civils à proximité de l'objectif militaire, soit que les moyens de combat employés permettent d'épargner les civils (cf. les frappes « chirurgicales » dont les effets doivent se limiter à l'objectif militaire).

L'obligation de donner un avertissement « en temps utile et par des moyens efficaces »

Le Protocole I exige que l'avertissement soit donné « en temps utile et par des moyens efficaces ».

Pour savoir si l'on peut donner un avertissement et par quels moyens on peut le donner, il faut s'en remettre au bon sens, ce qui suppose inévitablement qu'on tienne compte de la sécurité des attaquants.

La règle posée par l'article 57 (2c) n'exige pas que l'avertissement soit donné aux autorités concernées ; il suffit d'avertir directement la population (par des tracts jetés d'un avion, des messages lus à la radio, des annonces diffusées par haut-parleur, etc., demandant aux civils de rester chez eux ou de s'éloigner de certains objectifs militaires) pour que l'on considère que l'avertissement a été donné par des moyens efficaces.

L'avertissement est généralement donné peu de temps avant l'attaque pour que l'ennemi n'ait pas le temps de retirer le matériel qui sera visé par l'attaque.

Les auteurs de l'avertissement se contentent parfois de mettre en garde ou de menacer l'ennemi en termes généraux, en évoquant la possibilité de frappes contre certaines zones ou certains types d'installations, sans donner beaucoup de détails, pour conserver l'avantage de la surprise.

Mais il est douteux qu'un avertissement donné longtemps avant l'attaque ou formulé en termes obscurs ou contradictoires réponde aux exigences de l'article 57, et la population civile ne le prendra peut-être pas au sérieux.

L'attaquant est-il dispensé du devoir de précaution à l'égard des civils s'il leur a donné un avertissement et s'ils n'y ont pas fait attention ? Même dans ce cas, manquer au devoir de précaution serait contraire à la lettre et à l'esprit des Conventions de Genève et du Protocole I.

Des moyens proportionnés au but

On peut se demander de façon générale si le bombardement des installations de la radio et de la télévision est le moyen le plus adéquat d'atteindre le but poursuivi.

Suivant l'article 52 (2) du Protocole I, il n'est pas toujours nécessaire de détruire les objectifs militaires ; il peut être suffisant d'en prendre le contrôle ou de les neutraliser (on peut, par exemple, interrompre la diffusion des émissions de radio et de télévision ou les brouiller).

Mais cette retenue est surtout préférable du point de vue humanitaire puisqu'elle permet à l'attaquant de « réduire au minimum les pertes en vies humaines dans la population civil [...] qui pourraient être causé[e]s incidemment » (article 57 (2a-ii) du Protocole I).

Ainsi, selon Human Rights Watch et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), la diffusion des émissions de la Radio-Télévision libre des Mille Collines (RTL) et de Radio-Rwanda aurait pu être interrompue en 1994 sans qu'il fût nécessaire de mener des opérations militaires sur le terrain. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire du Sénat belge concernant les événements du Rwanda (1997) en arrive aux mêmes conclusions. Il se réfère par ailleurs au brouillage, en Somalie, des émissions de radio qui incitaient la population à attaquer le personnel de l'ONU.

Les journalistes devraient-ils porter un emblème distinctif ?

Reporters sans frontières ne pense pas que les journalistes devraient porter un emblème distinctif, parce que toute augmentation du nombre des symboles protecteurs ou des bénéficiaires d'un statut spécial tend nécessairement à dévaloriser les différents statuts spéciaux déjà reconnus. D'autre part, les symboles protecteurs n'offrent pas de garantie absolue, comme le prouvent les attaques perpétrées contre des travailleurs humanitaires. D'ailleurs, il existe déjà un signe distinctif : le mot « PRESS » inscrit sur les insignes et les véhicules.

Il serait inutile d'ajouter une nouvelle règle de droit au droit existant : les journalistes sont déjà bien protégés par le droit international humanitaire. Une affirmation de ce domaine du droit qui rétablirait l'autorité de certaines règles fondamentales et en assurerait l'application, pourrait en revanche améliorer la situation. Il ne faudrait pas cependant affaiblir ces règles fondamentales au nom de la lutte contre le terrorisme.

La protection des journalistes « embarqués »

Le statut des journalistes « embarqués », c'est-à-dire de ceux qui se déplacent avec les troupes en temps de guerre, fait actuellement problème.

Comme ces journalistes « insérés » dans des unités de l'armée américaine ou britannique acceptent un certain nombre de règles de base¹⁶ qui les obligent à rester avec l'unité à laquelle ils sont rattachés et

qui assure leur protection, on a tendance à les assimiler aux « correspondants de guerre » au sens de la Troisième Convention de Genève.

Il faut éclaircir ce point, d'autant plus que le statut de prisonniers de guerre reconnu, le cas échéant, aux correspondants de guerre a des conséquences pratiques, notamment en ce qui concerne les interrogatoires et la confiscation des objets personnels (articles 17 et 18 de la Troisième Convention de Genève).

Selon des sources officielles, les autorités militaires américaines considèrent que les journalistes embarqués et « unilatéraux » n'ont droit qu'au statut de civils conféré par l'article 79 du Protocole I.

Les autorités militaires françaises considèrent au contraire que les journalistes embarqués ont droit au statut de prisonniers de guerre s'ils tombent aux mains de l'ennemi.

La criminalisation des discours de haine au niveau international

Le Tribunal militaire international de Nuremberg a jugé dans l'affaire Fritzsche que le haut fonctionnaire du Ministère de la propagande Hans Fritzsche n'avait pas commis de crimes contre l'humanité en diffusant la propagande nazie. Mais il a jugé que le rédacteur en chef du journal extrémiste *Der Stürmer*, Julius Streicher, avait commis de tels crimes en incitant ses lecteurs au meurtre.

Le Tribunal de Nuremberg n'a pas criminalisé les discours de haine, mais l'incitation au meurtre.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a cependant criminalisé les discours de haine dans l'affaire de Ferdinand Nahimana, cofondateur et directeur de la Radio-Télévision libre des Mille Collines.

Cette évolution est importante parce que de nombreux organes d'information pourraient être accusés de tenir des discours de haine. L'affaire Nahimana sera jugée de nouveau en seconde instance : nous devons donc attendre le verdict de la Chambre d'appel pour connaître l'opinion définitive du Tribunal sur ce qui constitue un discours de haine.

La Cour pénale internationale et l'amélioration de la sécurité des journalistes

On pourrait améliorer la protection des journalistes et des autres employés des médias en modifiant l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour que les attaques intentionnelles dont ils sont l'objet soient désormais considérées comme des crimes de guerre.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION AU MEXIQUE, UN DROIT DE LA PERSONNE HUMAINE MENACÉ ET BAFOUÉ

Au Mexique, la liberté d'expression est un droit humain constamment menacé, que ce soit d'un point de vue juridique ou en pratique. Ces dernières années, le nombre d'agressions perpétrées contre des journalistes et des médias a augmenté, phénomène aggravé par l'impunité qui entoure ces infractions et les disparitions de journalistes.

Le cas du Mexique présente une contradiction. Le pays n'est pas en situation de conflit armé ou de révolution sociale permanente. Pourtant, d'après diverses sources, le nombre de journalistes agressés et assassinés figure parmi les plus élevés du monde ; on peut donc en conclure que le Mexique est un pays dangereux pour qui souhaite exercer le métier de journaliste.

Cette réalité nous oblige à examiner de nouveaux scénarios dans lesquels la pratique du journalisme et la jouissance de plusieurs droits fondamentaux sont menacées par des forces qui échappent au contrôle de l'État, comme le crime organisé ou le trafic de stupéfiants. Il est évident que ces forces (ou, comme on les appelle aussi, ces puissances parallèles) opèrent à grande échelle et mettent donc en péril à la fois la stabilité sociale et la gouvernabilité du pays.

Il est essentiel d'insister sur le fait que les États respectent leurs engagements internationaux et n'éludent pas la responsabilité qui leur incombe en vertu du droit international de protéger les droits de l'homme. S'ils ne s'y conforment pas, les organisations de la société civile ont le devoir de le dénoncer au niveau international approprié.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a clairement affirmé que l'État est également responsable lorsqu'il n'offre pas aux journalistes la protection dont ils ont besoin pour exercer leur métier. À l'évidence, dans le cas du Mexique, cette garantie n'existe pas.

La Commission a insisté à plusieurs reprises sur le fait que la violence dont sont victimes les journalistes, ou les meurtres de journalistes ou d'autres personnes en représailles à l'exercice de leur droit à la liberté d'expression, sont contraires non seulement à leur droit à la vie et à l'intégrité physique, mais aussi au droit de toute la société à la liberté d'expression et d'information. De la même manière, la Commission conclut qu'il appartient à l'État de prévenir les meurtres et autres actes de violence visant à étouffer le droit à la liberté d'expression, d'enquêter à leur sujet et d'en punir les responsables.

Plusieurs études décrivent clairement la menace que constitue le développement du crime organisé et du trafic de stupéfiants en Amérique. Évoquant la situation des droits de l'homme au Mexique, la Commission déclare : « les agressions contre des journalistes visent précisément à les réduire au silence, ce qui constitue en même temps une violation du droit de toute société d'avoir librement accès à l'information ».

La Convention américaine relative aux droits de l'homme défend elle aussi le droit de se procurer et de recevoir des informations, en particulier dans le cas des personnes disparues dont l'État est tenu de retrouver la trace, conformément aux décisions de la Commission et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Le Mexique manque donc à son devoir dans le cas d'Alfredo Jiménez Mota, journaliste porté disparu, qui travaillait pour le journal

Darío Ramírez
Salazar
Article 19

El Imparcial. En outre, le gouvernement commet une faute grave en ne fournissant pas d'informations régulières sur les agressions, disparitions et meurtres de journalistes.

Jusqu'à présent, la société mexicaine a été maintenue dans un état d'ignorance scandaleuse, du fait tant de l'autocensure des journalistes que de la faiblesse de son droit de rechercher des informations. L'interprétation de ce droit s'est élargie : la Commission, se fondant sur les articles 25, 1 (1), 8 et 12 de la Convention, considère désormais que non seulement les victimes et leur famille, mais aussi la société dans son ensemble, ont le droit de connaître la vérité.

Enfin, j'aimerais vous rappeler la déclaration conjointe condamnant les agressions contre des journalistes publiée en 2002 par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Rapporteur spécial de l'OEA pour la liberté d'expression.

Les auteurs de cette déclaration affirmaient que « les agressions telles que les meurtres, les enlèvements, le harcèlement de journalistes et d'autres personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression, et les menaces dont ils font l'objet, ainsi que la destruction matérielle des moyens de communication, menacent gravement l'indépendance du journalisme d'investigation, la liberté d'expression et la libre communication de l'information au public ».

La déclaration invitait également les États à adopter des mesures appropriées en vue de mettre fin au climat d'impunité, en consacrant les ressources nécessaires à la prévention des agressions dont sont victimes les journalistes et d'autres personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression, aux enquêtes sur ces agressions lorsqu'elles se produisent, à la poursuite des coupables en justice et à l'indemnisation des victimes.

2006 a été une année particulièrement violente pour le journalisme dans la région. Selon des informations communiquées au Rapporteur spécial de l'OEA pour la liberté d'expression, au moins 19 personnes ont été tuées en Amérique pour des motifs qui pourraient être liés à leurs activités journalistiques. Sur ces 19 personnes, neuf ont été tuées au Mexique : deux dans l'État d'Oaxaca, deux dans l'État de Veracruz, un dans celui de Michoacán, un dans celui de Tamaulipas, un dans l'État de Chihuahua, un dans celui de Guerrero et un dans le District fédéral. De plus, un journaliste a disparu dans l'État de Michoacán. Ces cas illustrent la vulnérabilité des journalistes au Mexique face à la criminalité organisée et, en particulier, aux gangs impliqués dans le trafic de stupéfiants.

De telles statistiques sont certes préoccupantes, mais le degré d'impunité qui les accompagne l'est tout autant. Pas une enquête préliminaire n'a été portée devant un juge.

Il faut aussi s'interroger sur le peu de détermination mis par le ministère public à effectuer des enquêtes préliminaires. Parmi les cas les plus représentatifs, citons celui de Bradley Will, caméraman américain abattu à Oaxaca le 27 octobre 2006, celui de Roberto Marcos Garcia, directeur adjoint du magazine *Testimonios*, assassiné à Veracruz le 21 novembre, et celui de José Luis Ortega Mata, tué à Ojinaga, dans l'État de Chihuahua, le 19 février 2001.

Parallèlement à cette augmentation des agressions contre des journalistes, on assiste à une augmentation des agressions perpétrées contre des stations de radio communautaires. En 2006, des radios ont été attaquées, fermées et rançonnées dans trois États (Mexique, Oaxaca et Michoacán), ce qui a conduit la Commission interaméricaine des droits de l'homme à exhorter le Gouvernement mexicain à prendre des mesures spéciales afin d'assurer la sécurité des personnes travaillant pour ces radios et de protéger leur droit à la vie, Radio Calenda, dans l'État d'Oaxaca, et Volador Radio, dans l'État du Mexique étant expressément mentionnées.

Jusqu'à présent, les enquêtes n'ont rien donné et l'impunité des coupables signifie que les radios restent particulièrement vulnérables.

Compte tenu de cette insécurité, le Gouvernement mexicain a créé un service du ministère public spécialement chargé de traiter les cas d'agressions contre des journalistes. Bien que cette nouvelle structure constitue une amélioration institutionnelle reconnue au niveau international, son inefficacité, mais aussi son autonomie et ses ressources restreintes, sont source de préoccupation.

Session 2 :

Ce nouveau service est limité par le document même qui l'a mis en place, puisque toutes les enquêtes ayant trait au crime organisé relèvent d'une autre unité spécialisée du ministère public et qu'il n'a pas qualité pour mener des enquêtes en vertu du droit commun. La création par l'État d'institutions stériles ne constitue pas une réponse adéquate aux crimes atroces dont sont victimes les journalistes. Ce dont le Mexique a besoin, c'est d'une volonté politique plus affirmée de mettre un terme à de telles exactions et d'un renforcement du ministère public assorti d'une plus grande autonomie, ainsi que d'un budget et de ressources suffisants.

La violence dont les journalistes sont l'objet n'est pas seulement un problème lié aux puissances parallèles ou au degré élevé d'impunité qui règne dans le pays. Des attaques, qui ne sont pas nécessairement physiques, sont le fait d'agents de l'État qui, bien souvent, utilisent le système juridique comme un moyen de pression contre les journalistes, en les accusant de diffamation et de calomnie, en alléguant un préjudice moral et en utilisant la loi comme instrument de censure et de pression ; c'est ce qui s'est passé avec Alfredo Rivera Flores. Nous savons que les juridictions nationales sont actuellement saisies de 130 affaires de ce type.

Ce serait une erreur de désigner les bandes organisées comme les seuls auteurs d'agressions contre des journalistes, alors qu'il existe encore des cas comme celui de l'agression d'une radio communautaire par le maire d'Oaxaca ou, pire, l'achat par le Gouverneur de l'État de Sonora, Eduardo Bours, de tous les tirages du magazine *Proceso* suite à un reportage alléguant que son frère entretenait des relations avec des trafiquants de drogue.

Cependant, il nous faut reconnaître que des avancées législatives importantes ont été enregistrées au niveau fédéral avec la protection de la confidentialité des sources et la dépénalisation de la diffamation et de l'injure. Toutefois, ces actes sont toujours classés dans la catégorie des crimes par le Code pénal de 30 États, ce qui signifie que, dans l'ensemble, les progrès réalisés au Mexique n'ont été que mineurs.

Les recommandations suivantes visent à renforcer la protection des journalistes au Mexique :

- faire preuve d'une volonté politique accrue, puisque c'est le seul moyen efficace de lutter contre le climat d'impunité dans lequel s'enlisent les enquêtes ;
- respecter les recommandations contenues dans le rapport de 2004 publié par le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'homme ;
- enquêter et sanctionner rapidement les personnes moralement et matériellement responsables des crimes commis contre les médias afin de mettre un terme à l'impunité ;
- renforcer le bureau du procureur spécialement chargé des crimes commis contre les journalistes, en lui accordant l'autonomie et les moyens dont il a besoin pour mener les enquêtes ;
- informer la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'état d'avancement des enquêtes sur les meurtres de journalistes ou les agressions dont ils sont l'objet ;
- aligner la législation interne sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, en particulier celles qui ont trait au droit à la liberté d'opinion et d'expression. Cela suppose d'éliminer les critères discriminatoires dans l'attribution des fréquences radio et de télévision et, à la place, d'établir des règles permettant un accès pluriel et équitable aux médias électroniques en modifiant la législation relative à la radio, à la télévision et aux télécommunications ;
- enquêter immédiatement et en toute impartialité sur les agressions et séquestrations de membres de stations de radio communautaires afin de se conformer à l'article 9 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression ;
- au niveau local, réformer les lois relatives à la diffamation et à la calomnie afin que seules des sanctions civiles soient appliquées dans les cas d'outrage à agents dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions ou à des personnes publiques ou des particuliers qui ont volontairement joué un rôle dans des affaires d'intérêt public ;
- limiter les motifs de rétention d'informations sur des sujets tels que la sûreté nationale et l'ordre public ;
- fixer des critères clairs, justes, objectifs et non discriminatoires pour la répartition de la publicité officielle et des recettes publicitaires.

PROTECTION DES JOURNALISTES ET DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS LOCAUX DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT

Je représente International Media Support (IMS), organisation qui travaille avec les médias dans les zones de conflit partout dans le monde. Les questions de sécurité et de protection, notamment pour les journalistes locaux, sont donc l'un des principaux aspects de notre activité.

L'IMS a récemment organisé à Copenhague un débat international sur le développement des médias dans les situations d'après-conflit. Ce débat portait entre autres sur la manière dont nous assurons l'application sur le terrain des normes et principes internationaux relatifs à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Mark Laity, ancien journaliste de la BBC actuellement porte-parole de l'OTAN en Afghanistan, a délivré un message très simple : « Descendez des nuages, redescendez sur terre et salissez-vous les mains ».

Mais tant qu'un nouveau mécanisme international n'aura pas été mis au point ou que les conventions existantes ne seront pas pleinement respectées, nous devons trouver des solutions plus efficaces pour protéger les professionnels des médias locaux sur le terrain, là où on se salit.

J'ai demandé au rédacteur en chef et directeur d'un journal iraquien à Bagdad comment il faisait pour assurer la sécurité de ses reporters.

Jesper Højberg

*Directeur exécutif,
International Media
Support*

Voici sa réponse :

« Nous disons à nos reporters de ne pas couvrir des sujets entraînant un risque sérieux pour leur vie. S'ils nous envoient un article susceptible, à leur avis, de mettre leur vie en danger, ils doivent l'accompagner d'une note expliquant qu'il peut leur poser des problèmes de sécurité. Il nous appartient alors de décider si nous devons faire appel à un autre correspondant ou enquêter dans une autre ville.

S'ils sont menacés et qu'il s'agit d'une menace sérieuse, nous demandons à nos reporters de quitter immédiatement la région ou la ville. Nous déciderons ensuite s'il est nécessaire qu'ils s'installent ailleurs que dans la région et, dans certains cas, qu'ils aillent jusqu'à s'exiler.

Nous leur demandons de nous informer en mettant à leur disposition trois lignes de communication directe fonctionnant 24 heures sur 24 et de nous tenir au courant de leur situation. Quatre-vingt pour cent de nos reporters utilisent de temps à autre un pseudonyme, qu'ils changent en général régulièrement.

Nous nous basons toujours sur des informations impartiales afin que toutes les factions comprennent bien que nous ne sommes ni contre elles ni pour elles et qu'elles doivent respecter notre neutralité. Nous devons parfois expliquer notre situation en tant qu'institution neutre aux responsables politiques et aux autorités et nous les informons des menaces que nous recevons.

Session 2 :

Lorsque des actes de violence se produisent dans telle ou telle ville, nous demandons à nos reporters de fonder leur information sur des témoignages venant des deux parties.»

À la fin de 2001 et au début de 2002, les taliban étaient bombardés en Afghanistan. La population a fui les zones de guerre. Les journalistes et les professionnels des médias afghans sont partis eux aussi, beaucoup allant trouver refuge de l'autre côté de la frontière, au Pakistan.

International Media Support a rencontré de nombreux journalistes et photographes d'agences de presse internationales qui erraient dans les rues poussiéreuses de Peshawar en quête de nouvelles du front venant d'Afghanistan. Leur rédacteur en chef les pressait de fournir sur les combats des images et des informations en temps réel, mais l'insécurité qui y régnait les empêchait de se rendre dans le pays.

Des journalistes afghans ayant besoin de travailler ont donc été détachés comme correspondants et renvoyés en Afghanistan. Équipés de caméras vidéo d'épaule et d'équipement photographique portable, ils se sont lancés dans une mission extrêmement dangereuse et, pour certains, fatale. Dans les premiers mois de la guerre, de novembre 2001 à février 2002, huit journalistes et photographes afghans ont été tués.

A l'exception de quelques journalistes formés par la BBC, aucun n'avait suivi les cours portant sur la survie et la sécurité dont leurs collègues internationaux avaient bénéficié.

En consultation avec le Centre afghan de ressources pour les médias et le Centre afghan pour la promotion de la communication, il a été décidé d'établir immédiatement des contacts avec l'Institut international pour la sécurité de la presse et la Fédération internationale des journalistes (FIJ) à Bruxelles. Peu après, un ancien soldat du SAS (Special Air Service) britannique se trouvait sur place pour dispenser une formation en matière de sécurité à une bonne centaine de journalistes afghans.

Interrogés par la suite, les journalistes locaux qui ont suivi ce cours ont dit que si les conseils spécifiques donnés par l'instructeur étaient utiles, en particulier l'accent mis sur la nécessité de bien planifier à l'avance les missions dangereuses et de se former au secourisme, l'expérience concrète des participants n'était pas suffisamment prise en compte. Les conditions dangereuses dans lesquelles les journalistes et les photographes travaillaient une fois en Afghanistan n'étaient pas examinées en détail.

En outre, et peut-être surtout, la formation, bien qu'utile en soi, n'était pas assortie de la mise en place des structures voulues pour assurer un bon suivi. Peu après, un grand nombre des journalistes afghans ont pu retourner à Kaboul où ils se sont trouvés exposés à des risques nouveaux et différents.

Comme l'a fait observer Alexandre Balguy-Gallois, conseiller juridique à RSF, les professionnels des médias doivent être protégés non pas parce qu'ils constituent une « catégorie professionnelle spéciale », mais parce qu'ils sont là « pour servir la cause de l'intérêt général », en appelant l'attention des communautés locale et internationale sur « les conséquences et les réalités des conflits ».

La responsabilité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme incombe en premier lieu aux États. Or, ces mêmes États, notamment en période de conflit, ne respectent ni les normes internationales ni la législation nationale et sont même parfois les principaux auteurs des menaces et des attaques contre les médias.

Il nous faut donc mettre au point de nouvelles stratégies pour assurer le respect et l'application concrète de ces normes. Les mesures d'urgence prises dans des situations particulières, comme celle que j'ai décrite dans le cas de l'Afghanistan, doivent être complétées par des stratégies plus systématiques de prévention durable, et notamment par une surveillance et une mise en évidence systématiques des violations.

Au Népal, à la suite du coup d'État royal intervenu au début de 2005 et en plein conflit entre maoïstes et forces de sécurité (fidèles au roi), des journalistes ont été la cible des deux parties. Beaucoup d'entre

eux, en particulier des journalistes et des professionnels des médias locaux, ont été harcelés, jetés en prison, torturés et même tués par les parties au conflit.

Certains journalistes ont cessé leur travail d'information à cause des pressions exercées par les autorités locales, les forces de sécurité ou les cadres maoïstes. D'autres se sont autocensurés, tandis qu'un grand nombre de professionnels des médias ont dû fuir le pays ou les districts dans lesquels ils vivaient.

La réaction internationale face à cette situation a consisté dans un premier temps à dispenser une formation en matière de sécurité avec l'appui de ma propre organisation, ainsi que celui de l'INSI, de la FIJ et de l'UNESCO. En dépit de ses mérites, une telle mesure n'a pas permis de remédier aux problèmes complexes que posent la sécurité et la protection des journalistes, en particulier au niveau des districts.

Quelques progrès ont toutefois été faits avec la participation active des médias locaux. La Fédération des journalistes népalais, qui comprend également des rédacteurs en chef et quelques propriétaires de médias, a mis en place un dispositif systématique de surveillance qui, par l'intermédiaire de ses antennes locales, détecte la plupart des violations commises au niveau des districts. On s'est également attaché à localiser les professionnels des médias menacés, ce qui a permis d'évaluer en permanence les risques courus par certains journalistes.

La Fédération a établi une ligne de communication directe pour que les professionnels des médias puissent la contacter rapidement en cas de harcèlement ou d'agression. Elle a ainsi été en mesure de réagir avec, dans plusieurs cas, des effets immédiats. Des alertes internationales ont été émises, des missions de haut niveau ont été dépêchées dans les districts et des liens de communication et un dialogue directs ont été établis avec les autorités locales, les cadres maoïstes et les forces de sécurité.

Pendant l'état d'urgence, le nombre de professionnels des médias déplacés dans le pays a par ailleurs considérablement augmenté. Diverses initiatives ont été prises à cet égard. Des lieux sûrs ont été établis dans la vallée de Katmandou par des médias et une organisation de défenseurs des droits de l'homme. Certains journalistes qui avaient critiqué l'action des forces de sécurité ou des maoïstes ont été envoyés à l'étranger.

Les institutions publiques n'ont absolument rien fait pour assurer la protection des professionnels des médias. De nombreuses missions internationales de sensibilisation se sont rendues dans le pays, critiquant vivement les auteurs des violations de la liberté de la presse. La communauté internationale a été alertée, mais les journalistes locaux, ayant le sentiment que les organisations internationales se faisaient concurrence au lieu de collaborer, jugeaient nécessaire une action plus globale.

C'est ainsi qu'en 2005, 12 organisations internationales, dont l'UNESCO, ont mis au point collectivement un programme destiné à apporter un soutien moral aux médias locaux et à défendre leur cause ainsi qu'à faire pression sur les autorités.

La gravité de la situation des journalistes à Sri Lanka a été mise brutalement en lumière à l'occasion de la célébration de la liberté de la presse organisée l'an dernier à Colombo par l'UNESCO. Trois employés du quotidien *Uthayan* ont été tués par balle dans les bureaux du journal à Jaffna, pendant que se tenait la manifestation en l'honneur de la liberté de la presse. Il y a quelques jours, un autre journaliste d'*Uthayan* a été abattu. L'impunité demeure et les autorités ne font apparemment rien pour empêcher ces assassinats.

Une action importante a toutefois été entreprise à Sri Lanka. Les multiples initiatives prises individuellement en faveur de la sécurité et de la protection des journalistes ont été recensées pour constituer un ensemble concerté de mesures auxquelles sont associées des organisations nationales et internationales. C'est d'autant plus important que la situation s'aggrave de jour en jour. Ces mesures, axées sur des objectifs stratégiques, s'additionnent pour former un dispositif complet et pragmatique, qui correspond d'assez près à ce que la résolution 1738 du Conseil de sécurité demande.

Session 2 :

Elles comportent les trois principaux éléments d'un bon programme en faveur des défenseurs des droits de l'homme, à savoir une plate-forme d'alerte et de contrôle systématique, allée à une série d'actions de plaidoyer auprès des autorités, des commissions parlementaires et des mécanismes internationaux concernés ainsi qu'à une aide d'urgence spécifique et ciblée financée par un fonds alimenté par des donateurs et immédiatement activé en cas de besoin.

Les études de cas montrent que nous devons adopter une approche concrète, globale et propre à chaque situation, susceptible d'assurer l'application effective des instruments internationaux. Je pense que le principal enseignement que l'on peut retenir à ce jour est aussi simple qu'évident. Une solution valable dans un pays ne l'est pas forcément ailleurs. Nous devons non seulement travailler dans les « nuages », avec des normes et des principes internationaux idéaux, mais aussi « descendre sur terre et nous salir les mains », faire intervenir tous les acteurs (gouvernements, institutions publiques, patrons de presse, journalistes et autres collaborateurs des médias, ainsi que les principaux organes de presse nationaux appuyés par leurs partenaires internationaux) et établir une structure nationale bien définie et spécifique qui soit en mesure de faire face aux problèmes concrets à résoudre pour assurer la sécurité et la protection des professionnels des médias.

LES JOURNALISTES COLOMBIENS SONT HANTÉS PAR LA PEUR DE LA MORT

Rares sont, parmi les personnes qui connaissent la profession, celles qui ont énoncé la mission de la presse dans les situations de conflit armé aussi clairement que l'ancien Président colombien Alberto Lleras Camargo ; il a dit en effet : « Dans un pays mal informé, il n'y pas d'opinions - il n'y a que des passions ».

Les guerres sont synonymes de risques et de défis professionnels exceptionnels pour les journalistes. En Colombie, la guerre fait rage depuis plus d'un demi-siècle ; c'est le plus long des conflits qu'ait connus le continent américain.

Dans cette guerre, les journalistes sont victimes d'assassinats, de menaces, d'intimidations, d'enlèvements ; ils subissent l'exil, la censure, l'autocensure, la diffamation.

Après huit années passées à la tête de *Media para la paz*, qui célèbre cette année son dixième anniversaire et a organisé près de 100 cours de formation à l'intention de quelque 2 500 journalistes, je peux vous dire qu'en Colombie la peur de la mort hante les journalistes.

Selon la Fondation pour la liberté de la presse (FLIP), 146 journalistes ont été assassinés en Colombie en 22 ans, entre 1977 et 1999. En mai 2007, la FLIP a signalé une augmentation de 64 % des menaces.

Mais si l'on regarde les choses sous un autre angle, qui peut compter le nombre de fois où un journaliste s'autocensure à cause de la peur qu'il ressent ? Comment savoir si l'uniformité d'opinion et la dépendance à l'égard des sources officielles sont seulement l'effet de la peur et des représailles ou s'il y a aussi une connivence et une tendance inquiétante des médias et de la population à se plier aux circonstances et à opposer le moins de résistance possible ?

En Colombie, les journalistes et l'information sont gravement menacés et le droit de 42 millions de Colombiens à être correctement informés n'est pas respecté.

Les trois causes principales en sont la guerre, la corruption et le trafic de stupéfiants.

Le journalisme est un métier particulièrement difficile et dangereux en Colombie parce que notre pays est en guerre et qu'un processus de négociation complexe est en cours avec l'une des parties au conflit - ce qui, selon les analystes, rend la situation politique encore plus tendue.

Ce qu'il faut surtout remarquer, ce sont les moyens et les compétences extraordinaires que la presse doit déployer en temps de guerre pour réduire les risques au minimum et défendre la vérité. Il y a des exemples d'actes héroïques, mais il y a aussi des cas de pratiques dommageables de la part de certains journalistes, de certaines organisations médiatiques qui font peu de cas de leurs responsabilités sociales, de certaines sources qui travestissent la vérité ou retiennent des informations et, en l'occurrence, de certains combattants qui intimident, manipulent et vont même jusqu'à tuer.

Je ne saurais omettre de mentionner aussi les citoyens qui se soustraient à leur obligation de penser, et donc de rechercher et d'exiger des informations de qualité, et qui, parfois,

Gloria Moreno
*Directrice de Media
para la paz
(Médias pour la paix)*

ne sont pas outillés pour faire la distinction entre les sources qui sont fiables et celles qui ne le sont pas. J'examinerai très brièvement chacune de ces catégories les unes après les autres.

Les journalistes

En temps de guerre, il est matériellement très difficile d'avoir accès à nombre d'événements qui mériteraient d'être rapportés dans la presse parce qu'ils se déroulent dans des zones inaccessibles, et ont pour seuls témoins les belligérants, qui veulent « vendre » la version qui leur convient. La vérité en est plus difficile à appréhender et, souvent, les reporters ne montent à bord des véhicules militaires et ne pénètrent dans les camps d'insurgés que parce qu'ils y ont été personnellement invités. Il devient alors impossible de comparer les sources.

Le projet de recherche intitulé « La guerre, menace pour la presse », mené par *Media para la paz* à partir d'entretiens avec 120 journalistes et responsables de médias de 20 villes du pays, a confirmé que la guerre s'était propagée aux salles de rédaction elles-mêmes et que les journalistes étaient qualifiés de guérilleros, de « paras » (paramilitaires) ou de « fachos » (réactionnaires) par leurs propres collègues en raison des sources auprès desquelles ils recueillaient leurs informations.

Soixante et un pour cent des personnes interrogées lors d'une enquête ont admis savoir que certains de leurs collègues entretenaient des relations personnelles avec leurs sources, de sorte qu'ils avaient franchi les bornes de la déontologie et mettaient en péril leur vie et leur indépendance.

Soixante-trois pour cent des personnes interrogées ont dit estimer qu'un journaliste qui n'utiliserait qu'une seule source d'information dans le conflit armé serait considéré comme le porte-parole ou un sympathisant de cette source, tandis que 80 % ont déclaré qu'un journaliste affecté pendant longtemps dans un même lieu en conflit courait des risques accrus. Soixante-cinq pour cent avaient eu le sentiment que ceux qui avaient un intérêt dans le conflit avaient tenté de les intimider ou avaient fait pression sur eux.

En ce qui concerne la couverture de la guerre en Colombie, tant la guérilla que ses ennemis, les paramilitaires, disposent d'excellents systèmes d'analyse de la presse. Chaque camp a son site Web. Cela donne à réfléchir. Ils consignent et archivent le moindre détail de nos articles et de nos reportages.

Ce n'est pas aux journalistes de changer le monde. Nous, journalistes, nous ne pouvons remplacer les tribunaux, le gouvernement, l'armée, la police, le parlement ou la société. Ce que nous devons faire, en temps de guerre, de négociation ou de paix, c'est apporter à la population des informations fidèles, indépendantes et émanant de sources fiables afin qu'elle puisse elle-même décider de son sort.

Pour citer l'Acte constitutif de l'UNESCO, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Comme c'est précisément sur les esprits qu'ils influent, tant dans les situations de conflit que dans les processus de paix, les journalistes doivent faire preuve du discernement nécessaire pour répondre aux besoins des populations et de la société qui cherchent à se repérer au milieu du chaos.

Lors d'un séminaire organisé par *Media para la paz* sur le thème « Les pièges de la guerre. Journalisme et conflit », Jerry McDermott, correspondant de la BBC en Colombie, déclarait :

« Les conditions dans lesquelles je dois exercer mon métier de journaliste en Colombie sont les plus difficiles qui soient - plus difficiles qu'en Bosnie ou au Moyen-Orient. Et pourtant, je dois reconnaître qu'elles sont plus faciles pour les correspondants étrangers que pour les journalistes colombiens.

En Bosnie, je travaillais dans un pays en guerre ouverte. Ce n'était pas facile mais c'était plus simple que de rendre compte de la situation en Colombie. En Bosnie, les dangers étaient évidents et les risques les plus graves tenaient aux bombes et aux mines. Les journalistes qui sont morts là-bas ont été victimes de la guerre, et non pas assassinés pour le contenu de leurs reportages.

Au Moyen-Orient comme dans les Balkans, les règles étaient claires - c'étaient des règles pré-établies, non écrites mais connues des journalistes et, si vous les enfreigniez, vous le faisiez à vos risques et périls. En

Colombie, il n'y a pas de règles et vous pouvez être menacé ou assassiné sans que personne sache par qui ni pourquoi.»

Les médias

Comme la guerre n'est pas circonscrite au champ de bataille, nous ne devrions pas nous étonner que les médias dans notre pays se détériorent aussi.

Lors du forum intitulé « Force publique et journalisme », organisé il y a deux ans par une alliance d'organismes dans le cadre du projet colombien Antonio Nariño, l'analyste colombien Hernando Gómez Buendía affirmait : « Il est très fréquent que les médias sacrifient l'information véridique sur la guerre à la propagande, aux effets de paillettes ou même à l'augmentation de leur audience ». Et de se demander : « Les reporters vont-ils devoir, tels Rambo, ramper avec leurs caméras sur les champs de bataille en évitant les balles et les grenades, pour fournir des reportages en direct ? ».

En 2000, des journalistes, des experts et des dirigeants d'entreprise se sont réunis à Saint-Jacques-de-Compostelle pour débattre de la crise de crédibilité de la presse. À cette occasion, le philosophe français Régis Debray a déclaré : « S'il existe un culte de la vie civile et démocratique, les médias en sont le clergé. Ils ont leurs propres juridictions, leur droit canon et leurs privilèges ». Selon Debray, « les puissances à l'œuvre dans les médias ont coutume de dispenser des leçons de moralité, alors que leur propre comportement laisse à désirer sur le plan éthique. Nous voici donc confrontés à un paradoxe : sans presse libre, pas de démocratie, mais la presse elle-même bafoue les principes démocratiques, et ce qui était naguère un contrepouvoir est devenu une superpuissance ».

Un certain nombre de rédacteurs en chef ont reconnu à cette occasion que la qualité des informations présentées laissait grandement à désirer, mais qu'elle s'était améliorée grâce à d'importants efforts et aux enseignements tirés du traitement de la guerre du Viet Nam, de la guerre du Golfe et d'autres conflits.

Le débat, lors de ce forum, a révélé une volonté croissante de rendre compte de manière responsable des situations de conflit autant que de paix, et certains médias et journalistes commencent à revoir leur manière d'envisager la couverture des guerres et des conflits. Parmi les thèmes abordés figurent la gestion des sources d'information, le comportement des journalistes à l'égard des forces armées, la responsabilité des organisations médiatiques vis-à-vis de leurs journalistes, la nécessité de sortir les victimes de l'anonymat et de donner moins d'importance à leurs bourreaux, l'importance du contexte et la façon de traiter certains sujets ou événements particuliers.

Les sources

La Colombie souffre tout à la fois de la guerre et de la désinformation sur la guerre. Comme dans toutes les guerres modernes, l'information est devenue une arme parfois plus puissante et dangereuse que la machine de guerre elle-même. Comme dans tous les conflits également, les belligérants tentent de s'assurer la victoire par-delà le champ de bataille. Ils s'efforcent de « gagner » l'opinion publique à leur cause.

Le 2 octobre 2002, le journal *El Tiempo* tirait la sonnette d'alarme. Il titrait : « Les succès opérationnels annoncés par l'armée et la police portent atteinte à la crédibilité de ces institutions ». L'article intitulé « Erreurs dans les communiqués militaires » donnait plusieurs exemples de désinformation et contenait cet avertissement émanant de l'analyste politique Alfredo Rangel, conseiller auprès du Ministère colombien de la défense : « Parfois, le désir d'annoncer les résultats que l'opinion réclame pourrait nuire à la crédibilité des informations communiquées ».

Les groupes armés, les combattants

Il existe entre la guerre et le journalisme une divergence considérable : tandis que celui-ci recherche la vérité, la guerre a pour stratagème de mentir, de désinformer et manipuler. Les combattants et

Session 2 :

les armées dissimulent leur tactique, exagèrent les contenus de leurs communiqués et diffusent des informations fausses dans l'espoir qu'un nombre élevé de succès ou de triomphes les élèvera dans l'estime de leurs concitoyens.

Qu'il me soit permis de citer trois exemples de journalisme en temps de guerre, dont deux forcent l'admiration, tandis que le troisième est un contre-exemple. Ils nous en disent long sur les journalistes, sur les organisations médiatiques et sur les sources d'information également.

Le premier exemple est celui d'Anna Politkovskaïa. Le 13 septembre 2004, Media for peace, réseau de journalistes qui compte aujourd'hui plus de 2 000 adhérents, a diffusé un article de la journaliste russe paru dans un quotidien britannique, *The Guardian*. C'était un témoignage de nature à encourager les journalistes colombiens.

Elle écrivait, à propos de la prise d'otages à l'école de Beslan, que sa principale préoccupation avait été de se rendre dans le Caucase pour y localiser le chef séparatiste Aslan Maskhadov et le convaincre de sortir de la clandestinité, de rencontrer les séparatistes et de leur demander de libérer les enfants.

Elle poursuivait : « J'ai utilisé mon téléphone portable, alors que nous avons cessé de les utiliser depuis longtemps parce que nous étions certains d'être sur écoute ».

Anna a pris place sur l'avion à destination de Rostov. Elle ajoutait dans son article : « Lorsque j'ai embarqué, mon regard a croisé celui de trois passagers. J'ai feint de ne pas les remarquer. Les agents du FSB (ex-KGB) me regardent généralement de cette manière ».

Elle notait ensuite : « À 21 h 50, j'ai demandé un thé et à 22 heures j'ai dû appeler une hôtesse de l'air parce que je perdais connaissance. Après cela, je n'ai que des souvenirs vagues, comme celui de l'hôtesse s'écriant «Tenez bon, nous atterrissons» ».

« Plus tard, une infirmière à l'hôpital de Rostov m'a annoncé qu'on avait tenté de m'empoisonner et que toutes les analyses faites à l'aéroport avaient été détruites. »

Après avoir analysé les événements relatifs à la prise d'otages de l'école de Beslan, la journaliste, qui devait être assassinée deux ans plus tard devant la porte de sa maison, écrivait dans sa rubrique : « Les médias diffusent la version officielle. Ils appellent cela «adopter une attitude qui facilite la tâche de l'État» ».

D'autres, me semble-t-il, répondent sans hésiter à ces appels toujours plus fréquents des autorités, désireuses d'avoir affaire à des journalistes patriotes prêts à apporter leur soutien inconditionnel à toute politique publique émanant de l'administration du moment, tandis que ceux qui ne rentrent pas dans le rang sont qualifiés de mauvais patriotes.

Le deuxième cas exemplaire est celui du travail héroïque accompli par *Oslobodenje*, journal bosniaque qui n'a jamais cessé de paraître pendant les trois années qu'a duré le siège de Sarajevo, malgré les bombardements et les destructions quotidiens. Zlatko Dizdarevic le faisait paraître depuis un abri fortifié en sous-sol. Les habitants de la ville attachaient au journal autant de prix qu'au pain.

Le troisième exemple, ignominieux, est celui des messages diffusés par la Radio télévision libre des mille collines (RTL) au Rwanda, qui a attisé la haine des Hutus envers les Tutsis et a donné le coup d'envoi d'un des pires génocides, par l'ampleur et par la cruauté, de l'histoire contemporaine. Le tribunal international mis en place ultérieurement pour juger les responsables a, dans son verdict, considéré ces messages comme constituant des preuves accablantes contre deux des dirigeants de la RTL.

Ces exemples corroborent cette observation d'un journaliste polonais, Ryszard Kapuscinski, qui nous a quittés cette année : « Le journalisme est comme un couteau. Il peut être utilisé pour couper du pain, ou pour tuer ».

Les citoyens

Nous venons de parler des journalistes, des médias et des sources d'information. Mais ce n'est pas seulement la presse qui a tendance à opter pour la facilité et qui ne demande qu'à oublier : il en va de même de la société mondiale d'aujourd'hui, où les gens sont incapables de lire entre les lignes, de

faire valoir et de défendre leurs droits, et de tirer parti des possibilités de participation offertes par les médias. Nombre d'organisations médiatiques s'inquiètent aujourd'hui des grossièretés proférées par leur public dans les forums virtuels. La gestion de ces canaux participatifs est actuellement à l'étude.

J'ai été invité à vous faire part de quelques recommandations destinées à améliorer la qualité de l'information, à protéger les journalistes et à défendre la présentation de la vérité pendant les conflits armés. M'appuyant sur mes dix ans d'expérience du journalisme en Colombie, je recommande :

- que les informations soient recherchées auprès de sources de réflexion et de savoir, et que l'on s'en remette moins aux sources officielles et aux belligérants ;
- qu'une plus grande place soit accordée aux déclarations des victimes, des personnes déplacées, des familles de disparus et des combattants démobilisés ;
- que les journalistes ne perdent jamais de vue qu'ils ont pour vocation de servir l'histoire, la construction de la vérité et le travail de mémoire ;
- que chacun garde à l'esprit que le langage, instrument de travail fondamental de la presse, peut être une arme et, pour citer William Ospina, écrivain et penseur colombien, qu'il « peut servir à apaiser ou à troubler, à expliquer ou à semer la confusion, à accuser ou à absoudre, à enquêter ou à divertir » ;
- que les unités de recherche soient renforcées et que des unités sur la paix soient réintroduites dans les rédactions ;
- que les journalistes comprennent mieux la nature de leur mission dans la société et qu'ils élèvent leur niveau professionnel ;
- que les médias prennent des mesures plus efficaces pour protéger leurs journalistes ;
- que la guerre et les processus de paix soient couverts par des journalistes chevronnés et non par de jeunes journalistes inexpérimentés et ingénus, qui risquent de s'exalter au moment de faire leur travail.

Il faut établir des alliances plus nombreuses, plus solides, et de différentes natures entre les journalistes ou les envoyés spéciaux dans les régions et ceux de la capitale, entre les journalistes et les correspondants étrangers lorsque l'information est censurée, entre les organisations médiatiques de masse et les médias locaux, et entre différentes organisations médiatiques de masse afin qu'elles puissent diffuser des enquêtes qui mettraient en danger le journaliste ou l'organisation médiatique qui les publierait seul(e). Il devrait y avoir des alliances entre organisations de même nature en vue de la complémentarité de leurs efforts.

En Colombie, les organisations comme la nôtre, qui luttent pour protéger le droit à l'information et la sécurité des journalistes devraient y travailler sans relâche, sans se laisser décourager par les difficultés et les provocations, en dépit des menaces dont elles sont l'objet. Media para la paz a été menacée à sept reprises (par l'Internet) au cours de l'année écoulée.

Je ne voudrais pas cependant que vous vous fassiez un tableau trop sombre de la situation. Ici, en Colombie, nos journalistes, nos organisations médiatiques, nos sources d'information et nos organismes de presse se sont rencontrés à de nombreuses reprises et ont passé au crible nos comportements, réfléchissant à nos problèmes, nos approches et notre dynamique afin de déterminer les erreurs commises et d'analyser les responsabilités. Nous avons également mis au point des outils professionnels pour aider les journalistes dans leur travail - manuels, ateliers et résultats de divers travaux de recherche.

La vérité est que, dans presque tous les cas, ce travail est effectué en grande partie avec le soutien d'organisations internationales, peut-être parce qu'en Colombie le droit à l'information est encore un droit de deuxième, voire de troisième, catégorie.

Session 2 :

Permettez-moi, pour conclure, de répéter une fois encore que dans notre pays, les médias, les journalistes, le gouvernement, les différentes sources d'information - y compris les combattants - et la société doivent tous trouver les moyens d'être à la hauteur du défi historique que cette guerre absurde nous impose de relever.

Herbert Bayard Sworpe, premier lauréat du prix Pulitzer, a dit un jour : « Je ne peux pas vous donner une formule qui assure le succès, mais je peux vous en donner une qui garantit l'échec : c'est d'essayer de satisfaire tout le monde tout le temps ».

Une dernière recommandation pour terminer : nous devrions chercher à gagner le respect des autres plutôt que leur amour, même si cela nous vaut d'être qualifiés de mauvais patriotes. Cela doit aller de pair avec une amélioration du professionnalisme, ce qui est aussi efficace qu'un gilet pare-balles.

ORGANISATIONS CRIMINELLES, CORRUPTION ET JOURNALISME D'INVESTIGATION

Dans de nombreux pays, les journalistes n'ont pas l'indépendance nécessaire pour dévoiler les affaires de corruption et d'abus de pouvoir, dénoncer les atteintes aux droits de l'homme et faciliter un dialogue franc entre l'Etat et la société civile. Le journalisme d'investigation met souvent en péril ceux qui le pratiquent. Les mesures prises par différents gouvernements pour contrôler les médias, directement ou indirectement, affaiblissent les processus démocratiques et la citoyenneté participative. Le libre accès à l'information et la liberté de la presse sont vitaux pour lutter contre la corruption et pour favoriser un gouvernement à l'écoute de la société civile. Comment faire pour que les journalistes d'investigation puissent travailler dans de meilleures conditions de sécurité ?

LE JOURNALISME EST UNE ARME ESSENTIELLE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Selon Transparency International, la corruption est l'usage abusif de la puissance publique pour s'assurer des gains privés. Dans notre organisation, nous n'enquêtons pas sur les affaires mais nous nous attachons à coopérer avec différents secteurs et acteurs de la société pour proposer des réformes structurelles visant à faire échec à la corruption : de bonnes lois effectivement appliquées, des fonctionnaires honnêtes et un environnement commercial dans lequel les entreprises ne créent pas de conditions de concurrence déloyale en versant des pots-de-vin.

Si nous ne menons pas nous-mêmes des enquêtes, nous sommes convaincus de l'importance du journalisme d'investigation. Un nombre incalculable d'affaires ont été rendues publiques grâce à ces journalistes et tous ceux d'entre nous qui, chacun à sa manière, sont aux prises avec la corruption, doivent beaucoup à leurs enquêtes, qui révèlent au grand jour, avec de nombreux documents, la réalité et le fonctionnement de la corruption et qui nous permettent de mieux comprendre les moyens à mettre en œuvre pour la combattre.

Comme nous ne procédons pas nous-mêmes à des enquêtes, l'un des principaux axes de notre travail en Amérique latine est de contribuer à promouvoir un bon journalisme d'investigation sur les affaires de corruption.

Des journalistes continuent d'être assassinés dans le monde ; le meurtre est en fait la première cause de décès des journalistes en activité. Ceux qui sont ainsi tués - souvent parce qu'ils dénoncent la criminalité organisée ou enquêtent sur des affaires de corruption - sont plus nombreux que ceux qui tombent dans des zones de combat en couvrant un conflit armé. Nous ne devons pas non plus oublier ceux qui sont menacés, enlevés ou arrêtés, ceux dont les biens ont été perdus ou endommagés, ou ceux dont la carrière a été contrariée, pour ne citer que quelques exemples.

Un bon travail d'investigation est essentiel dans les démocraties : les enquêtes de journalistes, en effet, aident les élus à continuer de rendre des comptes et les institutions démocratiques à rester opérationnelles. Ce type de journalisme est particulièrement important lorsque le pouvoir judiciaire et le parlement ne se soucient pas, ou n'ont ni les moyens ni les ressources, d'assurer ce contrôle.

Les indicateurs fournis par diverses institutions - dont Transparency International, mais aussi la Banque mondiale et Global Integrity - montrent que la corruption occupe encore une place centrale dans un grand nombre de pays du monde. On la trouve aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, mais elle est particulièrement néfaste dans ceux où les institutions démocratiques sont faibles, ce qui est le cas lorsque la criminalité organisée a davantage de latitude pour se développer.

Ce sont aussi les pays où la liberté de parole est la plus limitée et où les professionnels des médias ne peuvent pas exercer leur métier sans recevoir des menaces de mort ou être soumis à de fortes pressions politiques, surtout s'ils enquêtent sur des affaires de corruption au sein de l'État, de trafic de drogue ou d'autres formes de criminalité organisée impliquant des groupes puissants et des intérêts financiers importants. En un mot, là où une mainmise sur l'État est effective ou latente.

Marta Erquicia

*Transparency
International,
Département des
Amériques*

C'est également dans les pays où la démocratie n'est pas bien implantée que le rôle de surveillance des médias est le plus nécessaire car les organismes qui sont officiellement chargés d'assurer un contrôle risquent d'être faibles ou inefficaces.

Les enquêtes des journalistes sur les affaires de corruption ont par ailleurs un fort impact sur la société et la politique. En Amérique latine, par exemple, où les systèmes d'enquête judiciaire sont déficients, c'est le travail de journalistes qui a conduit à l'emprisonnement de présidents corrompus : Abdalá Bucarám Ortíz en Équateur; Carlos Andrés Pérez au Venezuela, Fernando Collor de Mello au Brésil, Arnoldo Alemán au Nicaragua et Alberto Fujimori au Pérou.

Les enquêtes peuvent avoir d'énormes conséquences mais les journalistes courent de très grands risques. L'un des moyens de se soustraire à des dangers comme l'agression physique est de limiter sa liberté professionnelle et individuelle en pratiquant l'autocensure, qui est parfois bien pire que la censure officielle. Lorsqu'un rédacteur en chef convoque un journaliste et lui dit de laisser un sujet pour éviter de compromettre une source de revenu ou un contact politique, l'affaire ne sera jamais révélée. Et les menaces de mort ou la vue de collègues assassinés, répétons-le, dissuadent les journalistes de divulguer tout ce qu'ils savent. La victime de cette forme d'autocensure est en dernière analyse la démocratie.

Les besoins de financement de certains médias peuvent également faire obstacle aux enquêtes, de même que leur inféodation à la criminalité organisée, à des partis politiques ou au pouvoir en place. Certaines investigations sont bloquées parce que le politicien qui protège le média ne veut pas qu'elles soient effectuées, parce que les moyens financiers nécessaires manquent pour les entreprendre ou parce qu'une grande partie des recettes (notamment dans le cas des petits médias) dépend d'annonces publicitaires financées par des fonds publics, qui disparaîtront si certains sujets sont abordés.

Il se peut évidemment qu'on renonce à une enquête par crainte des risques que court personnellement le journaliste et parce qu'elle pourrait durer des mois sans aboutir.

Des organisations de la société civile comme Transparency International peuvent contribuer à accroître le nombre et la qualité des enquêtes sur la corruption. En 2002, nous nous sommes associés à l'Instituto Prensa y Sociedad (IPYS, Institut presse et société) pour créer le prix de la meilleure enquête journalistique sur une affaire de corruption en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette récompense - 25 000 dollars pour le premier prix et 5 000 dollars, respectivement pour les deux seconds prix - est destinée à distinguer les meilleures contributions du journalisme d'investigation à la démocratie. Nous espérons que des initiatives du même ordre seront prises dans d'autres régions du monde.

Ce mode d'action notamment :

- donne une plus grande visibilité aux affaires rendues publiques ;
- fournit un modèle pour d'autres enquêtes portant sur des cas similaires ;
- contribue à l'analyse de la corruption ;
- apporte un appui international aux journalistes.

Un autre enseignement qu'on peut tirer de ce prix concerne la nature des problèmes rencontrés par les journalistes d'investigation (un grand nombre de candidats proposés pour le prix ont divulgué des affaires de trafic de drogues ou d'autres formes de criminalité organisée), problèmes que l'on retrouve dans les autres régions du monde.

Premièrement, les informations restant confidentielles, les journalistes cherchent à se renseigner en dehors des canaux officiels par lesquels certains de leurs collègues, soigneusement choisis, bénéficient d'une exclusivité.

Il y a aussi l'absence de protection des sources, les journalistes étant obligés dans certains pays de révéler aux tribunaux l'identité de celles-ci.

Les journalistes eux-mêmes font souvent l'objet d'une enquête du parquet, qui veut se renseigner sur leurs sources d'information, ou bien sont accusés de diffamation lorsqu'ils révèlent des affaires mettant en cause de hauts fonctionnaires ou des personnalités publiques de premier plan.

Session 3 :

Environ 70 pays ont actuellement une loi sur la liberté d'information ; beaucoup d'entre eux (23) sont d'anciens pays communistes, mais la Fédération de Russie n'en fait pas partie. L'existence de telles lois ne signifie pas que la bataille est gagnée, puisqu'il faut aussi un organisme de surveillance et un personnel formé pour appliquer ces lois et, surtout, la volonté d'en assurer le respect.

Nombreux sont les journalistes qui évitent de s'engager dans la tâche ardue que représente l'investigation ou qui s'autocensurent puisqu'ils se heurteront de toute façon à la culture de l'impunité. Dans beaucoup de régions du monde, le journalisme d'investigation n'existe pas, ou guère, car des institutions comme la police et la magistrature ne peuvent pas ou ne veulent pas garantir la sécurité des journalistes.

Quatre-vingt-cinq pour cent des assassinats de journalistes ne donnent jamais lieu à un procès, en tout cas mené jusqu'à son terme.

C'est, par exemple, ce qui se passe pour l'assassinat d'un journaliste ayant participé à une de ces journées, Georgui Gongadze, de l'*Ukrayinska Pravda*.

Il importe ici de relever une caractéristique commune à de nombreux pays du monde, à savoir l'ingérence de l'État dans la justice et la pratique consistant à soudoyer les juges ou le personnel des tribunaux, surtout lorsqu'il s'agit de corruption ou de criminalité organisée, et que les sommes en jeu sont très grosses. Les journalistes ne peuvent pas exercer leur profession dans un climat de violence et d'impunité.

Il faut aussi prendre en compte, étant donné les conséquences qui en découlent pour les journalistes et les agences de presse ainsi que les nouveaux problèmes que cela pose, le fait que la criminalité organisée franchit désormais les frontières nationales et fait intervenir toute une palette de participants de divers pays. D'où la nécessité d'une coopération entre les enquêteurs et les institutions de différents pays pour que ces affaires fassent l'objet d'investigations et d'un suivi.

Selon le Comité pour la protection des journalistes, beaucoup de ceux qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions enquêtaient sur des affaires locales de corruption, de trafic de drogue ou de criminalité organisée. Nous espérons qu'un jour viendra où nous n'aurons plus à lire des listes de noms comme celle-ci, qui est loin d'être exhaustive :

- Gustavo Rojas Gabalo, Colombie
- Prahlad Goala, Inde
- Herliyanto, Indonésie
- Fernando Batul, Philippines
- Maksim Maksimov, Fédération de Russie.

Comment la communauté internationale peut-elle apporter une contribution au journalisme d'investigation ? Dans certains pays comme la Colombie, après l'assassinat de Guillermo Cano, on a répondu aux menaces par des enquêtes menées collectivement. Est-ce la meilleure façon de procéder ?

Les journalistes et leurs sources seraient-ils mieux protégés si de nouvelles lois sur la liberté d'information ou d'expression étaient adoptées ? Beaucoup de journalistes ont été assassinés dans des régions éloignées de la capitale, sans nul doute parce qu'ils se trouvaient près des frontières, mais aussi parce qu'ils enquêtaient, pour nombre d'entre eux, sur des affaires de corruption locales. Que peut-on faire pour protéger les journalistes dans les zones reculées ? Et quel rôle les agences de presse doivent-elles jouer ?

LE MANQUE D'ACCÈS À L'INFORMATION NUIT À LA SOCIÉTÉ ET À LA DÉMOCRATIE ASIATIQUES

Je viens d'une partie du monde où des journalistes sont tués chaque jour. Aussi, pour écrire sur des organisations criminelles, la corruption ou d'autres scandales, il faut du courage, l'appui solide de sa rédaction et de bonnes polices d'assurance. Dans certains pays comme les Philippines, les journalistes ont besoin de gilets pare-balles performants ainsi que d'armes à feu. Une semaine d'entraînement au tir sur cible ne leur serait pas inutile, du moins aux Philippines.

Je voudrais centrer mon propos sur l'accès à l'information, qui est à mon avis le point essentiel si l'on veut renforcer la démocratie et rendre la société plus transparente. Il n'est pas dans la tradition des pays de la région de dénoncer les abus comme en Occident. Les secrets meurent souvent avec ceux qui les détiennent, même si leur divulgation aurait pu permettre de sauver des vies humaines et d'économiser des millions de dollars.

En 1997, la Thaïlande a été le premier pays de l'Asie du Sud-Est à se doter d'une loi sur la liberté d'information. Tout le monde était enthousiaste car le public allait, pour la première fois, avoir accès à des informations et des documents détenus par le gouvernement.

Or, un phénomène étrange s'est produit. On se serait attendu à ce que les journalistes utilisent cette loi comme l'un des principaux outils du journalisme d'investigation. Or, il s'est avéré que ce sont les fonctionnaires qui y ont eu le plus recours : ils voulaient savoir pourquoi on ne leur accordait pas de promotion ou pourquoi ils étaient autrement sanctionnés.

Les journalistes ont été très critiqués parce qu'ils ne se servaient pas de la loi, mais ils étaient habitués aux anciennes méthodes pour obtenir des renseignements et des informations exclusives et préféraient s'adresser directement à des sources bien informées de leur connaissance. Les révélations délibérées à la presse sont très répandues en Thaïlande.

Je ne veux pas reprocher aux journalistes de ne pas recourir plus fréquemment à la loi. Nous avons des délais à respecter. Nous ne pouvons pas attendre. Lorsqu'on invoque la loi, il faut être patient, c'est-à-dire attendre un mois, deux mois, ou dans mon cas 18 mois avant d'avoir accès à des documents. En 1998, j'ai fait une demande au Ministère des affaires étrangères pour voir des documents sur les Khmers rouges. Le jour où j'ai pu les consulter, mon enthousiasme avait disparu.

Contrairement à ce qui se passe en Amérique latine, en Thaïlande, les organisations criminelles ne se soucient guère des médias. Premièrement, elles ne lisent pas les journaux. Deuxièmement, elles s'occupent d'affaires ou d'activités souterraines qui échappent à l'attention des grands médias et qui, bien souvent, ne passent pas sur les antennes de la télévision nationale. Certaines de ces organisations sont basées dans le nord du pays, région bien connue pour sa production d'héroïne et de cocaïne. Les chefs de la mafia

Kavi Chongkittavorn

*Rédacteur,
The Nation, Thaïlande*

Session 3 :

locale vivent le long de la frontière et contrôlent les opérations de contrebande, comme le trafic de stupéfiants et la traite d'êtres humains.

Néanmoins, la loi sur l'information a aidé des journalistes à mettre au jour plusieurs grands scandales de corruption impliquant de hauts responsables, notamment l'ancien Premier Ministre Thaksin Shinawatra, magnat des affaires à la tête d'un grand groupe de télécommunications, renversé par un coup d'État militaire en septembre 2006.

Grâce à la loi sur l'information, des journalistes ont découvert que Thaksin Shinawatra avait l'intention de tromper les autorités sur le montant de son patrimoine. Ils se sont aperçus qu'il avait transféré des millions d'actions à son chauffeur, à ses domestiques et à ses cuisiniers. Mais il a été acquitté et a réussi à déjouer toute tentative d'enquêter sur sa vie privée et sa fortune personnelle.

Aussi, dans certains cas, au lieu d'encourager les révélations, la loi fait obstacle à la diffusion de l'information, ce qui explique que les journalistes s'abstiennent d'y recourir depuis des années.

LE JOURNALISME D'INVESTIGATION, ÉLÉMENT CLÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES ORGANISATIONS CRIMINELLES

La communauté internationale reconnaît désormais le droit à l'information et la société exige d'être informée. L'accès à l'information et la liberté de la presse sont donc devenus des moyens essentiels pour lutter contre la corruption et encourager un système de gouvernement qu'une société mieux informée et plus impliquée souhaite responsable.

L'histoire récente fournit plusieurs exemples de phénomènes sociaux et politiques ayant suscité de nouveaux genres journalistiques - littérature non romanesque, nouveau journalisme, journalisme de fond, journalisme d'interprétation, journalisme d'investigation, journalisme d'explication et journalisme d'opinion - qui ont été étudiés et analysés par divers auteurs (Truman Capote, Tom Wolfe, Neal Copple, Erwin Canham et Fernando Lázaro Carreter, entre autres).

Ces genres nouveaux se sont combinés aux genres traditionnels (dépêches, reportages, articles de fond, etc.) pour donner une meilleure compréhension de la politique, de l'économie et du système de justice.

Kristian Hölge

*Conseiller juridique
régional,
Office des Nations Unies
contre la drogue
et le crime
Programme d'assistance
juridique pour
l'Amérique latine
et les Caraïbes*

Les informations de fond diffusées sur des questions aussi importantes pour la vie de tous les jours ont mis en lumière le rôle de surveillance joué par la presse en démocratie et montré la nécessité et l'utilité d'enquêtes d'investigation qui, alliées au travail des institutions de l'État et des organisations non gouvernementales, contribuent à mettre à jour et à prévenir la corruption.

Le principal thème de cette réunion consacrée aux organisations criminelles, à la corruption et au journalisme d'investigation est, de notre point de vue, le reportage d'investigation en tant que moyen de contrôler les organisations criminelles et la corruption.

Pour traiter de ce sujet, nous devons donc examiner les questions que pose actuellement le journalisme d'investigation puis considérer les mesures que les États doivent prendre pour renforcer ce type de journalisme afin d'affaiblir les organisations criminelles et de lutter contre la corruption.

Si le rôle de surveillance joué par les médias s'exerce au moyen du journalisme d'investigation, nous devons comprendre les problèmes que ce genre de journalisme rencontre actuellement. Ces problèmes ont été définis et inscrits à l'ordre du jour international par l'Organisation des Nations Unies¹⁷, des organisations non gouvernementales comme Reporters sans frontières (RSF)¹⁸ et la Conférence internationale contre la corruption (CICC)¹⁹.

La législation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes traite la diffamation et la calomnie comme des atteintes à l'honneur, participant ainsi d'une stratégie de censure qui vise à entraver l'activité des journalistes et des rédacteurs en chef, sans établir de règles claires pour le journalisme d'investigation.

Des lois sont promulguées qui placent les intérêts privés de certains fonctionnaires au-dessus de l'intérêt général s'agissant de l'accès à l'information sur les affaires publiques,

Session 3 :

en imposant des sanctions, notamment des amendes, des peines de prison et des interdictions de publier.

Ne tolérant pas les critiques des médias, les pouvoirs publics font poursuivre des journalistes et des rédacteurs en chef pour étouffer des scandales de corruption. Le système juridique favorise la censure et les pressions en conférant aux juges des pouvoirs discrétionnaires parfois excessifs qui leur permettent d'imposer diverses mesures de restriction, comme la fermeture de certains bureaux de presse, des audits abusifs et disproportionnés, le non-renouvellement des cartes de presse, etc.

Les journalistes et certaines organisations des médias font en outre très souvent preuve d'ignorance et d'irresponsabilité dans le traitement de l'information ou n'ont aucune idée des phénomènes sociaux et politiques qui entrent en jeu, ce qui les rend extrêmement vulnérables face aux réactions officielles. De telles situations ont compromis la crédibilité du journalisme d'investigation et laissé la société déconcertée du fait de l'ambiguïté des informations publiées.

Le manque de ressources ne permet pas d'effectuer le type de travail d'investigation sérieux qui serait nécessaire pour obtenir des résultats percutants contribuant à révéler les cas de corruption, ni de suivre comme il faudrait les affaires importantes.

Certaines tendances actuelles montrent néanmoins que le journalisme d'investigation se développe en Amérique latine et dans les Caraïbes et que sa pratique a contribué à accroître l'indépendance des médias à l'égard des pouvoirs publics, permettant de révéler d'importants scandales de corruption et de nombreuses violations des droits de l'homme et augmentant les exigences de la société civile quant à la qualité de l'administration publique. À présent que les problèmes ont été définis, nous devons examiner les mesures propres à renforcer le journalisme d'investigation, à savoir :

- la mise en œuvre d'une politique efficace contre l'impunité pour, entre autres crimes, les homicides et les menaces visant les journalistes²⁰, afin que les auteurs de tels crimes soient traduits en justice ;
- la promulgation de textes législatifs sur la liberté d'information, avec des règles claires pour renforcer la défense de la liberté de la presse et des mécanismes permettant l'accès à l'information et favorisant le reportage d'investigation ;
- la prise en considération par les journalistes d'investigation, des conditions de la mondialisation et des nouvelles technologies, qui peuvent faciliter leur travail en leur permettant d'accéder à l'information internationale et contribuer de façon générale à la levée d'un certain nombre d'obstacles et de frontières ;
- l'utilisation des bases de données officielles, qui contiennent généralement des informations fiables et vérifiables sur les mesures adoptées, en vue par exemple, de superviser et de surveiller certaines activités de l'État telles que les concours de la fonction publique, les procédures d'appel à la concurrence, etc. ;
- l'utilisation d'informations en provenance du secteur privé comme source de données valable pour permettre une analyse plus exhaustive de la situation, dans la mesure où des phénomènes comme la libéralisation et la privatisation de l'économie ont généré un important volume d'informations utiles pour la surveillance du secteur public.

Compte tenu de ces considérations, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes.

Dans les démocraties libérales modernes, l'accès à l'information a contribué à favoriser le reportage d'investigation, à combattre les manœuvres d'étouffement et de dissimulation et à promouvoir la transparence.

Aucun gouvernement ne peut affronter seul la criminalité et la corruption. Les autorités et les responsables politiques ont besoin de la pression de l'opinion publique.

La tâche principale des médias consiste à diffuser des informations, à dénoncer les abus commis par ceux qui sont au pouvoir et à guider l'opinion publique.

Pour que les médias puissent exercer leur rôle de surveillance, un appui juridique est également nécessaire afin d'assurer que les conditions minimales de sécurité et de sûreté soient en place pour que le journalisme d'investigation puisse contribuer à prévenir et à combattre la corruption.

La presse joue un rôle de premier plan en favorisant la transparence dans la gestion des affaires publiques. Les médias peuvent, à cet égard, être les alliés des citoyens en protégeant leurs droits, en les informant et en faisant progresser le débat sur des questions d'intérêt général.

Les médias colombiens ont fait preuve de vigilance, effectuant un sérieux travail d'investigation pour dévoiler et dénoncer d'importants scandales de corruption, par exemple celui de la « parapolitique », c'est-à-dire des liens entre les milieux politiques et les paramilitaires qui touchent plusieurs secteurs du gouvernement. Force est de reconnaître que les médias ont joué dans cette affaire un rôle déterminant en faisant la lumière sur le scandale et en informant l'opinion publique par des reportages incessants.

Les médias peuvent révéler des affaires de corruption qui ont échappé au contrôle officiel et aux organismes de surveillance et les faire connaître à la population. Ils peuvent également exercer des pressions sur les institutions pour qu'elles procèdent aux enquêtes nécessaires, assurant ainsi un contrôle et une surveillance sociale sur leurs activités. Le travail d'information ne saurait toutefois se limiter aux gros titres et aux scandales ; les médias doivent mettre en lumière les facteurs structurels qui favorisent la corruption. La connaissance et l'opinion qu'a la population de la corruption politique dépendent de la place faite à cette question dans les médias, lesquels ne devraient pas se contenter d'informer mais devraient aussi contribuer à former l'opinion.

En Colombie, les affaires de corruption, de parapolitique, de trafic de drogue et de violence présentent une situation complexe et confuse. Les journalistes qui ont rendu compte des activités des paramilitaires et des trafiquants de drogue ont été la première cible des violences déclenchées par ces groupes. Entre novembre 1987 et décembre 2006, 121 journalistes ont été tués en Colombie. Le nombre de journalistes menacés est passé de 39 en 2004 à 64 en 2005, la plupart des menaces étant provoquées par des articles sur le paramilitarisme et la corruption.

Malgré ces statistiques peu réjouissantes, une excellente mesure a été prise à la fin de l'année lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité sa résolution 1738, qui prône un renforcement des mesures destinées à protéger les journalistes dans les zones de conflit. Cette résolution « demande instamment à toutes les parties concernées, en période de conflit armé, de respecter l'indépendance professionnelle et les droits des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé qui sont des civils ». Elle demande également à toutes les parties à un conflit armé « de tout faire pour empêcher que des violations du droit international humanitaire soient commises contre des civils, y compris des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé ». Le respect de cette résolution devrait être surveillé de près dans tous les pays.

LE JOURNALISME D'INVESTIGATION ET L'IMPUNITÉ EN UKRAINE

Des fonctionnaires vêtus de costumes de marque sur mesure et conduisant des voitures de prix possèdent dans des zones résidentielles des maisons estimées à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Chacun sait en Ukraine que le salaire mensuel d'un fonctionnaire moyen ne permet pas de mener un tel train de vie...

Or, chaque année, des fonctionnaires ukrainiens présentent au fisc des déclarations d'impôts discrètement anodines. Certains les publient même dans la presse gouvernementale. Mais ils n'ont jamais l'air gêné par l'énorme écart entre les revenus modestes qu'ils déclarent et les possessions clinquantes qu'ils affichent.

En Ukraine, alors même que le Président connaît l'ampleur et le niveau de la corruption et promulgue presque chaque année des décrets pour combattre ce fléau, certaines choses mériteraient d'être changées de façon radicale.

Le journalisme d'investigation est l'un des meilleurs moyens de lutter contre la corruption. C'est le degré le plus élevé de l'activité de la presse. Une bonne enquête suppose d'excellents reportages et de bonnes interviews, accompagnés parfois, de photos et d'enregistrements vidéo.

Après avoir accumulé des tonnes de documents et des heures d'interviews, il faut choisir la manière de présenter les faits, sous forme d'un seul article ou de plusieurs, et la façon de les rendre convaincants et intéressants pour le lecteur.

Le journalisme d'investigation ne doit pas seulement faire des révélations. Il doit aussi toucher le cœur du lecteur et éveiller son intérêt. C'est très important. Nous avons évoqué le cas du directeur de la compagnie publique de pétrole et de gaz qui, alors que l'entreprise était au bord de la faillite, dépensait des centaines de milliers de dollars pour s'acheter une nouvelle Mercedes. Les gens ont commencé à parler, mais le directeur n'a pas été limogé.

Ce sont les propos tenus par la suite à la télévision par ce fonctionnaire, qui a déclaré qu'étant assez riche il pouvait se permettre de changer de Mercedes tous les deux ans, qui ont déclenché la colère des Ukrainiens. Il a été contraint de vendre sa voiture et a été licencié pour un autre motif plusieurs semaines après.

Quelque chose est donc en train de changer en Ukraine. Après le scandale, le fonctionnaire en question, qui était un proche du Président, n'a pas été réinscrit sur la liste présentée par le parti présidentiel aux élections.

Le journalisme d'investigation exige du professionnalisme ainsi que des principes, des méthodes et une certaine éthique. Nous pouvons apprendre les uns des autres. Ce serait peut-être une bonne idée que de réunir dans une publication internationale les

Olena Prytula

*Rédactrice en chef
de l'Ukrayinska
Pravda, Ukraine*

meilleurs reportages d'investigation réalisés dans l'année dans différents pays, en demandant aux journalistes d'expliquer leurs méthodes.

N'oublions pas qu'une enquête peut parfois coûter à un journaliste la vie ou son emploi, ou la santé de sa famille. Or nous observons que les actes d'agression ou d'intimidation commis contre des journalistes ne suscitent aucune réaction et ne donnent lieu à aucune mesure judiciaire. À la connaissance des institutions ukrainiennes de défense de la liberté de la presse, aucune enquête n'a abouti en 2006 dans de tels cas. Les coupables demeurent impunis.

La violence n'est pas le seul moyen d'empêcher le journalisme d'investigation. Aujourd'hui, les dirigeants et les oligarques ukrainiens ne tuent pas les journalistes. Ils ne les arrêtent pas. Ils préfèrent les acheter. Il leur arrive parfois d'acheter tout le journal, ou bien son rédacteur en chef, pour empêcher la parution d'un article. Beaucoup dépend donc de la force de caractère des journalistes.

Les rédacteurs en chef ne sont pas tous prêts à payer un journaliste pendant des mois le temps qu'il réunisse les éléments de son enquête, mais dans certains pays, il est possible de solliciter une subvention auprès de fondations indépendantes.

Les gens ayant peur de parler, il est difficile pour les journalistes de défendre leurs articles devant un tribunal alors qu'ils ne peuvent pas révéler leurs sources.

L'UNESCO a fait valoir à maintes reprises combien il importait que les gouvernements s'élèvent fermement contre la corruption et protègent à la fois les personnes qui dénoncent les pratiques de corruption et les médias qui en rendent compte. Mais ceci n'est possible que si les gouvernements considèrent les médias d'investigation indépendants comme des alliés et non comme une menace.

Le problème le plus douloureux pour moi est l'indifférence des gens. Vous pouvez publier autant d'articles que vous voulez sur la corruption, les abus, les mensonges et les infractions des fonctionnaires, nul ne s'en soucie. Les journalistes traitent de la corruption dans des émissions de télévision et posent des questions à ce sujet à l'occasion de conférences de presse, mais personne ne démissionne et personne n'est limogé.

Alors pourquoi perdre du temps, de l'argent, du papier et des ressources pour faire paraître un article de plus sur le sujet ?

Parce que, précisément, publier une bonne enquête est le meilleur moyen pour un journal de se distinguer des autres. C'est une question de qualité et un motif de fierté. C'est pourquoi, envers et contre tout, les journalistes ukrainiens continuent de chercher et de dévoiler des vérités que beaucoup souhaiteraient garder cachées.

Cela fait plus de sept ans que le parquet ukrainien enquête en vain sur l'assassinat retentissant du journaliste Georgui Gongadze. Gongadze était mon ami et le cofondateur de notre journal, l'*Ukrayinska Pravda*.

Ce journaliste brillant est mort parce qu'il avait osé critiquer vertement les autorités, exprimer publiquement son opinion et poser des questions embarrassantes pour le Président ukrainien.

Le 16 septembre 2000, il a disparu. Deux mois plus tard, son corps décapité a été retrouvé dans la morgue d'une petite ville près de Kiev. Deux semaines après, des enregistrements audio réalisés dans le bureau du Président ont été divulgués au public. Les propos du Président Leonid Koutchma avaient été enregistrés par un ancien officier de la garde présidentielle. Ils montrent clairement que le Président était exaspéré par les articles de Gongadze et qu'il avait chargé son ministre de l'intérieur de se débarrasser du journaliste.

Après la révolution orange de 2004, de nouvelles personnes sont arrivées au pouvoir. Et c'est seulement alors que les assassins présumés de Georgui Gongadze ont été arrêtés. Ils sont à présent en

Session 3 :

instance de jugement. Mais on ne constate toujours aucun progrès dans la recherche du commanditaire ou des organisateurs de l'assassinat.

Deux ans après la révolution orange, d'anciens fonctionnaires ont retrouvé leur poste et se sont débarassés des enquêteurs qui avaient retrouvé les assassins de Gongadze.

Il semble s'agir d'une nouvelle tentative pour mettre un terme à l'enquête.

Certains de mes collègues, ici, disent que le travail des journalistes n'est pas de changer le monde. C'est vrai. Notre travail est d'informer. Mais en informant, nous changeons nos pays pour le meilleur.

MENACES DE MORT CONTRE DES JOURNALISTES PHILIPPINS, MAIS LA PRESSE CONTINUE DE PARLER HAUT ET FORT ET RESTE CRITIQUE

Permettez-moi de vous présenter ce paradoxe que constituent les Philippines, ancienne colonie espagnole en Asie du Sud-Est, souvent décrite comme l'endroit le plus dangereux au monde pour les journalistes après l'Iraq mais où, jusqu'à ce jour, se maintiennent des médias qui n'ont pas peur de s'exprimer, de critiquer et de défendre bec et ongles une liberté chèrement acquise.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et reflètent l'environnement nuancé et complexe dans lequel vivent les journalistes philippins - 12 d'entre eux ont été assassinés dans le pays l'année dernière et au moins 50 ont trouvé la mort au cours des six dernières années sous le gouvernement de l'actuelle Présidente, Gloria Macapagal Arroyo.

Ajoutez à cela que 43 autres journalistes, dont moi-même, ont fait l'objet de grands procès en diffamation intentés par le puissant époux de la Présidente, Mike Arroyo, en personne.

C'est probablement peu de choses par rapport à ce que la Colombie et ses journalistes ont dû subir. Et assurément, tous ces décès n'étaient pas liés au travail puisque certains étaient imputables au fait que des journalistes locaux se sont trouvés servir deux maîtres : leur profession, guère rémunératrice et les politiques, qui peuvent se permettre de les combler de cadeaux.

Glendia Gloria

*Directrice de la rédaction,
Newsbreak
(www.newsbreak.com.ph)*

Mais ce sont néanmoins des morts gratuites dans un pays où la violence a maintenant atteint un niveau jamais vu depuis les années précédant 1986, date à laquelle nous avons pacifiquement renversé un dictateur. Aujourd'hui, les Philippines ressemblent beaucoup à la Colombie, où parallèlement aux journalistes, des agriculteurs, des syndicalistes et des militants étudiants sont également menacés.

Il y a tout juste une semaine, une balle encore logée dans le dos, Delfin Mallari, correspondant du plus grand quotidien du pays, le Philippine Daily Inquirer, était à la tête d'une manifestation de protestation réunissant une centaine de journalistes. Mallari, qui a survécu à une tentative d'assassinat perpétrée par des hommes à moto, s'est fait des ennemis en pratiquant le journalisme d'investigation - par exemple en faisant allusion à la protection de trafiquants de drogue par un puissant gouverneur.

La tentative d'assassinat a choqué beaucoup de monde parce que Mallari écrit pour le plus grand quotidien du pays, basé dans la capitale. Auparavant, la plupart des victimes étaient des journalistes travaillant pour de petits médias provinciaux. Nous nous berçons d'illusions en nous imaginant que si nous étions en poste à Manille et employés par un grand média, nous ne risquions rien. Le cas de Mallari prouve que nous avons tort.

Bien entendu vous pouvez toujours dire qu'il s'agit de l'histoire bien connue d'un pays du tiers monde en lutte, à la fois, contre l'insurrection communiste la plus longue qui ait

Session 3 :

jamais ensanglanté l'Asie et contre une rébellion musulmane au Sud. Mais c'est aussi l'histoire d'un pays qui a donné naissance à des médias obstinés et fiers, qui se sont très durement battus pour leur liberté il y a 20 ans, lors de la révolution du pouvoir du peuple - et qui résisteraient à une seconde tentative de l'État pour la leur reprendre.

Les années qui ont suivi la fin de la dictature Marcos, en 1986, ont été la meilleure période pour le journalisme d'investigation dans mon pays.

Nous le devons en grande partie à un groupe de journalistes passionnés et talentueux qui travaillaient dans un environnement propice aux enquêtes. Les bureaucrates jouissaient alors de leur liberté toute nouvelle et étaient convaincus qu'ils avaient le devoir de dénoncer leurs collègues corrompus.

Les recherches d'un type entièrement nouveau qu'effectuaient les médias couvraient pratiquement tous les sujets : l'utilisation abusive de fonds à des fins électorales par les législateurs ; la connivence entre les juges de la Cour suprême et les grandes entreprises ; les énormes comptes en banque en dollars et les somptueuses demeures des généraux ; les fraudes électorales, etc.

En 2000, nous avons produit une série de rapports d'enquête révélant les prodigalités et la richesse inexplicée du Président d'alors, Joseph Estrada, ce qui a galvanisé l'opinion publique et entraîné sa chute en 2001.

Pendant toute cette période, nos sources les plus fiables étaient des citoyens ordinaires occupant des postes dans l'administration, au bas ou au milieu de l'échelle, qui dénonçaient des abus et avaient le courage de tester les limites et la tolérance du système, ou de simples membres de la société civile qui prenaient leur rôle au sérieux. Ils plaçaient les institutions et les particuliers devant leurs responsabilités et veillaient à la transparence des processus.

Lorsque la population, les organisations et l'ensemble du corps politique savent combien l'équilibre des pouvoirs est précieux dans une société, les journalistes d'investigation n'ont plus à se pencher que sur la question de leurs compétences - ou de leur incompétence.

Il suffit qu'ils cultivent des sources fiables, aient accès à des documents et, surtout, déchiffrent le sens des données complexes qui sont souvent le lot de ceux qui mènent des enquêtes difficiles. Pendant près de 20 ans nous avons connu ce luxe. Des fonctionnaires passaient des contrats coûteux et suspects mais des journalistes déterminés parvenaient à les dénoncer, ou au moins certains d'entre eux.

Bien entendu, le harcèlement existait, mais c'était inévitable. Nous écopions de quelques nuits sans sommeil - comme toujours quand on a d'importantes révélations à faire - mais rien ne nous touchait au cœur en tant que journaliste.

Mais quelque chose a changé récemment et, malheureusement, j'étais aux premières loges.

En 2005, notre magazine *Newsbreak* a publié une série de rapports d'enquête sur la richesse inexplicée des généraux, la participation de certains officiers à des fraudes électorales et leur connivence avec des exploitants clandestins d'une mine. Après cela, nous avons reçu un déluge de messages émanant de correspondants anonymes désireux de faire savoir qu'ils surveillaient tous nos mouvements. C'était un cas typique de guerre psychologique. Après une interview, par exemple, je recevais un message donnant des détails très précis sur la rencontre, comme l'identité de la personne avec laquelle je m'étais entretenue et l'endroit où nous nous étions retrouvés.

Puis est venue la couronne mortuaire, livrée chez ma mère, barrée d'un ruban disant « Condoléances de vos amis ». Nous avons le choix entre nous taire ou dénoncer vigoureusement le tout.

Nous avons décidé de parler et publié un communiqué de presse condamnant ces méthodes. Des chaînes de télévision s'en sont donné à cœur joie, racontant en particulier avec humour que ma mère ayant refusé d'accepter les fleurs ce soir-là, le fleuriste avait reçu le lendemain un autre appel téléphonique de l'expéditeur lui ordonnant de retourner chez elle pour lui livrer à nouveau la couronne.

L'incident était un macabre rappel du fait que la responsabilité de tout journaliste ne se limite pas à l'exactitude et à l'équité. Il lui incombe aussi dans ce contexte de ne ménager aucun effort pur rester en vie afin de relater ce qui s'est passé. Les organisations internationales ne peuvent pas tout faire. En fin de compte, c'est aux médias eux-mêmes qu'il appartient d'éviter les écueils d'une réalité souvent floue. Nous avons donc pris les mesures suivantes :

- Nous avons compté sur la protection que pouvaient nous apporter nos confrères et le public. À *Newsbreak*, comme ailleurs, on déteste faire l'actualité. Mais dans des circonstances difficiles comme celles-là, il nous fallait passer outre. En parlant de la menace, nous avons alerté nos confrères et le public sur les dangers auxquels la liberté des médias était confrontée aux Philippines.
- Nous avons tout mis en œuvre pour éviter les généralisations et les stéréotypes et cherché à ne pas présenter ce qui s'était passé comme une affaire personnelle. Nous avons donné à ceux-là mêmes que nous dénonçons la possibilité de formuler leurs griefs et de se faire entendre.
- Nous avons affirmé qu'il était de notre devoir de protéger nos sources. Si vous êtes menacés, vos sources le sont probablement aussi. Nous avons dû éviter de les rencontrer pendant un certain temps et avons supprimé toutes les données susceptibles de les relier spécifiquement à certaines informations.
- Nous avons décidé de ne pas prendre de risques excessifs. De fait, comme Anna Politkovskaïa ne le savait que trop bien, certains sujets ne peuvent pas attendre le lendemain. Mais comme Anna aurait également pu le dire, il y en a qui peuvent attendre un autre jour, une autre semaine.
- Nous avons veillé à notre sécurité et fait en sorte qu'un séminaire sur la question soit organisé pour notre personnel. Nous lançons de temps à autre deux alertes - jaune et rouge. Notre conseiller pour la sécurité compare l'alerte jaune à la conduite d'une automobile : il faut regarder derrière soi, devant soi et sur les côtés tout en continuant à vivre sa vie. Une alerte rouge est de toute évidence une mesure extrême - nous demandons alors à nos journalistes de se cacher.
- Nous avons insisté sur le respect des normes de journalisme les plus élevées. La meilleure défense de tout journaliste d'investigation est un sujet capable de résister à l'examen du public et des puissants qu'il dénonce. Autrement dit, qui doit uniquement être le fruit d'une recherche rigoureuse, de la vérification des faits et, par-dessus tout, de pratiques conformes à l'éthique.
- Nous avons délibérément constitué une communauté d'adeptes - de personnes convaincues de la valeur du journalisme d'investigation pour enrichir le débat public. Nous avons participé aux efforts de démocratisation de l'information en apportant nos contributions à un projet de loi s'inspirant du Freedom Information Act (loi des États-Unis sur la liberté de l'information). Nous avons établi des liens avec des étudiants en journalisme sur les campus et leur avons offert chaque été une formation dans l'espoir de leur donner l'envie de conserver leur amour de leur métier en dépit des risques courus.

Mais en dehors des menaces directes et ouvertes dont elle fait l'objet, la pratique du journalisme d'investigation est également confrontée à des menaces plus préoccupantes et plus subtiles aux Philippines et dans toute l'Asie du Sud-Est.

Il s'agit en premier lieu des efforts de l'État pour refuser l'accès à l'information. Aux Philippines, le gouvernement a récemment pris le décret n° 608 qui vise à établir un « système national de contrôle de sécurité pour les fonctionnaires ayant accès à des questions classées secrètes ». Si nous étions dans un monde idéal où les institutions étaient fortes et le professionnalisme florissant dans l'administration et dans l'armée, cela n'aurait aucune importance. Mais dans le contexte d'une bureaucratie militaire et civile politisée, cela ne peut signifier que la rétention de l'information.

Ensuite, il y a les lois impitoyables du marché commercial, en vertu desquelles les annonceurs évitent les organes d'information percutants et favorisent les magazines commerciaux sur papier glacé. *Newsbreak*

Session 3 :

a renoncé à sa version papier au début de cette année en raison des dures exigences du marché. Nous diffusons désormais uniquement en ligne. L'intérêt pour un magazine incisif semble être faible, en raison surtout de l'omniprésence de la télévision et de la préférence pour la presse people. Nous devons réussir à nous adapter au mercantilisme de plus en plus marqué des médias tout en continuant à faire du journalisme d'investigation.

Il manque encore à la plupart des organes d'information et à toute l'industrie des médias un mécanisme efficace permettant au public de réagir et donc à la presse de donner suite aux plaintes portées contre elle. C'est un facteur crucial pour réduire la violence contre les médias. Il arrive qu'on nous harcèle parce qu'on a l'impression d'avoir été humilié par des journalistes irresponsables et peu scrupuleux. Un tel mécanisme, institutionnalisé, contribuerait à diminuer la corruption et l'inefficacité dans la presse philippine. Malheureusement, il faut encore que la majorité des journalistes philippins le comprennent.

Une culture de l'impunité envahit aujourd'hui les Philippines. Comme en Colombie, les journalistes ne sont pas les seuls à être harcelés et assassinés. Au moins 13 juges sont morts en quelques années. Des centaines de militants ont été tués par des soldats et des unités paramilitaires. Rien de tout cela ne suscite l'indignation d'une population empêtrée dans le souci quotidien de la survie.

Que faut-il faire face à ces problèmes plus stratégiques qui influent sur l'environnement global des journalistes d'investigation ?

Il est important d'établir des liens avec des confrères pour lutter collectivement contre le harcèlement des médias et suivre en permanence l'évolution des règles par lesquelles le gouvernement cherche à restreindre encore l'espace démocratique. Et aussi de rappeler les responsabilités de forces de l'ordre incapables de mettre fin à ces crimes contre les journalistes. Il faudrait, en outre, rechercher plus activement le concours du public en engageant un dialogue avec lui par le biais de forums de discussion où les conclusions de nos enquêtes seraient débattues.

Sur le plan interne, il y a beaucoup à faire. Il faut que nous puissions accepter des changements sans oublier les valeurs fondamentales du journalisme d'investigation. Nous devons énergiquement chercher des moyens de renforcer les médias indépendants afin qu'ils puissent trouver place sur un marché de la communication dominé par des intérêts particuliers et dont le moteur est la publicité. Cela oblige *Newsbreak*, qui est entièrement détenu et géré par ses rédacteurs et journalistes, à élaborer un modèle d'entreprise durable permettant de dénoncer les agissements répréhensibles tout en étant bien rémunéré.

Depuis que nous avons renoncé à la version papier de notre magazine, nous avons décidé de ne pas concurrencer les principaux médias. Nous nous sommes au contraire associés à eux en tant que fournisseur de contenu. Nous avons ainsi davantage de lecteur dans la presse écrite et une plus large audience auprès des téléspectateurs. Cela nous donne aussi le temps de faire des recherches à long terme et de vendre d'autres produits d'information comme des livres qui ne sont pas contraires à l'éthique de la profession. Si ceux qui se plient à la dure loi du marché commercial pensent que le journalisme d'investigation doit purement et simplement disparaître, nous serions heureux de leur donner tort en diversifiant nos activités et nos sources de revenus.

Un engagement plus énergique du public et des médias est nécessaire, mais fait défaut dans la plupart des pays d'Asie du Sud-Est. Il s'agit d'amener les médias et un public engagé à une conception commune de l'intérêt d'organes d'information libres, responsables et respectueux de l'éthique. Les médias ne peuvent pas résoudre ce problème seuls ; ils ont besoin du soutien et de l'engagement actif de leur audience.

Nous continuons à espérer qu'une fois prises ces mesures à court et à long terme, la violence contre les journalistes diminuera aux Philippines. D'ici là, nous nous efforçons d'aller encore plus loin dans la dénonciation du mal et le contrôle de l'action de ceux qui détiennent le pouvoir. Mais en cela par une seule passion : celle de dire la vérité tout en restant en vie.

IMPUNITÉ

La plupart des crimes commis contre des journalistes et d'autres professionnels des médias ne donnent pas lieu à une enquête et demeurent impunis. D'après l'International News Safety Institute, les auteurs d'assassinats de journalistes dans les deux tiers des cas ne sont pas identifiés et neuf fois sur dix ne font jamais l'objet de poursuites. L'impunité pour le meurtre de journalistes continue de saper nos libertés fondamentales. Les raisons de cette impunité sont diverses. Les autorités n'ont pas toujours la volonté politique d'enquêter sur ces affaires, et parfois cherchent délibérément à dissimuler la vérité en refusant l'ouverture d'une enquête. En 1997, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution condamnant la violence contre les journalistes. Cette résolution a-t-elle changé quelque chose ? Quelles nouvelles mesures peut-on prendre pour remédier au problème de l'impunité ?

QUAND DES JOURNALISTES SONT PERSÉCUTÉS PAR LEUR PROPRE GOUVERNEMENT

Il arrive que des journalistes, en particulier des journalistes d'investigation, se trouvent menacés par des membres de la mafia ou des fonctionnaires corrompus. C'est un fait révoltant, mais fréquent. Nous pensons tous que la police finira par nous protéger. Mais que peuvent faire les journalistes si les organes de l'État eux-mêmes les menacent ? Que pouvons-nous faire si la persécution des journalistes devient une politique officielle ?

Hier, des collègues vénézuéliens de Radio Caracas Televisión nous ont informés des conditions difficiles et dangereuses dans lesquelles ils travaillent et du climat d'impunité et de crainte créé par le Gouvernement vénézuélien.

Cette situation me rappelle, dans une certaine mesure, ce qui se passe dans mon pays, la Russie.

Je ne vois qu'une solution : la solidarité professionnelle. Métaphoriquement parlant, les journalistes du monde entier devraient s'unir. Si un journaliste local risque d'être poursuivi, il doit être protégé par un grand syndicat de la presse écrite ou des médias.

L'aboutissement de l'enquête sur l'assassinat brutal de Larissa Youdina en 1998 n'est dû qu'à la pression exercée par la communauté des journalistes russes. Mme Youdina était rédactrice en chef de *Sovietskaïa Kalmykia Sevodnia*, journal indépendant publié en Kalmonkie, une région du Sud de la Russie.

Pendant plus de dix ans, ce journal a critiqué inlassablement les autorités régionales, en particulier le puissant et millionnaire Président de la République, Kirsan Ilioumjinov, qui tient le territoire sous sa férule depuis 1993. Aussi, le journal a-t-il accumulé les ennuis. Pour finir, sa rédactrice en chef a été victime d'un assassinat commandité.

L'enquête a commencé après une vague de protestation lancée dans tout le pays par des journalistes. Une enquête officielle a été ordonnée et les meurtriers, décrits comme proches d'Ilioumjinov, ont été identifiés et condamnés à des peines de prison. Mais la personne qui a commandité le meurtre n'a pas été retrouvée.

Il est très rare aujourd'hui en Russie que des enquêtes concernant le meurtre de journalistes aboutissent. Ces dernières années, quelque 200 journalistes ont été tués, dont trois travaillaient pour Novaya Gazeta.

Si la renommée donne à tel ou tel journaliste russe une certaine sécurité, elle n'est pas une garantie, comme le montre l'assassinat de la populaire journaliste russe, Anna Politkovskaïa. Une enquête officielle est en cours et la rédaction de *Novaya Gazeta* ainsi que la famille d'Anna sont, dans l'ensemble, satisfaites de la manière dont elle se déroule.

Mais si nous venions à constater que l'enquête officielle répond à des ordres politiques du gouvernement, nous alerterions immédiatement la communauté internationale des journalistes et procéderions à notre propre enquête.

Ilya Krieger

*Novaya Gazeta,
Moscou*

IMPUNITÉ, VIDÉO EN LIGNE ET LE MONDE ARABE

L'impunité des actes de harcèlement, de torture ou de détention illégale, voire des meurtres commis par des responsables ou des éléments proches des gouvernements dans le monde arabe, est une question qui concerne non seulement les journalistes, mais également tous les citoyens qui ont souffert de pareils agissements.

Je ne sous-estime nullement la nécessité de s'attaquer à l'impunité des crimes perpétrés contre des journalistes. J'ai moi-même subi des actes de harcèlement et des attaques alors que j'étais en reportage au Yémen. En outre, mon propre père a été tué dans un mystérieux « accident de la circulation » qui n'a jamais fait l'objet d'une enquête rigoureuse, malgré les nombreux doutes entourant cet incident.

Il reste que les journalistes font partie de la communauté. Ce sont des citoyens confrontés aux mêmes difficultés que les autres citoyens et ils doivent donc être placés sur le même plan qu'eux. Certes, ils sont peut-être plus vulnérables lorsqu'il s'agit de rendre compte de questions sensibles considérées comme taboues par les pouvoirs publics ou la société, mais on peut également arguer qu'ils retiennent davantage l'attention que la plupart des autres citoyens, tant sur le plan local que sur le plan international.

Au Yémen, Jamal Amer, rédacteur d'un quotidien indépendant, a été attaqué par un groupe armé dont on pense qu'il appartient à la Garde républicaine et qui a menacé de le jeter du haut d'une falaise. Le nom de Jamal Amer a toutefois circulé dans le monde entier et le Comité pour la protection des journalistes lui a rendu hommage à New York. Par contre, on ne se souvient souvent même pas des citoyens innocents tués de sang froid.

La triste réalité est que les attaques dirigées contre des journalistes et celles visant des citoyens ordinaires sont imputables aux mêmes causes et dénotent toutes un manque de respect pour la dignité humaine et les droits de l'homme.

Quand un policier bat, voire tue, un homme ou une femme politique, un écrivain, un terroriste présumé ou même un vendeur de rue, c'est parce qu'on lui a inculqué l'idée que la vie humaine n'était pas sacrée et que l'État le protégerait quelles que soient les conséquences. Malheureusement, et je parle d'expérience, c'est à cause de cette mentalité que l'impunité se généralise.

Les attaques illégales perpétrées contre quiconque n'est pas en accord avec de puissants individus ou des responsables gouvernementaux sont encouragées, au lieu de faire l'objet de poursuites. Au Yémen, par exemple, certains juges honnêtes ont rendu des jugements courageux contre des personnes influentes pour des actes tels que le meurtre, le viol et la confiscation de terres. Mais, et ce n'est pas une surprise dans un système favorisant l'impunité, la plupart de ces juges ont été remplacés ou forcés à prendre leur retraite, voire sanctionnés, et leurs jugements ont ensuite été annulés ou infirmés. Cela renforce l'idée selon laquelle la question de l'impunité va au-delà du cas des journalistes et doit donc être abordée comme telle.

Walid Al-Saqaf
*Ancien éditeur
et rédacteur en chef,
Yemen Times*

Session 4 :

J'estime que les journalistes ne devraient pas être traités différemment des autres citoyens. Si les lois déjà en vigueur dans le monde étaient appliquées, le débat sur l'impunité ne serait même pas nécessaire car les droits des citoyens s'appliqueraient automatiquement aux journalistes. Je ne suis pas du tout d'avis qu'un journaliste devrait recevoir un traitement de faveur, car cela dresserait le public contre la profession, et les médias deviendraient ainsi une partie du problème.

Nous ne pouvons ni ne devons penser qu'il est naturel qu'un policier tabasse un vendeur de rue qui refuse de lui donner un bakchich et que, dans le même temps, un journaliste ne soit pas inquiété après avoir écrit un article d'investigation sur la corruption des pouvoirs publics. La définition du journaliste présente un autre dilemme.

Après vous avoir au moins incité à réfléchir à la nécessité de ne pas séparer la question de l'impunité des attaques visant des journalistes de celle de l'impunité des attaques dirigées contre des citoyens innocents, je peux maintenant passer à la deuxième partie de mon argument, à savoir qu'il faut découpler l'impunité des attaques commises contre les citoyens en général.

Vous venez de voir des images vidéo montrant un chauffeur de taxi égyptien, Imad Al-Kabreer, en train d'être torturé par des interrogateurs au Caire. Le monde entier a vu cette vidéo, filmée au moyen du téléphone portable d'un des policiers, car le téléphone a été volé et son contenu mis en circulation sur l'Internet en novembre 2006.

Ces images ont été diffusées sur le blog « Egyptian Awareness » par Wael Abbas. Cette vidéo, comme des dizaines d'autres, montrent d'horribles actes de torture. Les autorités égyptiennes ont ouvert un procès uniquement parce que cette vidéo est parvenue aux réseaux de télévision internationaux, qu'il en a été largement question dans les médias égyptiens et arabes, et que les organisations internationales de défense des droits de l'homme, telles que Human Rights Watch, ont exigé que cette affaire fasse l'objet d'une enquête.

Pour certains, Wael Abbas et d'autres blogueurs ne sont peut-être pas de vrais journalistes, mais leurs contributions sont incontestables et encouragent les journalistes à écrire sur des sujets autrefois considérés comme tabous.

Je n'ignore pas les tendances actuelles et je prévois que le journalisme en ligne fusionnera tôt ou tard avec les secteurs traditionnels du journalisme. Bientôt, nous regarderons la télévision sur un écran d'ordinateur tout en surfant sur l'Internet. Nous lirons sur des ordinateurs de poche, et en ligne, des quotidiens au contenu évolutif, et nous aurons la possibilité d'envoyer au rédacteur un message dont des millions de lecteurs pourront prendre connaissance quelques minutes plus tard.

Nombre de pays en développement recevant une aide de pays riches essaient de plaire à leurs donateurs en améliorant leur image au moyen d'engagements publics en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Or, lorsqu'ils ne remplissent pas ces engagements, cette contradiction peut rapidement être révélée sur l'Internet.

Je pense que nous, les journalistes, nous nous plaignons trop. Nous ressasons ce qui a déjà été dit sur les mauvaises conditions de travail des journalistes, l'absence de volonté politique dans la lutte contre l'impunité, les monopoles des médias, etc. Il est toutefois temps de comprendre qu'un simple effort associé à une nouvelle conception des choses peut donner de meilleurs résultats. Au lieu de répéter chaque année le même discours sur les obstacles à la liberté de la presse, je crois que nous pouvons faire évoluer les choses en recourant à des stratagèmes, comme le font les gouvernements. Nous savons pertinemment que de nombreux gouvernements ne changeront pas dans un proche avenir; et qu'ils ont eu recours à toutes sortes de ruses et de manœuvres pour ne pas être inquiétés malgré ce qu'ils nous font subir, à nous autres journalistes. Je pense que nous pouvons nous défendre en recourant aux nouvelles technologies pour révéler les faits au monde entier.

Dans les pays où des journalistes sont attaqués, insultés, harcelés et battus, nous pourrions distribuer de petites caméras que les personnes travaillant pour les médias ou leur entourage pourraient utiliser pour filmer de tels incidents et les révéler au grand jour. Nous pourrions encourager les journalistes à faire circuler des images vidéo de victimes de la torture et de leur famille et à créer des sites Web sur lesquels le monde entier verrait ces images. Cela pourrait bien être efficace dans des pays comme le mien, et je serais heureux d'étudier la faisabilité d'une telle opération et de proposer un projet.

Si l'on diffusait sans cesse des images des actes de harcèlement et des mauvais traitements subis par des journalistes, la communauté internationale et les donateurs induits en erreur par les gouvernements se rendraient compte que ce qu'on leur racontait ne reflétait nullement la réalité.

Ils verraient que ceux qui s'en prennent aux journalistes et aux citoyens restent en fonctions sans être sanctionnés et que ces gens sont parfois même promus.

Nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés en espérant que la situation évolue. Nous devons entrer en lice et défendre nos droits comme Wael Abbas, qui nous a montré la marche à suivre pour susciter le changement de manière novatrice et pragmatique. Son action montre comment des journalistes peuvent agir eux-mêmes. Elle montre que lorsque la situation se durcit, les journalistes peuvent et doivent être plus durs, et parfois plus méchants, pour survivre.

MESURES POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

Force est de reconnaître que la sécurité des journalistes est étroitement liée à la liberté de la presse. Le métier de journaliste n'a jamais été aussi dangereux. Le nombre de journalistes tués dans l'exercice de leur profession ne cesse d'augmenter. Les questions continuent de se poser: quelles mesures peuvent être prises pour inverser cette tendance ? Que peuvent faire les journalistes et les médias pour améliorer leur propre sécurité ? Quel rôle jouent les organismes de défense de la liberté de la presse et l'UNESCO pour lutter contre l'impunité et assurer la sécurité des journalistes ?

UNE ÉTUDE MONTRE QUE LES JOURNALISTES RISQUENT DAVANTAGE D'ÊTRE ASSASSINÉS QUE DE MOURIR À LA GUERRE

Il y a quelques mois, le Comité pour la protection des journalistes a publié une enquête détaillée intitulée *Deadly News*. Fondée sur l'analyse des 580 cas recensés de journalistes tués depuis 1992, cette étude a été publiée dans *Dangerous Assignments* (magazine semestriel du CPJ) et est disponible sur notre site Web qui présente des capsules sur chaque cas individuel ainsi qu'une base de données téléchargeable. En voici quelques-unes des principales conclusions :

Près de 600 journalistes ont été tués dans l'exercice de leur profession depuis 1992, soit une moyenne de trois par mois.

On a tendance à penser que les journalistes sont généralement tués dans des zones de combats ; en réalité, l'étude du CPJ fait ressortir qu'une grande majorité d'entre eux - sept sur dix - sont visés en représailles pour leurs reportages, et sont traqués puis assassinés.

Selon l'enquête du CPJ, même dans les zones de combats, le meurtre est la première cause de décès.

Les gouvernements et les responsables militaires sont soupçonnés d'avoir préparé, commandité ou perpétré plus d'un quart des assassinats de journalistes enregistrés au cours de cette période. Des groupes paramilitaires sont également suspectés dans 8 % des cas.

Quatre-vingt-cinq pour cent des assassinats de ces quinze dernières années ont été commis en toute impunité. Les cerveaux de ces opérations n'ont été traduits en justice que dans 7 % des cas.

Neuf meurtres sur dix portaient la marque d'une préméditation : préparation minutieuse, attaque en bande, exécution digne de la pègre, etc. Dans un quart des cas, les journalistes avaient reçu des menaces avant d'être assassinés, et près de 20 % avaient préalablement été tenus captifs.

Les cinq pays les plus dangereux ces quinze dernières années ont été l'Iraq, l'Algérie (même si les assassinats s'y sont essentiellement limités à une période extrêmement sanglante au début des années 1990), la Russie, la Colombie et les Philippines.

L'année dernière, 32 journalistes ont été tués en Iraq, ce qui en fait l'année la plus meurtrière jamais enregistrée par le CPJ pour un seul et même pays. Trente des victimes sur 32 étaient iraqiennes.

Seule une poignée de ces cas ont bénéficié de l'attention suivie des médias, qui peut être déterminante en ce qu'elle pousse à élucider les assassinats. Les cas les plus connus concernent des journalistes internationaux comme Daniel Pearl, tué au Pakistan en 2002.

Joel Simon
*Directeur exécutif du
Comité pour la protection
des journalistes*

Session 5 :

Il existe toutefois des exemples de campagnes qui se sont révélées efficaces au niveau local. À la suite d'une campagne menée par les médias et des citoyens, le Mozambique a traduit en justice les assassins du reporter Carlos Cardoso, tué en 2000. En Ukraine, la vigilance exercée sans relâche par le public autour du meurtre non élucidé, perpétré en 2000, du journaliste Internet Georgui Gongadze, a permis de faire progresser une enquête qui s'enlisait depuis longtemps.

Nous espérons que l'attention soutenue portée au meurtre d'Anna Politkovskaïa produira un jour les mêmes effets.

Le CPJ a constaté que lorsque l'attention se relâche et que la pression est faible, les assassins de journalistes restent généralement impunis. Comme nous l'avons vu dans les pays les plus meurtriers, des Philippines à la Russie, ce cycle mortel se perpétue chaque fois qu'un nouveau journaliste est pris pour cible sans aucune réaction de la part des autorités.

Même lorsque la fréquence des assassinats diminue, la peur demeure, comme en Colombie, et une simple menace peut suffire pour réduire un journaliste au silence. C'est l'argument que le CPJ a fait valoir lors de sa rencontre avec le Président colombien Álvaro Uribe l'année dernière, et nous nous félicitons de ce qu'il ait reconnu que l'impunité des assassins de journalistes était l'une des préoccupations de son gouvernement, dénonçant en même temps comme auteurs d'un « crime contre la démocratie » ceux qui entravent le travail des médias.

L'étude du CPJ a permis de dégager les trois circonstances principales dans lesquelles les journalistes sont tués. Dans leur grande majorité, les victimes sont assassinées dans leur propre pays en représailles à leur travail. Un nombre plus restreint sont délibérément pris pour cibles dans des zones de conflit tandis que d'autres, qui constituent une troisième catégorie, sont tués involontairement dans les zones de combats pour différentes raisons, qui vont de la négligence de la part des forces armées au simple manque de chance. Si l'on veut y remédier, chacune de ces circonstances requiert une approche différente.

La meilleure façon de lutter contre les assassinats est d'inciter les gouvernements à enquêter sans relâche sur ces crimes et à en poursuivre les auteurs. Comme le montrent clairement les cas de Gongadze et Cardoso, les gouvernements sont sensibles aux pressions nationales et internationales. Les groupes de défense de la liberté de la presse et les journalistes du monde entier doivent attirer l'attention sur ces assassinats et faire valoir que le meurtre d'un journaliste est une atteinte au droit collectif à l'information.

S'agissant des journalistes tués dans des zones de combats sur lesquelles aucun gouvernement particulier n'exerce peut-être de juridiction, le problème est plus complexe. C'est une grave violation des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels que de prendre intentionnellement pour cible des civils, y compris des journalistes. Bien entendu, il est extrêmement difficile de traduire en justice les auteurs de ces violations, mais il y a des points à partir desquels on peut exercer des pressions, notamment en travaillant au sein du système judiciaire militaire lui-même, en trouvant un pays qui a la volonté d'exercer une compétence universelle ou en recourant à la Cour pénale internationale.

Néanmoins, il est important de faire la distinction entre les crimes de guerre - qui visent délibérément des journalistes, par exemple - et les meurtres dans les zones de combats, où les responsabilités pénales ne sont pas claires. Lorsqu'il n'est pas clairement établi qu'un crime a été perpétré, il convient de demander des comptes. Cela suppose une enquête ouverte et transparente et la volonté de tenir pour responsables les soldats et les officiers, même lorsqu'il n'y a pas responsabilité pénale. Les procédures militaires doivent sans cesse être analysées et modifiées pour réduire les risques encourus par les journalistes qui ont légalement le droit d'être présents sur les lieux d'affrontement. En Iraq, où les tirs militaires américains ont causé la mort d'au moins 14 journalistes, l'armée américaine affiche un bien piètre bilan de ce point de vue.

Au-delà de ces efforts immenses et cruciaux pour lutter contre l'impunité des assassins de journalistes et pour obliger les auteurs de meurtres sur les lieux de combats à rendre des comptes, les organisations de médias peuvent prendre des mesures pour réduire les risques auxquels sont exposés les journalistes qui exercent leur profession dans des environnements dangereux.

Ces dernières années, de nombreux efforts ont été faits pour améliorer la sécurité des correspondants internationaux qui couvrent des conflits. Il est désormais courant pour les correspondants de guerre internationaux de recevoir une formation à la survie en milieu hostile et de disposer de gilets pare-balles, de véhicules blindés et de conseillers pour la sécurité. En raison des risques extrêmes en Iraq, la quasi-totalité des correspondants internationaux qui s'y trouvent sont employés par de grands groupes de médias et bénéficient de ce type de services d'appui. Contrairement aux conflits antérieurs, celui-ci n'est généralement pas couvert par les journalistes indépendants qui, malheureusement, n'ont pas encore les mêmes facilités d'accès aux équipements et formations de sécurité. Le CPJ a publié un ouvrage sur les conflits, où l'on trouve beaucoup d'informations de base de ce type. Il s'intitule *On Assignment* ; il est également disponible en espagnol et en arabe sur le site Web du CPJ.

Bien entendu, les journalistes locaux sont encore plus vulnérables. Les organes de presse auxquels ils appartiennent n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour leur fournir un appui. Il leur est difficile de quitter le pays en cas de menaces. Les risques auxquels ils sont exposés sont également différents - savoir s'abriter lors d'une fusillade et détecter les mines est souvent moins important que savoir évaluer une menace ou détecter que l'on est surveillé. Cela peut faire penser à un film de James Bond, mais lorsqu'on sait que de nombreux journalistes locaux ont effectivement été suivis avant d'être tués, la contre-surveillance permet parfois, à mon sens, de sauver des vies. Peut-être Anna Politkovskaïa serait-elle toujours en vie aujourd'hui si elle avait su qu'elle était suivie.

La culture de la sécurité doit désormais être étendue aux journalistes locaux - et il nous faut trouver des moyens sûrs et accessibles d'y parvenir. C'est un sujet que j'ai commencé à aborder avec mes collègues de l'Institut international pour la sécurité de la presse (INSI) et d'autres acteurs concernés par cette importante question. J'espère que dans les années à venir la mise en place d'une formation spécialisée et adéquate deviendra monnaie courante pour les journalistes locaux du monde entier dans les endroits où le risque est permanent.

TANDIS QUE NOUS PALABRONS, LES PERSÉCUTIONS DE JOURNALISTES SE MULTIPLIENT

En général, les journalistes sont fascinés par les statistiques. Nous cherchons toujours à impressionner le monde avec notre grande connaissance des statistiques, que nous téléchargeons pour la plupart sur l'Internet quelques instants avant d'en faire l'étalage.

Je citerai un exemple. Vous serez consternés par ces quelques statistiques vraiment choquantes sur mon pays. Le Zimbabwe a accédé au statut d'État indépendant en 1980. L'ancienne puissance coloniale nous a laissé un pays riche et prospère qui toutefois sortait d'une très longue période de guérilla et de sanctions économiques internationales. Notre premier objectif fut de reconstruire notre pays déchiré par la guerre, tout en rétablissant la paix, la dignité, la démocratie sous toutes ses formes et la prospérité. Nous étions résolus à y parvenir.

Notre nouveau dirigeant, M. Robert Mugabe, faisait montre de rares qualités et d'une grande détermination. Nous le considérons comme un héros national. Sur la scène internationale, on le tenait en aussi haute estime que tout autre homme d'État d'envergure mondiale. Ces premiers idéaux, ces premiers espoirs et aussi ces premiers objectifs qui inspiraient l'optimisme sont désormais réduits aux annales de notre brève histoire. L'histoire du Zimbabwe se résume maintenant à une tragédie, à des souffrances.

Sur une population de 14,5 millions de Zimbabweens, quelque trois millions sont devenus des réfugiés économiques et politiques qui vivent en dehors de leur pays. Ils sont nombreux à s'être installés en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou encore plus loin.

La majorité des citoyens qui sont restés dans le pays vivent dans une abjecte pauvreté. Conséquence de la déplorable planification économique du gouvernement de ce même M. Mugabe, ils connaissent maintenant de graves pénuries de produits de base, comme les denrées alimentaires. Les devises nécessaires à l'importation des produits pétroliers font aussi gravement défaut. D'où l'envol du marché noir tant pour les devises que pour le pétrole. Le taux de change officiel est d'un dollar des États-Unis pour 250 dollars zimbabweens. Sur le marché noir, où même des ministres vont trafiquer, ce montant varie actuellement entre 25 000 et 30 000 dollars. Il peut être intéressant de noter qu'il y a 27 ans, le dollar zimbabween avait une valeur légèrement supérieure à celle du dollar des États-Unis.

Encore des statistiques : le taux de chômage s'établit actuellement à plus de 80 %, et le taux d'inflation, qui atteint plus de 2 300 %, est le plus élevé du monde ... suivi par celui de l'Iraq qui est en guerre depuis quatre ans ; et même là, je crois qu'il est très inférieur à 50 %.

Plus de 20 000 Zimbabweens innocents ont été massacrés lors d'une orgie de violence déchaînée par le gouvernement ; M. Mugabe n'a en effet pas tardé à démontrer son intolérance à l'égard des opposants politiques. Par ailleurs, dans ce même esprit d'intolérance, le gouvernement a interdit quatre journaux, y compris le *Daily News*, dont j'avais

Geoffrey Nyarota

*Directeur de la rédaction,
The Zimbabwe Times.com
Lauréat en 2002
du Prix mondial de la
liberté de la presse
UNESCO-Guillermo Cano*

été le rédacteur en chef fondateur en 1999. Pour un pays qui était promis à la paix et à la prospérité il y a 27 ans à peine, ce sont là en effet de terribles statistiques.

Ma question maintenant est la suivante : combien parmi vous vous êtes jamais demandé ce que représentait en fait la fermeture d'un journal en termes de souffrances humaines ?

Toutefois, avant de poser cette question, je voudrais dire que lorsque je quitterai cette Conférence, une très brève remarque restera à jamais gravée dans ma mémoire. C'est celle de M. Julio Muñoz, directeur exécutif de l'Association interaméricaine de la presse : « Davantage d'action, moins de discours ».

C'est là une brève remarque qui en dit long.

Les journalistes sont formés et payés pour écrire. Mais j'ai découvert que nous aussi nous aimions bien parler, tout comme les hommes politiques dont nous nous plaignons tant à railler les grands discours débridés. Ces vingt dernières années, j'ai participé à de nombreuses conférences sur les médias, au cours desquelles nous nous sommes engagés et réengagés à continuer de faire campagne en faveur de la liberté de la presse et de la démocratie. Mais des dirigeants autoritaires se sont depuis rendu compte que nous ne savions qu'enchaîner des phrases. Ils exploitent donc cette faiblesse à leur avantage, causant par là même notre perte.

Dans mon livre, *Against the Grain*, j'ai intitulé le chapitre 12 « The sword is mightier than the pen », inversion cynique sur le fameux dicton « The pen is mightier than the sword » (La plume est plus forte que l'épée), qui m'inspire avec le temps un certain scepticisme.

Tel que vous me voyez là, je suis le témoignage vivant de l'insécurité et de la vulnérabilité des journalistes dans cette partie du monde qui est la mienne. Si, dans mon pays, la liberté de la presse était une réalité, je regagnerais dès aujourd'hui le Zimbabwe. Je goûterais avec le personnel et les lecteurs l'immense succès de ce journal primé qu'est le *Daily News*. Mais non, je vis en exil.

Non seulement les presses du quotidien ont été soufflées par l'explosion d'une bombe, mais le journal lui-même a été interdit et les journalistes harcelés et arrêtés pour des motifs fallacieux. En tant que rédacteur en chef, j'ai été arrêté à plusieurs reprises. J'ai été publiquement déclaré ennemi de l'État et j'ai reçu des menaces de mort. Un tueur a été recruté pour m'exécuter. Heureusement, sa conscience l'a finalement empêché de passer à l'acte. Le journal a très efficacement été infiltré par des agents de l'État, et finalement, j'ai dû m'exiler.

Maintenant que le *Daily News* n'est plus là, les gens me disent qu'ils comprennent ou apprécient à sa juste valeur le rôle fondamental qu'il a joué dans la campagne pour restaurer la démocratie au Zimbabwe. Parfois, les femmes et les hommes ne se rendent pas vraiment compte de ce que représente la liberté tant que cette liberté ne leur a pas été enlevée. Je note, avec une certaine tristesse, qu'il est rare que des confrères, des amis et ceux de mes compatriotes avec lesquels je communique songent à me demander comment je survis dans la diaspora. Ils doivent supposer que les États-Unis sont dotés d'un mécanisme qui garantit automatiquement des moyens de subsistance aux rédacteurs ou autres journalistes qui débarquent sur les rives de ce pays après avoir fui les ravages infligés par tel ou tel dictateur.

Mais, croyez-moi, aucun journaliste du tiers monde ne devrait arriver au siège du *New York Times* ou d'un autre grand journal des États-Unis en s'attendant, ingénument, à être reçu par son service des informations uniquement parce qu'il est réfugié et qu'il a fui des persécutions.

Nombre de ces journaux disent de toute façon qu'ils réduisent les effectifs de leur rédaction. Une fois que cette vérité s'est imposée à moi, une idée audacieuse m'est venue à l'esprit : lancer un site Web de nouvelles centré sur le Zimbabwe au service des millions d'exilés déjà mentionnés et des Zimbabwéens restés au pays qui ont la chance de pouvoir accéder à l'Internet. J'espérais que cette entreprise permettrait également de créer des emplois rémunérateurs pour certains des journalistes au chômage ou nettement sous-payés restés dans le pays.

Session 5 :

Quelle ne fut pas ma déception lorsque je cherchai à obtenir un parrainage pour ce qui me semblait être un projet utile, allant dans le sens de l'intérêt national. On m'a dit plus d'une fois que pour avoir droit à une aide, il fallait que je retourne m'établir dans mon pays. Je ne pouvais en croire mes oreilles.

Je ne me suis pas laissé intimider et le projet a avancé grâce à l'intervention généreuse d'amis patriotes et progressistes. À la consternation de ma femme, les maigres ressources de notre ménage sont sans cesse mises à profit pour faire en sorte que nos correspondants au Zimbabwe soient dûment rémunérés pour ce qu'ils font et pour leur courage.

La fermeture du *Daily News* a mis au chômage plus de 300 soutiens de famille. Mais combien d'entre vous, réunis ici aujourd'hui, êtes jamais allés au-delà des statistiques pour vous demander ce que cette perte soudaine de revenu représentait, ce que cela signifiait d'être du jour au lendemain privé de toute ressource pour payer son logement, nourrir sa famille, se déplacer, s'habiller ou acquitter les droits de scolarité des enfants ?

Et si nous en sommes là, ce n'est pas parce que les journalistes n'ont pas fait leur travail, mais bien parce qu'ils l'ont fait de façon remarquable, au grand dépit d'une élite dirigeante incompétente. Nous parlons là d'une perte de revenu, et pas seulement pendant un mois ou deux, mais dans les situations les plus extrêmes, pendant plus de trois ans comme c'est le cas maintenant.

Nombre des journalistes qui ont quitté leur pays survivent en faisant des petits boulots, loin de l'agitation fébrile des salles de presse. C'est ainsi que des journalistes autrefois puissants sont désormais non seulement éreintés mais aussi blessés dans leur fierté. Combien d'entre vous ici présents aujourd'hui vous êtes jamais demandé ce que pouvait signifier pour un conjoint, pour des enfants le fait que le chef de famille soit arrêté, torturé, emprisonné ou assassiné ?

Pour moi, c'est là que se situe vraiment la question de la sécurité des journalistes. Peut-on encore parler de sécurité après de telles persécutions ?

Et en attendant, M. Mugabe continue de harceler et de plonger dans le désarroi les journalistes qui s'évertuent à faire leur métier, un métier légal, au sein d'une presse indépendante qui, au Zimbabwe, ressemble de plus en plus à une peau de chagrin. Ces deux derniers mois, un journaliste, Edward Chikomba, a été assassiné (c'était d'ailleurs la première fois qu'un journaliste était tué au Zimbabwe), et deux autres, Tsvangirayi Mukwazhi, photographe primé du *Zimbabwe Times* basé aux États-Unis, et Gift Phiri, correspondant du *Zimbabwean* basé au Royaume-Uni, ont été arrêtés. Tous deux ont été passés à tabac pendant leur garde à vue.

Le grand nombre de publications zimbabwéennes qui prospèrent actuellement sur l'Internet montre que les journalistes du pays restent indomptables face aux terribles épreuves et persécutions dont ils sont la cible.

En attendant, M. Mugabe continue de soumettre délibérément des journalistes à la torture, en toute impunité et avec un mépris plein de morgue. Depuis que j'ai participé à ma première conférence sur les médias, il y a plus de 20 ans, un nombre incalculable de résolutions ont été adoptées par diverses organisations de médias. Pendant ce temps, la sécurité des journalistes de mon pays - des journalistes courageux et entreprenants - s'est en fait sensiblement dégradée.

LES MENACES, NOUVEAUX BÂILLONS MORTIFÈRES DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Un journaliste reçoit un texte sur son téléphone portable : « Arrête de parler autant à la radio ou tu devras quitter la ville ». Un autre s'entend dire sur sa messagerie vocale : « Ce serait dommage qu'un journaliste soit blessé pour quelques pesos. Prends garde à toi ». Plusieurs organisations non gouvernementales reçoivent un courrier électronique d'avertissement : « On épie le moindre de vos gestes. On a commencé à vous montrer qu'on ne plaisantait pas. Vous êtes maintenant une cible militaire ».

Ces trois menaces ont été envoyées par voie électronique - une façon de procéder qui s'ajoute à des méthodes mieux connues, comme la lettre anonyme, le sufragio (invitation à ses propres funérailles), les messages envoyés par le biais de tiers ou les « cadeaux » accompagnés de mots terrifiants.

Les menaces constituent une forme de violation de la liberté de la presse, au même titre que le meurtre, l'enlèvement ou les traitements inhumains ou dégradants.

À première vue, les statistiques tendent à indiquer que la liberté de la presse en Colombie s'est améliorée à tous égards. Généralement, les pouvoirs publics envisagent la situation de manière superficielle : moins de journalistes dans les cimetières signifie plus de liberté d'expression dans les rues. Cependant, ils ne mesurent pas l'ampleur de l'autocensure ou la peur qui se propage lorsqu'une menace plane ou qu'un meurtre est effectivement perpétré.

La tendance en Colombie est claire. Si le nombre d'assassinats a diminué par rapport aux années 1980 et 1990 - deux décennies tragiques -, les menaces ont augmenté. Le nombre de menaces enregistrées par la Fondation pour la liberté de la presse (FLIP) a fait un bond de 64 % entre 2004 et 2005 et de 20 % entre 2005 et 2006 (notons, au passage, qu'en 2006 la FLIP a enregistré une augmentation de 37 % des violations en général par rapport à 2005).

Ce sont là les menaces recensées par la FLIP. J'aimerais m'attarder un moment sur ce point. Quel degré d'attention les organismes d'enquête accordent-ils à l'impact qu'ont les menaces sur la liberté de la presse ? Quel degré d'attention prêtent-ils aux indicateurs de la liberté de la presse dans le pays de manière générale ? La réponse est aussi simple qu'inacceptable : il est faible ou nul.

L'État ne conserve aucune statistique claire ou donnée fiable sur les menaces. Il n'en va pas différemment des autres indicateurs. C'est pourquoi il est difficile de se faire une idée précise de ce qui se passe réellement. Les organisations non gouvernementales (la FLIP, par l'intermédiaire de son réseau d'alerte et de protection des journalistes, dans le cas de la Colombie) tentent de combler les failles du système et d'y remédier, en dépit de ressources très limitées et d'obstacles divers - en commettant, il est vrai, leur lot d'erreurs. En d'autres termes, elles font le travail du gouvernement. Il ne s'agit pas seulement d'un problème technique ou d'un exemple d'incapacité de l'État, mais d'une omission flagrante, d'un trou béant dans un dispositif conçu pour permettre et garantir

Carlos Cortés Castillo

*Directeur exécutif
de la Fondation pour
la liberté de la presse
(Fundación para
la libertad de
prensa – FLIP)*

Session 5 :

l'accès aux informations d'intérêt général. L'État n'a pas fourni les efforts nécessaires pour produire des indicateurs sur la situation de la liberté de la presse.

Ce groupe de travail a pour objectif de proposer des mesures en vue d'améliorer la sécurité des journalistes, et le premier point que j'aimerais souligner, c'est qu'il faut assurer un suivi systématique et produire des indicateurs fiables. Il faut aussi une coordination de l'action entre l'État et les organisations de la société civile. Tant que cela ne sera pas fait, il sera impossible de savoir où nous en sommes et le problème ne pourra être apprécié que de manière parcellaire. En un mot, les conjectures continueront d'aller bon train.

Le deuxième point que je considère essentiel pour la sécurité des journalistes est la nécessité d'adopter une politique publique globale de protection. Cette politique devra être double en ce sens qu'elle visera à ce que la façon d'envisager la sécurité des journalistes ne soit plus réactive et ne repose plus sur des considérations politiques de coûts et d'avantages.

La Colombie a mis en place un plan de protection des journalistes, dans lequel les organisations de la société civile nationales et internationales, telles que la nôtre, voient un cadre essentiel et un lieu de dialogue avec l'État. Cependant, sa principale préoccupation a été d'« éteindre les feux qui couvent ». Certes, nous sauvons des vies, mais nous perdons des journalistes. Un journaliste qui se rallie au plan de protection a peu de chances d'exercer son métier à nouveau, et ceux qui continuent à travailler dans les régions sous escorte armée non seulement pratiquent un type de journalisme très restreint, timoré et particulier, mais nagent aussi en pleine incertitude, n'ayant pas l'assurance de pouvoir un jour travailler à nouveau dans des conditions normales.

Le Comité pour la protection des journalistes se compose de toutes les institutions publiques chargées de veiller au respect et à l'exercice des droits de l'homme - le Cabinet du Vice-Président, le Ministère de l'intérieur, le bureau de la défense publique, le parquet et la police, entre autres -, mais elles n'exploitent pas pleinement la possibilité qu'elles ont de mettre en place des mesures conjointes, ou de s'organiser et de se communiquer des informations.

Le Vice-Président a évoqué l'idée de réactiver l'unité « droits de l'homme » du parquet et de créer une nouvelle politique de lutte contre l'impunité. Nous avons déjà entendu ces promesses auparavant mais, malheureusement, elles n'ont jamais débouché sur quoi que ce soit. Les différentes instances concernées vont chacune dans leur propre direction, portant des œillères comme des chevaux de trait, gardant jalousement leurs informations comme si chacune était en mission ultrasecrète et que les informations en leur possession ne devaient sous aucun prétexte être révélées aux autres.

La FLIP a souligné les différences manifestes qui existent, d'une région à l'autre, dans les situations rencontrées par les journalistes. De fait, le système de suivi actuellement mis en place a pour but de rassembler des indicateurs département par département. Nous savons que la situation en Colombie est dramatique dans certaines régions et encourageante dans certaines villes. Nous savons également qu'elle ne dépend pas seulement du gouvernement national, puisque nombre d'autorités locales (gouvernements départementaux et mairies) ont été cooptées par des groupes illégaux.

Peu importe la bonne volonté dont fait preuve le gouvernement central : si les gouvernements régionaux se montrent négligents ou agissent illégalement au grand jour, les plans de protection échoueront. Accepter la situation et éviter tout article ou bulletin grandiloquent ou trop général constituent les premières étapes pour traiter le mal à partir de ses véritables symptômes.

En outre, les petits médias et les journalistes régionaux s'en sortiront toujours très mal si le débat sur la liberté de la presse est politisé. Dans une situation comme celle de la Colombie, les déclarations désobligeantes de responsables insinuant que certaines parties de la profession sont proches de groupes armés illégaux vont manifestement à l'encontre du plan de protection et reviennent à reprendre d'une main ce que l'on a donné de l'autre.

Il faut qu'une coordination et une consultation s'instaurent entre les organisations de la société civile et les médias sur des mesures d'autoprotection des journalistes. J'aimerais illustrer ce point par un exemple qui met en lumière une partie du problème : il y a à peine plus d'un an, des bandes armées ont lancé une opération à Arauca (qui a essentiellement consisté à ralentir la circulation des transports publics, à empêcher le transport de denrées alimentaires et à mettre en place des barrages routiers illégaux). Le département avait été au cœur d'une offensive militaire du gouvernement et avait donc été assez calme dans les mois précédant le raid. Deux jours après le début de l'opération de la guérilla, les organismes de radiodiffusion locaux ont rapporté que le département était complètement paralysé.

Contrariées par la nouvelle, les autorités de Bogota l'ont démentie dans un communiqué paru dans la capitale. Les rédacteurs en chef de certains médias nationaux basés dans la capitale ont repris à leur compte cette version et un haut responsable militaire d'Arauca a convoqué les journalistes locaux quelques jours plus tard pour leur demander « de ne pas faire le jeu des terroristes », répétant que la situation était tout à fait normale. Ce n'était évidemment pas le cas. Quoiqu'il en soit, les journalistes, effrayés, ont publié la nouvelle version et, quelques heures plus tard, ont commencé à recevoir des menaces de la guérilla parce qu'ils se rangeaient à la ligne officielle.

Comme l'a dit Álvaro Sierra, les décisions quant aux nouvelles à publier sont prises dans les rédactions de Bogota sur la base des informations émanant des régions. Les informations régionales - la matière première utilisée pour rédiger les articles de presse - sont souvent sorties du contexte ou mal employées. Cela met en danger les journalistes régionaux, qui ont non seulement affaire aux autorités locales mais qui sont aussi pris à partie par les groupes armés pour des articles qu'ils n'ont pas écrits mais auxquels ils ont contribué.

Lors de manifestations comme celle-ci, nombre de rédacteurs en chef évoquent la clarté de leur ligne éditoriale et des directives qu'ils adressent à leurs correspondants. Cependant, dans certains cas, ces politiques et directives ne sont pas connues des régions, ne sont pas mises en œuvre, ou n'existent tout simplement pas. La FLIP a une expérience certes limitée mais positive en matière de conception et de promotion de telles politiques et directives et, grâce à cela, les journalistes sont désormais plus en sécurité.

Enfin, permettez-moi de conclure sur un point soulevé à maintes reprises au cours de ces deux derniers jours : au-delà des plans de sécurité, des véhicules blindés et des armes, la première et la plus importante des mesures de protection que nous recommandons toujours est aussi la plus élémentaire : il s'agit de publier des informations objectives, fidèles et responsables.

ALLOCUTION FINALE

Il y a deux jours, nous avons entrepris d'examiner dans le détail comment, en garantissant la sécurité des journalistes et en combattant l'impunité des crimes dont ils sont victimes, on pouvait promouvoir ce droit fondamental qu'est la liberté d'expression.

Malgré les efforts considérables déployés ces dix dernières années, depuis la résolution 29 de l'UNESCO, par tous ceux qui militent en faveur de la liberté de la presse, nous sommes encore loin d'avoir réalisé les objectifs que nous nous étions fixés.

Alors que les déclarations de Belgrade (2004) et de Dakar (2005) avaient déjà illustré le rôle fondamental des médias indépendants dans le règlement des conflits ainsi que dans la reconstruction et le renforcement d'une gouvernance efficace, responsable et transparente, ces deux derniers jours ont de nouveau donné l'occasion de souligner que la sécurité des journalistes était indispensable pour assurer la liberté de la presse.

Cinq séances interdépendantes organisées ici à Medellin ont servi de point de départ à notre examen de la corrélation existant entre la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

Je remercie chacun des intervenants qui ont apporté leur contribution aux débats en se fondant sur leur connaissance des conditions locales et sur leur expérience professionnelle et qui ont rappelé une vérité presque trop évidente pour nous, à savoir que les professionnels des médias étaient encore menacés dans de nombreux pays du monde entier.

Tout au long de cette conférence, quelques points essentiels ont été plusieurs fois évoqués:

- * La sécurité des journalistes est en soi d'une importance fondamentale pour assurer la liberté de la presse.
- * Une presse libre, capable de s'acquitter de ses fonctions dans des conditions de sécurité garanties, est non seulement essentielle pour assurer l'existence de sociétés démocratiques et une bonne gouvernance, mais elle est également en soi un indicateur de l'état de santé d'une démocratie.
- * S'agissant de la couverture des situations de conflit, il faut renforcer la formation en matière de droit international humanitaire et veiller à mieux faire respecter ce droit, et notamment bien faire connaître les protections accordées aux journalistes en vertu de ce dernier.
- * En ce qui concerne les conflits internes ou la couverture du trafic de drogues ou d'autres agissements criminels, le rôle des pouvoirs publics est indispensable pour assurer la sécurité des reporters et, ce qui est tout aussi important, pour mettre un terme à l'impunité des crimes dont les journalistes sont la cible, moyennant en particulier le renforcement des organismes chargés de poursuivre les auteurs de ces crimes.

Abdul Waheed Khan

*Sous-Directeur général
pour la communication
et l'information*

- * Une presse libre, s'attachant notamment à mettre en lumière la corruption, est essentielle au succès de l'exécution des stratégies de réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
- * La sécurité des journalistes doit être assurée à travers la coopération et l'action collective des journalistes, des propriétaires des médias et des pouvoirs publics. J'ajouterai que des conférences comme celle-ci, organisées sous l'égide de l'UNESCO, sont particulièrement utiles pour réunir ces différents acteurs et encourager ce type de coopération.

Les débats de la conférence nous donnent un cadre pour inscrire notre dernier objectif, le plus important, à savoir l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Medellin, qui met à profit la résolution 29 de l'UNESCO condamnant la violence contre les journalistes et la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant les attaques perpétrées contre des journalistes dans des situations de conflit.

La Déclaration de Medellin fait avancer la question de la sécurité en s'attachant à combattre l'impunité pour la plupart des crimes commis contre des journalistes en dehors des zones de conflit.

Nous avons examiné, paragraphe par paragraphe, le libellé et le contenu de la nouvelle déclaration de 2007. Je nous engage donc vivement à faire de cette déclaration une feuille de route pour les années à venir à l'appui des efforts que nous déployons conjointement pour garantir la sécurité des journalistes et mettre fin à l'impunité.

Comme ce fut le cas des déclarations précédentes, je suis certain que la Déclaration de Medellin sera également adoptée avec enthousiasme par les 192 États membres de l'UNESCO lorsqu'ils se réuniront au mois d'octobre de cette année à l'occasion de la 34e session de la Conférence générale.

Nous avons tous bien conscience, je le sais, que ces libertés sont assorties de responsabilités. On a souvent dit qu'une presse libre était une presse responsable, et je sais que pour vous tous réunis ici aujourd'hui, la défense des règles de déontologie et des valeurs professionnelles est une mission sacrée. Les professionnels des médias ont personnellement un grand rôle à jouer dans la réalisation de cet objectif. Ce n'est qu'en osant affronter les problèmes associés au journalisme en tant que profession qu'ils pourront contribuer à la pérennité d'un journalisme libre et indépendant.

Je vous promets qu'à l'UNESCO nous ferons tout notre possible pour donner suite aux questions soulevées ici à Medellin ces deux derniers jours et pour apporter notre contribution au renforcement de la sécurité des journalistes et aux mesures visant à mettre un terme à l'impunité.

DÉCLARATION DE MEDELLIN

SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Nous, participants à la conférence de l'UNESCO sur la liberté de la presse, la sécurité des journalistes et l'impunité, réunis à Medellin, Colombie, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, les 3 et 4 mai 2007,

Vivement préoccupés par les attaques perpétrées contre la liberté d'expression de la presse, notamment les meurtres, les agressions délibérées, les enlèvements, les prises d'otages, le harcèlement, les intimidations, les arrestations illégales et les placements en détention touchant, à cause de leurs activités professionnelles, des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé,

Convaincus que la liberté de la presse ne peut être exercée que si les professionnels des médias sont à l'abri des intimidations, des pressions et de la coercition, qu'elles émanent de forces politiques, sociales ou économiques,

Rappelant que l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit le droit fondamental à la liberté d'expression et confirmant que la liberté d'expression est essentielle à la réalisation d'autres droits inscrits dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme,

Rappelant également la résolution 29 C/29, intitulée « Condamnation de la violence contre les journalistes » et adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 12 novembre 1997, qui condamne la violence contre les journalistes et appelle les États membres à s'acquitter du devoir qui leur incombe de prévenir les crimes contre les journalistes, d'enquêter à leur sujet et de les sanctionner,

Soulignant les dispositions de la Déclaration de Colombo du 3 mai 2006 sur les médias et l'éradication de la pauvreté, celles de la Déclaration de Dakar du 3 mai 2005 sur les médias et la bonne gouvernance, ainsi que celles de la Déclaration de Belgrade du 3 mai 2004 sur les médias en situation de conflit violent et dans les pays en transition,

Nous félicitant de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1738 du 23 décembre 2006, qui appelle toutes les parties à un conflit armé à s'acquitter de leurs obligations, en vertu du droit international, à l'égard des journalistes, en particulier la nécessité de prévenir l'impunité des crimes dirigés contre ceux-ci, et *priant à nouveau* le Secrétaire général de consacrer une section de ses prochains rapports sur la protection des civils en période de conflit armé à la question de la sûreté et de la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé,

Prenant note de la contribution qu'une presse libre, indépendante et pluraliste peut apporter au développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à la bonne gouvernance, à la paix et la réconciliation, et au respect des droits de l'homme,

Exhortant toutes les parties intéressées à garantir la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé, ainsi que le respect du matériel et des installations des médias,

Considérant que la plupart des meurtres de professionnels des médias sont commis en dehors des zones de conflit et que la sécurité de ces professionnels est un problème urgent qui ne se limite pas aux situations de conflit armé,

Condamnant une nouvelle fois toute incitation à la violence contre des professionnels des médias,

Demandons aux États membres :

D'enquêter sur tous les actes de violence perpétrés sur leur territoire ou à l'étranger contre des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé, lorsqu'il est possible que leurs forces armées ou leurs forces de sécurité y aient pris part ;

De rechercher les personnes présumées avoir commis, ou avoir donné l'ordre de commettre un crime contre des journalistes, des professionnels des médias ou le personnel associé, de traduire ces personnes, quelle que soit leur nationalité, devant leurs propres tribunaux ou de les livrer à un autre État concerné afin qu'elles soient jugées, à condition que cet État ait établi le bien-fondé des poursuites contre lesdites personnes ;

De s'acquitter de l'obligation qui leur est faite de prévenir les crimes contre des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé, d'enquêter à leur sujet, de les sanctionner, d'assurer la protection des personnes témoignant contre les auteurs de tels crimes et d'en réparer les conséquences, de sorte qu'ils ne demeurent pas impunis ;

D'adopter le principe d'imprescriptibilité des crimes contre les personnes quand ces crimes sont perpétrés pour empêcher l'exercice de la liberté d'information et d'expression ou quand ils ont pour but d'entraver le cours de la justice ;

De libérer immédiatement les journalistes détenus jusqu'à ce jour pour avoir exercé librement leur activité professionnelle ;

De favoriser la sensibilisation et de former leurs forces armées et leurs forces de police au respect et au renforcement de la sécurité des journalistes en situation de risque, ainsi que de veiller à ce que les journalistes puissent travailler en toute sécurité et indépendance sur leur territoire ;

De recommander aux institutions multilatérales et bilatérales de coopération internationale et d'assistance financière de faire du respect de la liberté d'expression et de la protection efficace de l'exercice de la liberté de la presse des conditions préalables à l'octroi de leur aide aux pays bénéficiaires, et d'inviter ces mêmes institutions à revoir, suspendre ou annuler leur coopération avec les États qui ne s'acquitteraient pas de leur obligation d'enquêter sur les meurtres de journalistes et d'en sanctionner les auteurs ;

De signer et ratifier les protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ainsi que les autres instruments internationaux pertinents du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, et de prendre les mesures législatives, judiciaires et administratives voulues afin d'assurer l'application des instruments susmentionnés au niveau national, dans la mesure où ils garantissent la protection des civils, en particulier ceux qui travaillent dans le journalisme ;

De se conformer aux engagements, inscrits dans la résolution 29 de l'UNESCO, de promouvoir la législation nécessaire en vue d'enquêter sur les meurtres de journalistes, de poursuivre leurs auteurs et de combattre l'impunité ;

Déclaration de Medellin :

Demandons à la communauté internationale et aux associations professionnelles :

De mener une action résolue en faveur de la sécurité des journalistes en situation de risque et de veiller au respect de leur indépendance professionnelle ;

De sensibiliser les organes d'information, les rédacteurs en chef et les gérants aux dangers auxquels est exposé leur personnel couvrant des situations à risque, en particulier aux menaces qui pèsent sur les correspondants locaux ;

D'exhorter les associations d'organes d'information à élaborer et soutenir des dispositions relatives à la sécurité applicables quel que soit le sujet couvert par leur personnel, qu'il s'agisse de problèmes de criminalité ou de corruption, de catastrophes, de manifestations ou de questions de santé intéressant leur pays ou d'un conflit armé international ;

De promouvoir des mesures en faveur de la sécurité des journalistes, en particulier - mais pas uniquement - des formations sur la sécurité destinées aux journalistes, des codes de sécurité, des assurances maladie et assurances vie, ainsi qu'un accès égal à la protection sociale pour les pigistes et le personnel à plein temps ;

De coordonner de vastes campagnes d'information sur les crimes impunis dont ont été victimes des journalistes et sur d'autres actes de violence afin de faire en sorte que toutes les violations de la liberté de la presse soient dénoncées dans les médias ;

D'encourager les écoles de journalisme et les départements de communication de masse à inscrire dans leurs programmes des études concernant l'impact des crimes contre les journalistes - et de l'impunité ultérieure - sur les sociétés démocratiques. De promouvoir en outre l'inscription dans les programmes de matières ou de cours spécifiques sur la liberté de la presse et de coordonner les activités, y compris la formation à la sécurité, entreprises par les associations de défense de la liberté de la presse, les organes d'information et les écoles de journalisme ;

De continuer à encourager la collaboration entre journalistes, propriétaires de médias, éducateurs, organisations de défense de la liberté de la presse et organismes de développement, aux niveaux national et mondial, afin de faire figurer des activités relatives au développement des médias dans les programmes de développement social et économique ;

Demandons à l'UNESCO :

D'inviter le Directeur général de l'UNESCO à étudier la possibilité, en consultation avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales pertinentes :

- (a) de favoriser les mesures visant à mieux garantir l'application des règles et principes à caractère humanitaire relatifs à la protection des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé dans les situations de conflit armé, et de promouvoir la sécurité des personnes concernées ;
- (b) de s'opposer à l'émergence de nouvelles menaces contre les journalistes et le personnel des médias, notamment les prises d'otages et les enlèvements ;
- (c) d'encourager la création de mécanismes visant à faire figurer le développement des médias dans les programmes destinés à améliorer la vie sociale, économique et politique des sociétés en développement, en transition politique ou sortant d'un conflit social ;

De demander que des données soient soumises à la Conférence générale dans un rapport portant sur les crimes contre des journalistes et indiquant le nombre de cas qui demeurent impunis ;

De sensibiliser les gouvernements à l'importance de la liberté d'expression et à la menace que représente pour cette liberté l'impunité des crimes dont sont victimes les professionnels des médias ;

D'inviter le Directeur général de l'UNESCO à rappeler aux États membres lors de la Conférence générale leur obligation juridique et morale de se conformer à la résolution 29 et de prévenir les crimes contre les journalistes.

LE PRIX MONDIAL DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE UNESCO-GUILLERMO CANO A ÉTÉ DÉCERNÉ À TITRE POSTHUME À LA JOURNALISTE RUSSE ANNA POLITKOVSKAÏA

Suivant la recommandation d'un jury international indépendant de professionnels des médias, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a désigné Mme Anna Politkovskaïa, la journaliste russe décédée, lauréate du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano 2007.

M. Kavi Chongkittavorn, le président du jury, composé de 14 journalistes professionnels et directeurs de publications, a expliqué en ces termes ce choix :

« Anna Politkovskaïa a fait preuve d'un courage et d'une ténacité incroyables en continuant de couvrir les événements de Tchétchénie alors que le monde entier s'était désintéressé de ce conflit. Son dévouement et sa quête téméraire de la vérité en font une référence pour le journalisme, tant en Russie que dans le reste du monde. De fait, le courage et l'engagement d'Anna étaient si admirables que nous avons décidé, pour la première fois, de décerner le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano à titre posthume. »

Née en 1958, Mme Politkovskaïa a étudié à l'école de journalisme de l'Université d'État de Moscou. Elle travaillait pour le journal Novaya Gazeta. Fervente militante des droits de l'homme, Mme Politkovskaïa était particulièrement renommée pour les centaines d'articles qu'elle avait publiés sur le conflit en Tchétchénie. Son travail a acquis une notoriété nationale et internationale. Elle s'est vu décerner la Plume d'or de Russie, une mention spéciale du jury du Prix Andreï Sakharov « Pour une vie sacrifiée au journalisme » et le Prix Olof Palme, pour ne citer que quelques exemples. Elle a été assassinée devant l'entrée de son domicile à Moscou le 7 octobre 2006.

Le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano est décerné chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai). Créé en 1997 par le Conseil exécutif de l'UNESCO, ce Prix distingue une personne ou une organisation qui a contribué à la défense ou la promotion de la liberté d'expression où que ce soit dans le monde, surtout si, pour cela, elle pris des risques. Les candidats sont proposés par les États membres de l'UNESCO et par des organisations régionales ou internationales qui défendent et encouragent la liberté d'expression.

Cette année, qui marque le dixième anniversaire du Prix, la Journée mondiale de la liberté de la presse est célébrée à Medellin (Colombie), ville natale de Guillermo Cano, le directeur de journal dont le Prix porte le nom. L'année 2007 est également celle du 20e anniversaire de l'assassinat de Guillermo Cano, mort pour avoir dénoncé les activités des puissants barons de la drogue dans son pays.

Depuis sa création, le Prix, dont le montant s'élève à 25 000 dollars des États-Unis et qui est financé par les fondations Cano et Ottoway, a été attribué aux lauréats suivants : May Chidiac (Liban, 2006), Cheng Yizhong (Chine, 2005), Raúl Rivero (Cuba, 2004), Amira Hass (Israël, 2003), Geoffrey Nyarota (Zimbabwe, 2002), U Win Tin (Myanmar, 2001), Nizar Nayyuf (Syrie, 2000), Jésus Blancornelas (Mexique, 1999), Christina Anayanwu (Nigéria, 1998) et Gao Yu (Chine 1997).

Notes

- 1 http://www.cpi.org/Briefings/2007/DA_spring_07/DA_spring_07.pdf
- 2 <http://www.newssafety.com/stories/insi/KillingtheMessenger.pdf>
- 3 <http://www.ifj.org/pdfs/JournalistsKilled2007finalweb.pdf>
- 4 On trouvera un excellent commentaire sur ce point dans « The struggle to Defend Free Expression is Defining our Age », Timothy Garton Ash, *The Guardian*, 5 octobre 2006, <http://www.guardian.co.uk/comment/story/0,,1887692,00.html>
- 5 Le texte de cette résolution et une analyse détaillée des assassinats de journalistes et du problème de l'impunité figurent dans « Killing the Messenger », rapport de l'Institut international pour la sécurité de la presse, 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.newssafety.com/>
- 6 Des détails sur tous ces cas figurent dans le rapport intitulé *Justice Denied on the Road to Baghdad*. <http://www.ifj.org/pdfs/iraqreport2003.pdf>
- 7 Des informations sur la campagne contre l'impunité de l'Association interaméricaine de la presse sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.sipiapa.org/>
- 8 Chiffres tirés de « Killing the Messenger: Report of the Global Inquiry by the International News Safety Institute (INSI) into the Protection of Journalists », INSI, mars 2007. Réf. www.newssafety.com
- 9 Les dispositions de l'article 3 des Conventions de Genève (article commun aux différentes conventions), pour ne citer que lui, s'appliquent aux journalistes comme à tous les civils et à toutes les autres personnes qui ne participent pas aux combats :
« (1) Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, (...) seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue.
À cet effet, sont et demeurent prohibés, en tout temps et en tout lieu, à l'égard des personnes mentionnées ci-dessus :
(a) les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes, les mutilations, les traitements cruels, tortures et supplices ;
(b) les prises d'otages ;
(c) les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliants et dégradants ;
(d) les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans un jugement préalable, rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés.
(2) Les blessés et les malades seront recueillis et soignés. »
- 10 TPIY, *Rapport final présenté au procureur par la commission chargée d'examiner la campagne de bombardements de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie*, 8 juin 2000, paragraphes 55, 75 et 76, <http://www.un.org/icty/pressreal/nato061300.htm> (appelé ci-après « Rapport final sur les bombardements de l'OTAN »). Le 23 avril 1999, à 2 h 20 du matin, des avions de l'OTAN ont bombardé intentionnellement le siège et les studios de la radio-télévision d'État serbe (Radio Televizija Srbije, RTS) situés en plein centre de Belgrade ; parmi les civils (techniciens et autres membres du personnel de production) qui travaillaient dans le bâtiment au moment de l'attaque, au moins 16 ont été tués et 16 autres blessés. Sur la base des informations disponibles, la commission établie par le procureur du TPIY pour examiner la campagne de bombardements de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie a recommandé au Bureau du procureur, dans son rapport final du 8 juin 2000, de ne pas ouvrir d'instruction au sujet du bombardement de la RTS (cf. Reporters sans frontières, *Radiotélévision de Serbie : chronique d'un martyr annoncé*, Rapport, novembre 2000).
- 11 TPIY, *Rapport final sur les bombardements de l'OTAN*, paragraphes 55, 75 et 76.
- 12 TPIY, *Rapport final sur les bombardements de l'OTAN*, paragraphes 47, 55, 74 et 76. La commission du TPIY a cependant considéré que dans la mesure où elle avait attaqué le bâtiment de la RTS pour affaiblir l'appareil de propagande, l'OTAN avait poursuivi un but secondaire (bien que complémentaire) par rapport à son but principal qui était de neutraliser le système C3 (paragraphe 76).
- 13 *Ibid.*, paragraphes 55 et 76.
- 14 Le principe de proportionnalité est énoncé en termes identiques à l'article 3 (3c) du Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs joint à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, ainsi que dans la version actuelle de l'article 3 (8c) de ce protocole, modifié le 3 mai 1996.
- 15 Cf. l'article 19 des *Instructions pour l'état-major de l'armée des États-Unis sur le terrain* rédigées par Francis Lieber, qui constituent l'Ordonnance générale n° 100 promulguée le 24 avril 1863 par le Président Lincoln (appelées ci-après « Code Lieber ») ; l'article 16 du Projet de déclaration internationale concernant les lois et coutumes de la guerre, Bruxelles, 27 août 1874 (appelé ci-après « Déclaration de Bruxelles ») ; l'article 33 des Lois de la guerre sur terre adoptées le 9 septembre 1880 par l'Institut de droit international d'Oxford (appelées ci-après « Manuel d'Oxford ») ; l'article 26 des Règlements de La Haye de 1907 ; l'article 6 de la Convention de La Haye (IX) de 1907 concernant le bombardement par les forces navales en temps de guerre ; l'article 19 de la quatrième Convention de Genève ; l'article 6 (2) du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II de la Convention de 1980 sur

certaines armes classiques) ; les articles 3 (11) et 6 du Protocole II de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, modifiés le 3 mai 1996.

- 16 Voir l'Accord d'adhésion au règlement établi par le commandement terrestre des forces de coalition (CFLCC) à l'intention des médias, http://www.rsf.org/article.php3?id_article=5334
- 17 Résolution 1738 du Conseil de sécurité en date du 23 décembre 2006.
- 18 Reporters sans frontières, Liberté de la presse en 2006.
- 19 Neuvième Conférence internationale contre la corruption, documents.
- 20 Rapport annuel 2006, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Colombie.